Université de Rennes. — Faculté de Droit.

Etude Générale

SUR LES

OUVRIERS AGRICOLES

EN

BASSE-NORMANDIE

Manche, Calvados & Orne

Thèse pour le Doctorat

présentée et soutenue le 25 mars 1914, à 3 heures du soir

PAR

Armand DEPESSEVILLE

JURY

MM.
TURGEON, Professeur.
BODIN, Professeur.
BONNARD, Agrégé.

SAINT-LO

Imprimerie de Basse-Normandie
21, rue Béchevel

Université de Rennes. — Faculté de Droit.

Etude Générale

SUR LES

OUVRIERS AGRICOLES

EN

BASSE-NORMANDIE

Manche, Calvados & Orne

Thèse pour le Doctorat

présentée et soutenue le 25 mars 1914, à 3 heures du soir

PAR

Armand DEPESSEVILLE

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

JURY

MM.
TURGEON, Professeur.
BODIN, Professeur.
BONNARD, Agrégé.

SAINT-LO

Imprimerie de Basse-Normandie
21, rue Béchevel

PRÉFACE

En présentant ce travail à notre jury d'examen, au terme de nos études de droit, nous nous faisons un devoir d'exprimer nos sentiments de reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à notre formation intellectuelle et morale. Nous ne faisons qu'exprimer bien sincèrement nos sentiments en nous acquittant de cette agréable tâche.

C'est pourquoi nous prions M. le Doyen et MM. les Professeurs de la Faculté de Droit de Rennes, dont nous avons suivi les cours pendant quatre ans avec un si vif intérêt, de bien vouloir agréer l'expression de notre reconnaissance autant pour le zèle qu'ils ont apporté dans l'enseignement de leurs cours que pour l'aimable accueil — la bienveillance, pourrions-nous presque dire — que nous avons sans cesse trouvé auprès d'eux. Aussi nous garderons toujours de notre passage à la Faculté le meilleur souvenir.

M. Bodin, Professeur d'Economie Politique qui a bien voulu examiner notre travail, ne nous a pas ménagé ses conseils : nous le prions, ainsi que M. Turgeon, Professeur d'Economie Politique approfondie et d'Histoire des Doctrines économiques et M. Bonnard, Agrégé, les membres de notre Jury de bien vouloir trouver ici l'hommage de notre vive gratitude.

Nous ne saurions nous défendre d'un souvenir ému à la pensée de M. Châtel, de regrettée mémoire, que

nous eûmes l'honneur d'avoir comme professeur de Droit civil pendant nos études de licence.

Mais si nous avons pu parvenir aux termes de nos études de droit, nous ne devons pas oublier le dévouement de ceux qui, de longue date, nous y ont préparé.

C'est pourquoi notre gratitude s'adresse également à ceux qui ont contribué à notre éducation : que tous veuillent bien trouver ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Il ne saurait être question, pour l'étude que nous nous proposons de faire, de puiser des renseignements et des faits dans une grande quantité de documents. Nos observations et les renseignements que nous avons recueillis personnellement constituent évidemment la meilleure source. Cependant nous avons largement profité de l'enquête sur les salaires agricoles faite au cours de l'année 1912 par le ministère de l'Agriculture et nous y avons puisé de nombreux chiffres D'un autre côté, il nous sera donné à plusieurs reprises de citer quelques auteurs que la question ouvrière agricole a particulièrement intéressés ; nous en donnons la liste à laquelle le lecteur pourra se reporter.

Vicomte G. d'Avenel.— Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'à l'an 1800.

Baudrillart. — La population agricole de la France.

Léon Blum. — Les congrès ouvriers et socialistes français.

Bourgoin. — Les systèmes socialistes et l'évolution économique.

Bulletin mensuel de l'Office de Renseignements agricoles. — Imprimerie nationale. Année 1912. Mois de janvier, juin, juillet.

Brissaud. — Manuel d'histoire du droit français.

Enquêtes agricoles du Ministère de l'Agriculture de 1862, 1882, 1892.

Esmein. — Cours d'histoire du droit Public Français.

De Foville. — La France Economique.
Gallier. — Le Calvados Agricole. 1909.
Ch. Gide. — Cours d'Economie Politique.
Karl Marx. — Le Capital. (Tome I).
Kautsky. — La question agricole.

INTRODUCTION

Considérations générales sur le Prolétariat agricole

Objet et plan de l'ouvrage

INTRODUCTION

On ne voit pas se poser en France, de même que dans certains pays étrangers, notamment en Italie, en Hongrie et en Roumanie, le problème du prolétariat agricole.

Cette expression signifie qu'on rencontre, dans ces pays, une classe très nombreuse qui loue ses forces de travail à des chefs d'entreprises agricoles, pour des salaires inférieurs à ceux que reçoivent les prolétaires industriels, et qui souffrent de fréquentes périodes de chômage. Il s'accomplit dans ces masses paysannes un travail latent. L'irritation agraire se manifeste par des grèves inquiétantes. L'une des causes principales de ce mouvement est la forte concentration des propriétés dans ces pays où il arrive rarement que le cultivateur soit propriétaire du fonds qu'il exploite.

Bien au contraire, la question se présente en France sous un aspect tout différent: la propriété étant très morcelée, il arrive que le nombre des propriétaires ruraux est, à peu de chose près, égal à celui des exploitants, soit environ cinq millions; nous ne voulons pas dire par là, que tous les cultivateurs soient propriétaires de la terre qu'ils exploitent — le fermage et le métayage tiennent, au contraire, une assez large place en France, — mais

beaucoup de cultivateurs sont déjà propriétaires de quelques parcelles de terrain, insuffisantes à les faire vivre et à les occuper toute l'année, aussi, en afferment-ils une plus grande quantité.

En outre, l'enquête faite par M. Ruau, ministre de l'Agriculture, en 1907-1908, par l'intermédiaire des professeurs départementaux d'agriculture, montre qu'il n'existe pas un mouvement de la concentration de la propriété rurale en France. Ainsi, les faits viennent contredire les affirmations socialistes.

Karl Marx a édifié son système sur l'opposition entre le capital et le travail. Cette opposition ne s'est pas manifestée nettement dans l'agriculture. Dans les petites exploitations agricoles où le chef d'entreprise est son premier ouvrier et presque son ouvrier unique, où il est le premier à donner l'exemple du travail et n'a recours, en dehors de sa famille, au travail salarié qu'en de rares circonstances, on ne peut apercevoir l'antithèse du patronat et du salariat. Au contraire, cette antithèse se manifeste dans la grande culture. Le propriétaire possède une maison bourgeoise et vit en bourgeois : c'est un chef d'entreprise qui représente la puissance du capital, au même titre qu'un riche industriel dans son usine, et il existe, au point de vue social, une grande différence entre lui et les ouvriers qu'il emploie.

Or, l'école socialiste a soutenu que l'agriculture moderne tend à la concentration, et qu'en vertu de cette tendance fatale, les grandes exploitations supprimeront les petites.

Si cette assertion semble se vérifier dans une certaine mesure dans les pays que nous avons cités, il en va bien différemment en France. Il n'y a pas, dans notre pays, de mouvement de concentration de la propriété rurale. Le système successoral du Code civil exerce, dans le sens de la multiplication de la petite propriété, une influence dont les effets poussés à l'extrême, ne sont pas toujours sans inconvénients. « Le Code civil, a-t-on dit, est une machine à hacher « le sol, qui ne cesse de transformer la grande pro- « priété en moyenne, et la moyenne en petite. »

Le phénomène de division de la propriété est d'ailleurs ancien. Dans les pays coutumiers où régnait déjà le principe des héritiers, l'ouverture de la succession amenant le partage du domaine entre les enfants, la division s'élargissait avec les générations. Mais des phénomènes contraires empêchèrent heureusement l'accentuation du mouvement jusqu'à la dispersion des parcelles.

L'état de division de la propriété rurale en France empêche la formation d'un prolétariat agricole au sens où cette expression implique la lutte des classes.

Ce n'est pas à dire que la catégorie des salariés agricoles ne soit pas nombreuse. D'après l'enquête agricole de 1892, l'élément travailleur se décomposait de la manière suivante :

Chefs d'exploitation, c'est-à-dire propriétaires cultivant leurs terres soit seuls, soit avec l'aide de leur famille ou d'autrui	3,604,789
Auxiliaires ou salariés	6,633,134

Il ne faudrait pas croire, non plus, que ces salariés de l'agriculture n'aient pas été, dans une certaine mesure, entraînés par le mouvement général de « prolétarisation ». L'ouvrier agricole tend, en effet, à devenir de plus en plus, un salarié pur, comme ses camarades de l'industrie. D'abord, les conditions du travail sont devenues plus incertaines. Les engagements à long terme se sont faits plus rares. Aussi les ouvriers ruraux ont-ils perdu cette attache au sol que de si nombreuses circonstances favorisèrent autrefois. Ils ont perdu ce particularisme local, qui pouvait avoir ses inconvénients, mais qui les avait retenus, loin des aventures, sur le sol natal. Aujourd'hui ils ont gagné cette mobilité qui constitue l'un des traits généraux les plus caractéristiques de la main-d'œuvre.

En même temps, le salaire en nature disparaissait devant la pratique du salaire en argent. Les progrès du machinisme agricole entraînèrent dans certaines régions des chômages désastreux.

C'est pourquoi, en dépit du développement des façons agricoles et de quelques industries annexes, l'ouvrier agricole a senti sa situation plus incertaine que jamais. Il est souvent devenu comme étranger à une culture dont les résultats ne lui importent guère. Il vend une certaine quantité de travail pour un prix déterminé, sans s'occuper du reste. Il n'est plus qu'une force-travail.

D'ailleurs, il y avait autrefois une sorte d'intimité entre tous les travailleurs, patrons et ouvriers d'un

même domaine. Si les conditions étaient différentes, l'esprit restait le même. Le journalier s'intéressait à la réussite de l'exploitation, soit qu'il fût payé en nature sur la récolte à venir, soit que de longues années de travail sur un même coin de terre lui en aient donné l'amour. Actuellement, la physionomie des grands domaines a beaucoup changé à cet égard. Dans ces pays de grande culture, en effet, la ferme s'est rapprochée de l'usine. Bien souvent, elle ne nourrit même plus ses ouvriers : ceux-ci entrent et sortent à des heures déterminées, comme des ouvriers d'usine.

Ces conditions nouvelles du travail ont modifié, dans le sens d'une hostilité à peine déguisée, les rapports entre la propriété et la main-d'œuvre. Le conflit ne s'est encore manifesté que dans le Midi viticole, dans le Nord, dans le Centre et dans la région parisienne.

Mais il faut se garder de généralisations imprudentes. Nombreuses sont encore en France, ces régions où la situation a conservé, dans l'ensemble, une sorte d'heureux équilibre et où l'harmonie règne entre les salariés et les propriétaires. Parmi ces régions, il convient de faire figurer celles qui vont faire l'objet de notre étude, c'est-à-dire celles qu'on peut ranger dans la dénomination géographique de Basse-Normandie.

Ce n'est point que le travail salarié dans ces régions ne fournisse qu'un appoint pour ainsi dire secondaire au travail libre, les ouvriers agricoles y sont,

au contraire, très nombreux. Mais leur situation est assez bonne pour les éloigner des sentiments et des actes de révolte. Les populations dont nous parlons sont, du reste, généralement imprégnées d'un esprit de sagesse et de modération qui les porte aux réalités, bien plus qu'aux déclamations vaines et aux expériences douteuses.

L'étude de la situation des ouvriers agricoles en Basse-Normandie peut se baser sur des renseignements nombreux, précis et récents. Une enquête sur les salaires agricoles a été en effet instituée en 1911 par le ministère de l'Agriculture ; elle se poursuit par l'intermédiaire des professeurs départementaux d'Agriculture (1). Cette enquête n'est pas encore terminée, mais elle a donné ses résultats dans les régions que nous nous proposons d'envisager.

Toutefois, si cette enquête constitue une source précieuse et importante d'informations, nous ne nous bornerons cependant pas à elle : nous y ajouterons nos observations personnelles et les renseignements que nous avons puisés dans les régions considérées en elles-mêmes.

Afin de rechercher d'une manière méthodique quelle est la situation des ouvriers agricoles en Basse-Normandie, nous poserons ainsi le plan de notre travail :

1° La population agricole, sa répartition et ses mouvements ;

(1) Voir le Bulletin mensuel de l'office de renseignements agricoles (imprimerie nationale). Les réponses concernant les régions qui font l'objet de notre étude se trouvent dans les numéro de janvier, juin et juiliet 1912.

2° Les salaires ;

3° Les conditions d'existence matérielle et morale.

Mais, avant d'aborder ces trois questions, il convient de placer les salariés agricoles dans leur milieu géographique et économique. Une description sommaire de la géographie agricole de la Basse-Normandie sera donc un préliminaire indispensable à nos recherches ; c'est ce point qui fera l'objet d'un chapitre premier.

CHAPITRE PREMIER

Géographie Agricole de la Basse-Normandie

CHAPITRE I^er.

Géographie agricole de la Basse-Normandie

L'ancienne province de Normandie était bornée, au Nord par la Manche, au Nord-Est par la Picardie, à l'Ouest par la Bretagne, au Sud par le Maine et le Perche, au Sud-Est par l'Ile de France. Elle était divisée en Haute-Normandie comprenant les pays de Caux, de Bray, le Vieux Normand, l'Evreçin, le Launois, le Lieuvin, les pays d'Ouche et d'Auge — et en Basse-Normandie comprenant la Plaine ou Campagne de Caen, le Bessin, le Cotentin, l'Avranchin, le Bocage, les pays d'Aulne et d'Alençon.

Aujourd'hui, les départements formés par cette province sont ceux de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de l'Orne et de la Manche.

Les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne correspondent sensiblement à l'ancienne Basse-Normandie.

Ce sont ces trois départements que nous allons étudier au point de vue de la situation de leurs ouvriers agricoles.

Et d'abord, il y a lieu, ainsi que nous l'avons dit, de décrire le milieu agricole dans lequel vivent ces ouvriers.

Les observations que nous avons faites au sujet de la division de la propriété rurale en France se trouvent exactement vérifiées dans nos régions.

La propriété est très morcelée en Basse-Normandie, surtout dans la Manche et dans l'Orne. Les terres labourables ont une grande tendance à dispa-

Voici d'ailleurs, à titre documentaire, la proportion des différentes exploitations agricoles de la Manche :

	Nombre	Contenance
Très petite culture		
Exploitations de moins de 1 hectare	38.357	26.126
Petite culture		
Exploitations de 1 à 10 hectares	47.847	187.563
Moyenne culture		
Exploitations de 10 à 40 hectares	9.667	178.067
Grande culture		
Exploitations de plus de 40 hectares....	891	169.224
Montant total des exploitations.....	96.762	560.980

Ces chiffres sont déjà quelque peu anciens et remontent à l'année 1900. Ils figuraient dans l'Album Agricole du département de la Manche de l'Exposition de 1900. Ils peuvent encore nous servir de base à l'époque actuelle, car il ne s'est vraisemblablement pas produit de changements notables dans la distribution de la propriété rurale de notre pays.

Les petites exploitations se trouvent surtout sur la région côtière et dans le sud du département : leur superficie représente environ les 2/5 du territoire cultivé. Alors que la moyenne culture se trouve répandue un peu dans tout le département, la grande culture est localisée en majorité dans le Val de Saire et le Cotentin.

raître : elles sont remplacées par des herbages et des prairies artificielles dont la nature du sol s'accommode fort bien.

Dans la Manche, ce phénomène est presque général : il convient d'ailleurs de remarquer que le Cotentin embrassant toute la région de Carentan, le sud de l'arrondissement de Valognes, le nord de l'arrondissement de Saint-Lo et de l'arrondissement de Coutances ne comprend que des prairies naturelles d'une incomparable richesse. Les terres voisines du littoral sont souvent consacrées à la culture maraîchère (1) et constituent à cet effet une catégorie de culture spéciale.

Dans le Calvados, les exploitations sont plus importantes : il n'est pas rare d'y rencontrer des fermes de 80 à 100 hectares, tandis qu'une propriété de cette étendue est une exception dans la Manche où la moyenne ne dépasse certainement pas 15 à 20 hectares.

Nous avons également constaté que nos paysans sont demeurés longtemps dans une certaine apathie qui les tient éloignés des procédés perfectionnés de culture. La science agricole est peu avancée en Basse-Normandie. La terre, souvent fertile, est naturellement d'un excellent rendement et suffit à nourrir son monde sans un travail excessif. Mais il est permis de penser qu'elle donnerait un rendement très supérieur pour un accroissement de travail relativement peu élevé :

(1) 4.500 hectares environ.

drainage, irrigation, emploi d'engrais chimiques. Il faut noter cependant que depuis quelques années, les paysans bas-normands sont entrés dans la voie du progrès en employant dans une certaine mesure, les engrais chimiques.

Le Syndicat des Agriculteurs de la Manche, en particulier, leur donne toutes facilités pour acheter par wagons, en groupant leurs commandes, et par conséquent à des prix très réduits, les guanos et engrais de toutes sortes. Par le Syndicat également. les petits cultivateurs peuvent employer différentes machines telles que faucheuses, rateleuses, scarificateurs. tarares, etc..., mises à leur disposition à des conditions des plus avantageuses.

Il semble d'ailleurs que les cultivateurs ont changé l'assolement de leurs terres, surtout dans le but de s'éviter les travaux de labour plus pénibles que l'élevage, et rendus plus difficiles encore par la diminution de la main-d'œuvre : il leur plaît mieux également d'herbager leurs bestiaux dans les prairies et d'aller les vendre aux foires ou marchés que de se livrer au labourage.

Les sources principales de la richesse agricole des pays bas-normands sont : le pommier, l'industrie laitière et l'élevage. La culture des céréales ne vient qu'en second lieu. Nous devons une courte monographie à chacune de ces branches d'activité agricole, dont les modifications sont intimement liées à la question de la main-d'œuvre.

Le Pommier

Le pommier est partout planté en abondance, quelquefois même à fonds perdu, c'est-à-dire tellement serré qu'on ne peut rien cultiver dans les champs plantés de cette manière. Il constitue une véritable ressource pour le pays dont tous les crus sont réputés. Autrefois, les cultivateurs expédiaient par l'intermédiaire de revendeurs beaucoup de pommes en Allemagne à des prix souvent très élevés et très variables suivant les années de disette ou d'abondance; les Allemands en fabriquaient, paraît-il, une sorte de boisson gazeuse qu'ils baptisaient pompeusement du nom de vin de Champagne. Mais les expéditions vers l'Allemagne sont devenues beaucoup plus rares depuis quelques années, les demandes sont moins actives parce que les Allemands ont essayé avec un certain succès la culture du pommier. D'autre part, les cultivateurs se sont heurtés pendant longtemps à la mauvaise volonté de l'Administration des chemins de fer de l'Ouest-Etat qui ne fournissait pas les wagons nécessaires : les expéditions se trouvaient, de ce fait, très souvent retardées, et les pommes, arrivant en mauvais état, étaient refusées.

Cela suffit à nous expliquer le peu d'empressement de nos cultivateurs à trouver des débouchés du côté de l'Allemagne. On nous signalait au contraire l'augmentation de l'exportation des pommes de la Bretagne en Allemagne, à Stuggart notamment, dûe

en grande partie à l'existence d'un syndicat de cultivateurs fondé dans ce but. Il n'existe pas, à notre connaissance, de syndicat de ce genre dans nos contrées, mais nous pensons que la diminution des expéditions doit également être attribuée à la qualité de nos crûs qui produisent une boisson plutôt amère. Les cidres de Bretagne sont plus sucrés et conviennent mieux à l'usage qu'en veulent faire nos voisins. D'un autre côté, l'exportation des pommes de l'Italie sur les marchés Allemands a pris une nouvelle extension qui est bien de nature à nuire à nos produits.

Actuellement, les cultivateurs remplissent tous leurs fûts et ils vendent le surplus de leur récolte aux marchés des environs : des centaines de voitures sont amenées notamment à Périers, Isigny, Saint-Lo, Lisieux... Ils vendent aussi, par tonneaux de 1200 à 1500 litres, du cidre « pur jus » aux aubergistes, à des prix variant de 150 à 300 francs. La hausse du vin a ouvert au cidre des débouchés nouveaux dans les grandes villes et notamment à Paris où les expéditions deviennent de plus en plus fréquentes.

Bien souvent aussi, les cultivateurs distillent une certaine quantité de cidre pour alimenter leur provision d'eau-de-vie : quand la récolte est exceptionnellement abondante, les débouchés n'étant plus suffisants, nos paysans ont une tendance à abuser du privilège des bouilleurs de crû. Aussi, ne faut-il pas s'étonner de voir les alambics circuler cette année avec activité et fonctionner jour et nuit sans

pouvoir cependant satisfaire à toutes les demandes. Dans certaines fermes, 15 à 20 tonneaux d'une contenance moyenne de 1.500 litres chacun sont ainsi transformés en eau-de-vie ; il est même de nombreux cultivateurs qui achètent un alambic pour leur compte personnel. Il y a donc, à ce sujet, un véritable abus, rendu presque nécessaire, ou tout au moins nécessairement provoqué par la grande quantité de pommes et la vileté des prix de vente, abus encore accentué par la crainte qu'éprouvent nos populations de voir supprimé le privilège des bouilleurs de crû — après les prochaines élections législatives bien entendu. On conçoit facilement les inconvénients de cet état de choses qui ne pourra que développer la crise d'alcoolisme dont nous souffrons en Basse-Normandie. Sans étudier cette question en détail, l'on peut, *a priori*, affirmer qu'il serait conforme aux intérêts bien compris de nos populations agricoles de règlementer le privilège des bouilleurs de crû sans toutefois le supprimer.

La culture des pommiers suffit dans beaucoup de fermes et suivant les années (1), à payer une grande partie des fermages. Cependant le cultivateur n'apporte pas tout le soin désirable à cette culture. C'est à peine s'il met aux arbres, quand ils sont jeunes, un corset de fer ou un entourage d'épines

(1) Ce ne sera certainement pas le cas cette année, la récolte est si abondante que les prix sont dérisoires de bon marché et suffisent à peine à payer les frais de cueillette et de transport, mais l'année est exceptionnelle à ce point de vue.

pour les préserver de la dent des bestiaux. Depuis quelques années cependant, on commence à les arroser au sulfate de chaux, vers la fin de l'hiver, pour détruire les mousses et les divers insectes qui s'y développent en grande quantité. Le Syndicat des Agriculteurs de la Manche fait à ce sujet une active propagande et met à la disposition de ses adhérents des pompes portatives très pratiques pour arroser les pommiers en pluie fine.

La cueillette des pommes qui se fait à la fin de l'année, en octobre et novembre, occupe tout le personnel de la ferme ; on y adjoint même, le jeudi, les enfants du voisinage qui, pour leur nourriture et quelques sous, sont heureux de se rendre utiles.

L'Industrie Laitière

L'industrie laitière a subi depuis une dizaine d'années une révolution complète, par suite de l'emploi de l'écremeuse et de la création de laiteries industrielles ou coopératives.

Autrefois, les cultivateurs, pour fabriquer le beurre, laissaient « monter » la crème dans de grandes terrines en grès et écrémaient deux ou trois fois par semaine. Ce système présentait de multiples inconvénients. La crème « montait » trop vite en été, trop lentement en hiver, époque pendant laquelle il fallait allumer du feu dans les laiteries pour entretenir une température moyenne. Les terrines nécessitaient un

trop grand local, de grands soins de propreté, elles entraînaient une grande perte de temps alors que la main-d'œuvre, ainsi que nous le verrons, se fait de plus en plus rare.

Les cultivateurs vendaient ensuite leur beurre aux marchés voisins à de grandes entreprises commerciales ; celles-ci mélangeaient, dit-on, les beurres de Normandie très fins et très recherchés aux beurres du Midi et d'Auvergne beaucoup moins délicats, pour les exporter en Angleterre ou en Amérique sous l'étiquette de « Beurres de Normandie » ou « Beurres d'Isigny ».

Le procédé de fabrication que nous avons décrit exigeait une main-d'œuvre longue et compliquée : une servante, aidée d'ailleurs de la maîtresse de maison, devait s'occuper d'une dizaine de vaches. De plus, le concours d'un ou de deux hommes était nécessaire pour tourner la baratte et faire le beurre.

La situation est bien différente aujourd'hui. Presque partout, des laiteries se sont établies : elles s'occupent de faire recueillir à domicile le lait qu'elles transforment en beurre. Il y a ainsi suppression de la main-d'œuvre spéciale à la ferme, les servantes n'ayant plus qu'à traire. Beaucoup de laiteries s'occupent même du nettoyage des bidons à la vapeur.

Ces laiteries expédient leurs beurres un peu partout, et font une heureuse concurrence aux grandes maisons de commerce dont nous avons parlé. Quelques-unes extraient la caséine pour en fabriquer

des objets de toutes sortes en celluloïd. D'autres s'occupent même de la fabrication de fromages.

Ce nouveau système a cependant le grave inconvénient de nuire à l'élevage, car le lait écrémé au moyen d'une machine et que ces laiteries revendent aux cultivateurs, a perdu des qualités nutritives que ne peuvent remplacer les farines vendues dans le commerce. Mais il faut reconnaître que le beurre fait dans ces conditions est de qualité supérieure, à cause de la grande variété de crèmes employées et des procédés plus perfectionnés de fabrication. Le beurre est, en outre, mieux lavé au malaxeur avec eau courante; il est fait chaque jour avec des crèmes toujours fraîches qui n'ont pas eu le temps de sûrir; en conséquence, il se conserve mieux.

Sans doute, il y a des cultivateurs qui ne vendent pas leur lait aux laiteries et préfèrent fabriquer eux-mêmes leur beurre. Mais, presque tous sont munis d'écrémeuses qui simplifient le travail et extraient du lait le maximum de matières grasses. Presque toutes les exploitations d'au moins 15 hectares possèdent, en outre, un manège à chevaux qui leur sert à actionner les barattes pour la fabrication du beurre.

La création des laiteries a donc eu d'importants résultats et a exercé sur la main-d'œuvre agricole une action que nous aurons à examiner. Par contre, elle a causé un tort considérable aux petits commerces locaux ainsi qu'aux marchés, où les cultivateurs se rendaient, surtout pour vendre leur beurre.

L'élevage

L'élevage des races chevaline et bovine est très important en Basse-Normandie. La réputation du demi-sang normand n'est plus à faire. Les haras du Pin et de Saint-Lo possèdent les plus beaux spécimens de la race chevaline, et les officiers étrangers viennent souvent faire leurs achats en Basse-Normandie pour les armées de leurs pays. Les courses de chevaux sont très nombreuses ; le département de la Manche possède, à lui seul, une vingtaine d'hippodromes en général très fréquentés.

Cependant, il n'est pas niable que l'élevage du cheval subisse une crise, par suite du progrès de l'automobilisme et du développement des chemins de fer. Les grandes foires à chevaux de Guibray, Gavray, Lessay, Brix, La Haye-Pesnel, pour ne citer que les plus importantes, diminuent chaque année.

Les cultivateurs délaissent l'élevage des chevaux pour celui des bêtes à cornes. Le cheval est, en effet, difficile à élever et le plus léger accident sur la route ou à l'herbage, suffit à lui faire perdre sa valeur. L'importance des dépôts d'étalons des haras du Pin et de Saint-Lô diminue sensiblement. Tel dépôt où se délivraient, il y a dix ans, 500 cartes de saillie n'atteint pas, actuellement la moitié de ce chiffre ; tel Concours de juments poulinières doté de 50 primes ne rassemble que 40 à 50 juments, c'est-à-dire à peine le nombre suffisant pour enlever toutes les primes.

L'élevage des bovins se fait dans des conditions beaucoup plus favorables et beaucoup plus faciles. Quant aux moutons, on les élève en assez grande quantité surtout sur les côtes et dans les havres formés par les embouchures des rivières ; l'élevage en est très lucratif : il a, en outre, le grand avantage de ne demander aucun soin ; toutefois, depuis quelques années, les pluies continuelles que nous subissons constituent une température très défavorable et très malsaine pour les moutons dont la laine, très souvent mouillée et difficilement séchée, leur occasionne des maladies épidémiques telles que la tuberculose.

Céréales et cultures maraîchères

La culture des céréales se pratique dans la plaine de Caen et le Calvados en général. Les blés se battaient autrefois l'hiver en grange au moyen d'un instrument des plus primitifs : le fléau, composé d'un bâton qui formait le manche, appelé « maintien », auquel était attaché un autre plus court et plus gros, appelé « vergue », au moyen d'une lanière de cuir et avec lequel on frappait les épis sur le sol des granges, formé de terre battue.

Le battage en grange n'existe pour ainsi dire plus. Les grains sont battus au moment de la récolte, dans les petites exploitations à l'aide d'une machine mue soit par deux hommes, soit par un manège à chevaux. Ces machines sont pratiques et d'un prix très

abordable, mais très dures à mettre en mouvement.

Dans les exploitations plus importantes, de la Plaine de Caen par exemple, on emploie des machines à vapeur. Dans la Manche, il n'est pas rare, surtout depuis quelques années, de voir plusieurs cultivateurs se réunir et louer ensemble, pour une journée ou deux, une machine à vapeur, à un entrepreneur qui va de ferme en ferme. Ajoutons que les blés noirs ou sarrasin qui ne peuvent se battre de la même manière, sont toujours battus au fléau en plein champ.

Enfin, il y a lieu de remarquer, sur les côtes, la culture maraîchère. Dans le Val de Saire et les environs de Cherbourg, le sol donne souvent deux récoltes par an, quelquefois trois. Les Anglais achètent les primeurs de notre région à des prix très avantageux pour nos populations maraîchères. Il existe d'ailleurs dans le nord du département de la Manche des syndicats de maraîchers qui se chargent d'écouler leurs produits en Angleterre et à Paris. Dans les régions où cette culture est pratiquée, la « vergée » de terre, soit vingt ares, se loue cinquante à quatre-vingts francs par an et peut rapporter de deux cents à trois cents francs. L'hectare se vend de sept mille à huit mille francs ; il atteint même quinze mille francs dans certains endroits exceptionnellement bien situés.

CHAPITRE DEUXIÈME

La Population des Salariés Agricoles

Section I. — Sa Répartition.

Section II. — L'Emigration rurale et ses conséquences.

CHAPITRE II

La population des salariés agricoles
Sa répartition. — Ses mouvements

Notre premier soin sera de déterminer le nombre total des salariés agricoles dans chacune des contrées qui font l'objet de notre étude. Il nous faudra en même temps indiquer la répartition de cette population. Nous distinguerons à cet égard trois catégories nettement déterminées :

1° Les ouvriers agricoles proprement dits, c'est-à-dire ceux qui ne possèdent pas la plus petite parcelle de terre.

2° Les très petits propriétaires qui possèdent une petite parcelle, insuffisante à les faire vivre, et qui, par suite, cherchent à se louer chez autrui : ce sont des journaliers-propriétaires qui eux aussi rentrent dans la catégorie des salariés agricoles.

3° Enfin, la catégorie des domestiques et servantes de fermes.

Après cette première série d'indications, nous aurons à décrire les mouvements de cette population. Nous examinerons également dans quelle limite ce phénomène a eu pour conséquence l'appel à la main-d'œuvre nomade, et quelle est la catégorie de salariés qui fournit le plus fort contingent à l'émigration. Les renseignements que nous avons recueillis auprès de divers correspondants, les observations personnelles auxquelles nous nous sommes livré dans le pays même que nous habitons, joints aux données de l'enquête, nous permettront de répondre à ce premier groupe de questions.

SECTION PREMIÈRE

La population des salariés agricoles
Sa répartition

Le nombre des salariés agricoles s'est considérablement accru dans la première moitié du XIX^e^ siècle en Normandie comme partout ailleurs. Leur concours est devenu indispensable à la culture. Le développement de la classe des paysans non propriétaires s'explique en partie par la répartition de la propriété foncière. A la veille de la Révolution, le Tiers-Etat

ne possédait qu'une faible portion du territoire, le reste appartenait à l'Etat, à la Noblesse et au Clergé. La part du Tiers-Etat était d'ailleurs divisée entre la bourgeoisie des villes et les paysans propriétaires ; la première avait de vastes domaines et, parmi les seconds, le nombre de ceux qui avaient des terres suffisamment étendues pour les faire vivre était limité. Beaucoup de paysans possédaient tout juste un lopin de terre suffisant pour y construire une chaumière et parfois l'entourer d'un jardin : ceux-là étaient à proprement parler des salariés, ouvriers ou journaliers.

Mais on s'efforçait de développer la mobilité des travailleurs agricoles afin d'assurer la culture des terres appartenant à la noblesse, au clergé et à la bourgeoisie, par une main-d'œuvre plus abondante et plus facile à rassembler au point où elle était nécessaire.

La Révolution Française, on peut l'affirmer, fut surtout une révolution économique. En libérant la terre et en substituant au droit féodal le principe de la propriété romaine, elle a constitué la puissance foncière de la bourgeoisie et assuré par là-même, sa suprématie politique. Les tenanciers des anciens domaines, appelés à la propriété, n'étaient pas la majorité des paysans. Propriétaires fonciers ou fermiers formaient dans la population agricole comme une aristocratie. Au-dessous d'eux, végétait la foule des paysans sans propriété. Parmi ceux-ci, la Révolution a fait peu de propriétaires. Elle ne leur a point

donné les terres qui leur manquaient. A part de rares exceptions, les biens nationaux ne passèrent point entre leurs mains. Devenus citoyens, ils demeurèrent ce qu'ils étaient auparavant, c'est-à-dire des salariés (1).

Du reste la Révolution a donné plus de confiance et d'entrain au paysan en le rendant maître de la terre. On se mit à défricher un peu partout. Le prix croissant des denrées grossit les bénéfices de l'agriculture, et comme beaucoup de petits propriétaires ne pouvaient plus suffire à l'exploitation de leur domaine, il y eut là une nouvelle cause d'appel à la main-d'œuvre et une hausse des salaires agricoles.

Ces quelques considérations trouvent leur application dans la région que nous étudions. Nous allons maintenant préciser les chiffres dans nos trois départements.

CALVADOS

Le département du Calvados peut être divisé en quatre régions distinctes :

1° La Plaine de Caen qui comprend les arrondissements de Caen et de Falaise, ainsi qu'une partie de l'arrondissement de Bayeux, limitée au canton de Ryes ;

2° Le Bessin comprenant l'arrondissement de Bayeux moins le canton de Ryes ;

3° Le pays d'Auge formé par les arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Evêque ;

(1) G. Brissaud. Manuel d'histoire du Droit français 1899, p, 732.

4° Le Bocage, c'est-à-dire l'arrondissement de Vire.

Dans les plaines de Caen, le nombre approximatif des salariés agricoles est, en temps normal de 12.000. Il se décompose de la manière suivante :

Ouvriers agricoles proprement dits	4.500
Journaliers-propriétaires	1.500
Domestiques et servantes de ferme	6.000

Dans le Bessin, les salariés agricoles fixes sont au nombre de 8.000 et ils se divisent ainsi :

Domestiques agricoles proprement dits	3.300
Journaliers-propriétaires.	700
Domestiques et servantes de ferme . .	4.000

Dans le Pays d'Auge, il y a 9.000 salariés agricoles ; les deux catégories d'ouvriers agricoles proprement dits et des servantes de ferme y sont à peu près également représentées chacune par un nombre égal de personnes à 4.000 ; on n'y trouve que 1.000 journaliers-propriétaires.

Enfin, dans le Bocage, il y a 6.300 salariés agricoles dont 3.600 domestiques et servantes de fermes et 1.800 ouvriers agricoles non propriétaires et 900 journaliers-propriétaires.

Comme on l'a vu, les domestiques et servantes de fermes constituent la catégorie la plus nombreuse dans le Calvados ; c'est seulement dans le pays d'Auge que cette catégorie se trouve égalée par celle des ouvriers agricoles proprement dits. Les journaliers petits propriétaires y sont au contraire en petit nombre.

MANCHE

La situation ouvrière agricole peut se résumer dans le tableau suivant :

RÉGIONS AGRICOLES	SUPERFICIE en hectares	CHIFFRE de la Population rurale	NOMBRE APPROXIMATIF DES SALARIÉS AGRICOLES
Mortainais.	86.870	55.454	Ouvriers 1 0/0 : 550 Petits propriétaires : très peu Domestiques et servantes 2 0/0 : 1.100
Avranchin	97.280	71.783	Ouvriers 1 0/0 : 700 Petits propriétaires 1 0/0 : 70 Domestiques et Servantes 2 0/0 : 1.400
Saint-Lo moins le Cotentin	82.850	69.013	Ouvriers 2 0/0 : 1.400 Petits propriétaires 1 0/0 : 700 Domestiques et servantes 10 0/0 : 7.000
Coutances moins le Cotentin	122.800	72.318	Ouvriers 2 0/0 : 1.400 Petits propriétaires 1,15 0/0 : 800 Domestiques et servantes 10 0/0 : 7.000
Valognes-Cherbourg moins le Cotentin La Hague et le Val-de-Saire	75.000	49.680	Ouvriers 3 0/0 : 1.300 Petits propriétaires 0,5 0/0 : 250 Domestiques et servantes 12 0/0 : 6.000
La Hague	20.000	15.755	Ouvriers 2 0/0 : 300 Petits propriétaires : très peu Domestiques et servantes 11 0/0 : 2.000
Le Val-de-Saire	22.000	12.000	Ouvriers 4 0/0 : 500 Petits propriétaires 1 0/0 : 400 Domestiques et servantes 14 0/0 : 5.600
Cotentin	90.000	40.454	Ouvriers 5 0/0 : 2.000 Petits propriétaires 1 0/0 : 600 Domestiques et servantes 14 0/0 : 5.600

Dans toutes ces régions agricoles de la Manche, la catégorie des servantes et domestiques de ferme est de beaucoup la plus nombreuse.

L'enquête ne tient pas compte de la région maraîchère de la côte d'une superficie de 4.500 hectares. Les principales cultures maraîchères sont celles des choux aux environs de Cherbourg et de Barfleur, et de la pomme de terre de Saint-Vast-la-Hougue à Barfleur et Rhétoville, de Genest à Granville et dans les environs de Coutances sur la cote occidentale Or, ces cultures ne font presque jamais appel à une main d'œuvre étrangère, il ne saurait donc, pour cette région, être fait état d'une main d'œuvre salariée. Ce sont en effet des familles de petits cultivateurs, quelquefois des familles de pêcheurs qui, avec l'aide de leurs enfants, entourent les cultures de soins multiples.

Cette population qui se livre ainsi à la culture maraîchère est pourtant bien intéressante à étudier tant à cause de son activité que de son originalité. Elle jouit certainement de moins de confort et de bien-être que les domestiques de ferme : sa vie est très dure, très irrégulière, mais elle réalise de beaux bénéfices, elle achète de la terre et réussit à placer de l'argent chez le notaire. On ne saurait trop admirer son courage et son ardeur au travail. A Créances et à Lingreville, par exemple, les habitants travaillent la terre avec une énergie incroyable et lui font rendre le maximum. On y voit en toutes saisons, hommes, femmes et enfants, bêcher, sarcler, fumer le sol.

Tandis que les uns restent à travailler, les autres vont dans des marchés éloignés quelquefois de 40, 50, 60 kilomètres, jusqu'à Cherbourg, Coutances, Valognes, Saint-Lo, et même jusqu'à Vire et Bayeux. Ils conduisent de lourdes voitures chargées de légumes de toutes sortes. Les femmes aussi laborieuses que les hommes partagent ces durs travaux et ne reculent devant aucune peine.

Cette population est très bizarre. A Créances, surtout, il y a un type spécial reconnaissable entre tous. Le Créançais a un jargon à lui et une coutume à lui. Les hommes, tous rasés, portent le pantalon de droguet à pans, la camisole noire croisée à boutons de nacre et une casquette haute ; les femmes sont toutes coiffées d'un mouchoir blanc, souvent à pois noirs, plié en deux dans le sens de la diagonale. Ils se marient presque tous dans leur pays. Il est à noter enfin que les jeunes gens qui ont accompli leur service militaire perdent difficilement ces coutumes tout au moins originales.

ORNE

Le département de l'Orne se divise en quatre régions agricoles :

1° Le Bocage. 3° Les Herbages.
2° La Plaine. 4° Le Perche.

L'Enquête donne, au sujet de chacune de ces régions les chiffres suivants :

I. *Le Bocage*

DÉSIGNATION DES SALARIÉS	DIVISIONS	Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
Journal. Propriétair.	Alençon.....	905	104	6	1.015
	Argentan....	208	14	»	222
Total.....	.....	1.113	118	6	1.237
Journaliers Fermiers	Alençon.....	1.108	40	13	1.161
	Argentan....	134	»	»	134
Total.....	.....	1.242	40	13	1.295
Journaliers.....	Alençon.....	1.890	1.292	79	3.261
	Argentan....	510	195	107	812
Total.....	.....	2.400	1.487	186	4.073
Domestiques.....	Alençon.....	3.982	2.610	1.588	8.180
	Argentan....	400	242	100	752
Total.....	.....	4.392	2.852	1.688	8.932
Total général.....	.....	.....	.....	.....	15.537

II. — *La plaine*

Désignation des salariés	Divisions	Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
Journaliers-Propriétaires	Alençon..	107	32	» »	139
	Argentan.	381	180	» »	561
Total		488	212	» »	700
Journaliers-fermiers	Alençon..	128	»»	» »	128
	Argentan.	80	30	» »	110
Total		208	30	» »	238
Journaliers	Alençon..	588	691	» »	1.279
	Argentan.	561	460	» »	1.021
Total		1.149	1.151	» »	2.300
Domestiques	Alençon..	802	691	342	1.835
	Argentan..	821	570	190	1.581
Total		1.623	1.261	532	3.416
Total général					6.654

III. — *Les Herbages*

DÉSIGNATION DES SALARIÉS	DIVISIONS	Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
Journaliers propriétaires	Alençon....	84	26	»»	110
	Argentan...	214	120	»»	334
Total.....	.....	298	146	»»	444
Journaliers fermiers..	Alençon	84	»»	»»	84
	Argentan...	204	148	»»	352
Total.....	....	288	148	»»	436
Journaliers....	Alençon....	247	189	11	447
	Argentan...	500	417	»»	917
Total.....	.....	747	606	11	1.364
Domestiques ..	Alençon....	500	215	51	766
	Argentan...	946	649	64	1.659
Total.....	.....	1446	864	115	2.425
Total général..	.....	.....	.....	.....	4.669

IV. — *Le Perche*

Désignation des salariés	Divisions	Hommes	Femmes	Enfants	Totaux
Journaliers propriétaires..	Alençon.	686	»»	»»	686
	Argentan.	118	55	»»	173
Total.....		804	55	»»	859
Journaliers fermiers....	Alençon.	101	»»	»»	101
	Argentan.	36	9	»»	45
Total.....		137	9	»»	146
Journaliers.....	Alençon.	2.530	832	135	3.497
	Argentan.	227	155	»»	382
Total.....		2.757	987	135	3.879
Domestiques.....	Alençon.	3.608	2.147	1.068	6.823
	Argentan.	238	155	27	420
Total.....		3.846	2.302	1.095	7.243
Total général..	.....	.....	.....	.....	12.127

Les résultats généraux sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

RECAPITULATION

DÉSIGNATION		JOURNALIERS		Domestiques et servantes.	Totaux
Régions	Superficie	petits propriétaires	non propriétaires		
	Hectares	Nombre	Nombre	Nombre	
Le Bocage.....	204.020	2.532	4.073	8.932	15.537
La Plaine.....	98.765	938	2.300	3.416	6.654
Les Herbages ..	97.002	880	1.364	2.425	4.669
Le Perche	212.540	1.005	3.879	7.243	12.127
Totaux	612.327	5.355	11.616	22.016	38.987

Dans l'Orne, de même que dans le Calvados et la Manche, la plus nombreuse catégorie est celle des domestiques.

C'est le Bocage, pays de petite culture, où les instruments perfectionnés sont encore peu répandus, qui occupe le plus de main-d'œuvre.

Il y en a beaucoup moins dans la région des Herbages en raison de la disparition progressive des terres de culture. La Plaine en a aussi moins besoin. D'ailleurs dans le Perche, où l'on voit de plus grandes exploitations, l'emploi d'instruments perfectionnés permet de supprimer une bonne partie de la main-d'œuvre.

SECTION II

L'Emigration rurale et ses conséquences

On se plaint actuellement, en Basse-Normandie comme partout ailleurs, de la rareté des ouvriers agricoles. Depuis une vingtaine d'années surtout, ce phénomène s'accentue au point de devenir réellement inquiétant. Alors que le commerce agricole est excellent, que la terre reprend de la valeur, que les bestiaux se vendent des prix très élevés, les cultivateurs se plaignent amèrement de ne plus trouver de domestiques. Cette plainte est d'ailleurs générale dans les campagnes. Les enquêtes agricoles et les dénombrements de la population en montrent le bien fondé.

Si l'on se reporte aux résultats des enquêtes de 1862, 1882 et 1892, nous voyons une diminution considérable des salariés agricoles. De 1862 à 1892, on constate, en effet, une diminution totale d'un peu plus d'un million de salariés. Le nombre des journaliers a baissé de 523.057 en 20 ans (de 1862 à 1882) et de 270.606 en 10 ans (de 1882 à 1892) et celui des domestiques de ferme a baissé proportionnellement d'une façon encore plus sensible puisque le chiffre recensé en 1882 est inférieur de 141.526 unités à celui recensé en 1862, et qu'en 1892 il y avait une nouvelle diminution de 112.077 unités.

Pour le journalier, c'est le Midi qui présente la plus forte diminution. Elle est plus faible dans le Centre, et encore plus dans le Nord. C'est encore dans le Midi, surtout dans la région du Sud-Ouest, que le nombre des domestiques a baissé de la façon la plus sensible.

Nous ne pouvons, dès maintenant, affirmer que la diminution générale de la main-d'œuvre agricole en France a suivi une marche progressive, mais, ce qui est certain, c'est que les causes assignées à la dépopulation rurale sont sensiblement les mêmes pour toutes les régions.

Toutefois, la désertion des campagnes françaises ne tient pas, comme celle des campagnes italiennes, à des excédents de population et à la misère des ouvriers agricoles. (1) Chez nous, l'excédent des naissances est loin d'être trop abondant, et, d'autre part, les travailleurs des champs n'ont à se plaindre, en général, ni de leurs salaires ni de leurs conditions de vie. En outre, il ne s'agit pas en France d'une émigration à l'extérieur, mais d'une émigration à l'intérieur, c'est-à-dire vers les centres urbains.

Les causes de ce mouvement sont très complexes.

L'agriculture s'est perfectionnée et a employé

(1) L'Italie présente une émigration constante qui, certaines années, atteint le chiffre de 500 000. Un certain nombre d'Italiens s'en vont dans le Sud-Est de la France où ils se louent comme terrassiers ou comme ouvriers agricoles Beaucoup d'autres gagnent le Brésil, la République Argentine. C'est qu'en Italie, les naissances dépassent en moyenne les décès dans les limites de 300.000 à 350.000. Cette pléthore a de graves inconvénients en Italie où la culture est pauvre. De même en Hongrie, c'est la situation malheureuse des populations agricoles qui détermine leur émigration.

des méthodes scientifiques. On connait les lois du rendement et la limite des frais utiles. Les labours sont plus profonds, la jachère disparaît devant la pratique de la rotation des cultures. D'autre part, la division des propriétés en multipliant les exploitations, a affaibli la puissance productrice des grandes familles au bénéfice de la main-d'œuvre.

L'extension des grands travaux publics, l'émigration des populations rurales vers les villes ont concouru au même résultat. La construction des voies ferrées a fourni à beaucoup d'ouvriers agricoles l'occasion de quitter les champs. Elle comportait, en effet, et dans une proportion considérable, de simple travaux de force, déblais, terrassements, charrois, pour lesquels les ouvriers ruraux semblaient préférables aux ouvriers urbains. La concurrence des divers chantiers fut très vive et entraîna une forte hausse des salaires. Les ouvriers agricoles furent éblouis par les prix qu'on leur offrait et par la perspective d'un travail presque sans chômage. Ces salaires, très supérieurs à ceux de la culture, ont fait naître chez les ouvriers qui les recevaient, des habitudes de bien-être auxquelles le retour à la vie rurale ne leur aurait pas permis de donner satisfaction. Ils ont ainsi définitivement quitté le village pour aller chercher dans les villes les moyens d'existence que l'agriculture ne pouvait plus leur fournir.

Le développement de la grande industrie a également exercé une forte influence sur l'émigration des

ouvriers ruraux. Elle les a attirés par le taux élevé des salaires.

La mécanique agricole, destinée tout d'abord à remplacer la main-d'œuvre qui faisait défaut, est venue en outre, surtout dans les régions de grande culture, exercer une action expulsive. L'emploi des batteuses est classique. En 1842 on en comptait environ 60.000 ; en 1862 : 100.733, c'est-à-dire près du double.

Auparavant, on battait le blé, l'hiver, en grange avec des fléaux ; ce travail occupait un grand nombre de journaliers et les aidait à passer la morte-saison. L'emploi des machines a donc rendu plus incertaine la condition des ouvriers agricoles en même temps qu'il a amené les chefs d'exploitation à réduire le nombre des domestiques.

Faut-il attribuer au manque de bras le développement du machinisme agricole, ou bien, en admettant qu'il se soit produit d'une manière indépendante, faut-il voir en lui l'une des principales causes de l'émigration des ouvriers ruraux ? Il serait malaisé de répondre à cette question par une affirmation absolue. On peut conjecturer que l'emploi des machines agricoles et des instruments perfectionnés que l'industrie fabrique chaque jour à meilleur compte, a été destiné, tout d'abord, à remédier à l'insuffisance de la main-d'œuvre plutôt qu'à la remplacer à moindres frais. Mais lorsque cet emploi s'est généralisé, il est probable qu'il a dû agir comme cause expulsive et contribuer par une sorte de choc

en retour à réduire encore davantage la main-d'œuvre.

Il importe d'ailleurs de faire une distinction. Les instruments qui sont destinés au travail du sol n'inquiètent guère les ouvriers des campagnes ; ils savent que leur augmentation ne leur cause aucun tort. Plus se multiplient les charrues, les herses, les rouleaux et autres engins du même genre, plus se multiplient aussi les façons aratoires. L'ameublissement de la terre n'est pas une tâche limitée ; on peut y consacrer toutes les ressources dont on dispose. Matériellement, on pourrait obtenir, avec des instruments à mains, en disposant d'un personnel suffisant, ce qu'on obtient d'instruments plus perfectionnés, mais, en pratique, cela serait évidemment presque impossible. Si l'on devait renoncer à ces appareils, on abandonnerait purement et simplement la culture. Ils ne nuisent donc pas aux ouvriers dont ils sont les auxiliaires indispensables.

Les faucheuses, les moissonneuses, les machines à battre n'ont pas la même action. Ce sont des machines qui accomplissent la tâche de l'homme et se substituent à lui. Quand la rentrée des plantes cultivées s'opère mécaniquement, elle ne laisse plus rien à faire après elle. C'est pourquoi les ouvriers agricoles n'ont pas toujours vu sans malaise cette concurrence redoutée.

On peut chercher d'autres explications au mouvement d'émigration qui abaisse chaque jour, d'une

manière générale, le chiffre de la main-d'œuvre agricole. On a fait remarquer l'influence de la dépopulation, de la transformation des cultures en certaines contrées, la position dépendante du domestique qui ne peut pas se créer une famille dans un foyer étranger, l'influence du service militaire obligatoire qui fait connaître aux paysans la vie mouvementée et attrayante des villes et lui donne trop souvent le dégoût du travail de la terre.

Il y a évidemment d'autres causes à la dépopulation des campagnes, causes plus lointaines évidemment, mais purement économiques et qui se font d'autant plus sentir dans notre pays bas-normand qu'il est essentiellement agricole.

On a tout d'abord invoqué l'inégale répartition des impôts qui pèsent plus lourdement sur la propriété foncière que sur la fortune mobilière. Il s'ensuit une double conséquence : l'exploitation de la terre étant moins rémunératrice à cause de cette charge, on est moins porté à s'y livrer ; d'un autre côté, les capitaux affectés à la terre, sont moins productifs, et sont, en conséquence, plutôt affectés à l'industrie et au commerce. Le paysan, à l'heure actuelle, dans la plupart des cas, préfère affermer la terre et employer ses capitaux à acheter quelques valeurs mobilières de tout repos : rentes sur l'Etat français, obligations diverses. Les obligations de chemins de fer, du Crédit Foncier de France, de la Ville de Paris notamment, l'attirent surtout à cause des nombreux tirages à lots dans lesquels il a toujours l'espoir, bien

minime, il est vrai, de voir la fortune lui arriver. Nous verrons d'ailleurs que, dans nos pays, si le paysan achète de la terre c'est, le plus souvent, pour ne pas dire toujours, lorsqu'elle voisine avec son propre patrimoine.

Ce premier phénomène a eu comme conséquence le développement de la fortune mobilière au détriment de la fortune immobilière qui exigeait, pour un rendement beaucoup plus élevé, beaucoup de frais et de main-d'œuvre.

On a invoqué aussi quelquefois les lois successorales françaises et les droits de mutation par décès réellement trop élevés. Il nous suffit de les signaler, ces causes n'étant pas spéciales à la Basse-Normandie.

Toutes ces causes ont eu leur part d'effet. Pendant la première moitié du XIX[e] siècle, le mouvement d'émigration demeura assez lent pour ne pas éveiller trop d'inquiétudes. Mais la situation s'aggrava avec le temps. Les plus optimistes se rendaient compte de son importance et du caractère de nécessité qu'elle empruntait aux nouvelles conditions économiques.

Nous n'avons pas à étudier dans son ensemble le phénomène de la dépopulation des campagnes, ni à envisager les remèdes qu'il serait possible de lui appliquer : nous en préciserons seulement l'importance et les causes dans les régions qui nous intéressent plus particulièrement.

* * *

Si l'on analyse les causes de l'exode rural en

Basse-Normandie, on voit que pour chacune des régions considérées, elles peuvent se réduire à quatre principales :

1° L'exode vers les villes et la recherche du travail industriel ou commercial ;

2° La diminution de la natalité ;

3° Le développement du machinisme agricole — principalement dans le Calvados ;

4° La transformation des cultures et de certaines industries agricoles.

Il est intéressant de les examiner l'une après l'autre.

L'émigration vers les villes et les centres industriels est universellement constatée. La population rurale de la Manche diminue à chaque recensement de 5 à 10 pour cent. Cette diminution qui affecte surtout la classe des salariés agricoles doit être attribuée aux diverses influences suivantes :

1° Le commerce et l'industrie favorisent l'émigration des ouvriers de la campagne vers les villes et les centres industriels.

2° Le service militaire fait prendre aux jeunes gens le goût de plaisirs et de distrations inconnus à la campagne.

Il commence par « déraciner » le campagnard qui, pendant ses deux ou trois ans de présence sous les drapeaux, perd l'habitude du travail agricole, lui fait connaître des plaisirs nouveaux et des situations en apparence plus agréables avec des salaires nominalement plus élevés. Souvent aussi, il contracte

au régiment des relations parfois funestes. Durant ces dernières années, notamment, les conscrits normands étaient incorporés, en grande partie, dans les garnisons de l'Est, très éloignées de la Normandie. Dans ces conditions, ils ne pouvaient songer à revenir souvent au pays. Certes, le service militaire est une nécessité, un devoir auquel personne ne saurait essayer de se soustraire sans commettre une lâcheté, mais ne pourrait-on pas atténuer les inconvénients que nous venons de signaler au point de vue agricole, par la pratique du recrutement régional qui nous semble bien préférable ?

Les jeunes gens, incorporés dans leur pays, peuvent revenir plus souvent en permission et continuer ainsi à suivre les travaux agricoles. En revenant à la ferme plus souvent, le soldat pourra se retremper au sein de la famille. Nous savons que les arguments ne manquent pas contre le recrutement régional, mais vraiment, il ne nous semble pas qu'un jeune homme ne puisse être bon soldat parce qu'il retournera plus souvent au foyer familial.

3° Beaucoup de jeunes gens vont à la ville attirés par une vie qui leur paraît moins pénible, des salaires qui sont plus élevés ; ils sont en quelque sorte éblouis par un luxe inconnu à la campagne.

4° Un grand nombre d'ouvriers agricoles sollicitent aveuglément des places parmi le personnel des chemins de fer, des administrations des différents services des villes et notamment de la ville de Paris, pour fuir la campagne et ses travaux.

5° Les agriculteurs en général et les petits propriétaires en particulier ne font aucun effort pour faire entrer leurs enfants dans la carrière agricole.

Dans le même ordre d'idées, on a mis l'école primaire en cause, et bien souvent on a fait son procès au point de vue agraire : la manière dont on y comprendrait l'instruction et l'éducation serait une des causes de la dépopulation des campagnes, car l'enseignement agricole que l'enfant y reçoit n'y serait pas suffisant. Aussi, partant de ce principe, on s'efforce de développer l'enseignement technique agricole dans les écoles primaires.

Là n'est point le motif, à notre avis du moins. Si l'école primaire peut être accusée de contribuer à la dépopulation des campagnes, c'est plutôt parce qu'elle ne sait pas donner aux enfants une mentalité générale qui les retienne à la campagne. D'un autre côté, elle a un esprit qui donne à ses élèves ce sentiment que les carrières urbaines sont supérieures aux carrières rurales, que la situation d'instituteur ou de petit fonctionnaire est bien plus élevée que celle de cultivateur. De là, une déduction s'impose pour ces élèves : les moins bien doués, les plus incapables sont ceux qui restent au village, les autres sont les plus intelligents, qui vont à la ville tenter la fortune.

Dans le département du Calvados on signale plus spécialement l'existence de diverses mines de fer, carrières, usines (filatures de Saint-Rémy, tuileries d'Argences etc.), où les salaires sont plus élevés, sur-

tout en hiver que ceux que peut donner la culture, et où le travail est assuré en toute saison, comme ayant fait abandonner les occupations agricoles par un certain nombre d'ouvriers et d'ouvrières de la plaine de Caen. Dans le pays d'Auge, on remarque également l'attraction exercée sur la population rurale par les usines de Dives et de la région d'Honfleur.

Mais on doit prévoir également une nouvelle diminution de la main-d'œuvre agricole dans certaines régions du Calvados et de la Manche à cause de l'extension de l'industrie minière en Basse-Normandie. Les récentes et considérables installations métallurgiques de Caen, l'exploitation des mines de fer de Diélette, de Mortain et de Bourberouge exerceront un puissant attrait sur nos paysans et les détourneront de la terre : les salaires des mines sont en effet beaucoup plus élevés que ceux de l'agriculture. Les mines de Diélette paient les ouvriers employés aux travaux de l'extérieur de 5 à 6 fr. par jour, tandis que les ouvriers employés à l'abattage et aux travaux d'étayage reçoivent bien près de 8 fr. par jour. Nous avons fait des constatations à peu près identiques pour les mines du Mortainais. (1) Il est vrai que ces sociétés minières, qui n'ont de Français que leur siège social, sont en réalité de constitution allemande et n'emploient que des ouvriers italiens, allemands et même des marocains, mais il y a tout

(1) Rapport de M. l'Ingénieur en chef des mines, 1911-1912.

lieu de penser que les populations indigènes seront amenées à délaisser la culture pour rechercher des emplois plus lucratifs dans ces nouvelles industries.

On constate que l'exode des jeunes gens vers les villes est rendu plus grand dans les cantons côtiers par la présence des stations balnéaires ; les jeunes domestiques suivent à la ville les maîtres qu'ils sont venus servir pendant la saison d'été.

L'influence des bureaux de placement pour serviteurs agricoles devenant chaque jour plus importante mérite d'être relatée ; en facilitant leur changement, ils détachent les ouvriers des champs qu'ils cultivent, et ils les conduisent fréquemment à déserter la campagne.

Le développement des facilités de transport a contribué également dans de notables proportions à la désertion des campagnes. En établissant des rapports plus fréquents entre les villes et les campagnes, en rendant plus impérieuse l'attirance des villes dont les paysans aperçoivent mieux les côtés extérieurs et tentants, enfin, en partant vers la ville, vers Paris surtout, où l'on peut se rendre de la Manche en cinq ou six heures, le paysan n'éprouve pas comme autrefois un sentiment d'exil perpétuel et définitif. Et puis, les compagnies de chemins de fer donnent de nombreuses facilités, accordent des tarifs réduits à tous les parents de leurs employés — et ils sont nombreux — si bien que nos populations perdent leur caractère sédentaire et aussi leur attache au sol natal.

Les mêmes causes se retrouvent dans la région de l'Orne.

La diminution de la natalité joue un rôle important dans cet ordre de faits. Dans le Calvados, notamment, on relève l'affaiblissement de la natalité et de la nuptialité, auxquelles viennent s'ajouter une excessive mortalité infantile et les progrès de l'alcoolisme.

D'autre part, l'emploi de plus en plus développé des machines agricoles diminue le nombre de bras nécessaires. Sans doute, la multiplication des machines et particulièrement des faucheuses, des faneuses, des moissonneuses permet de remédier au manque de main-d'œuvre, mais elle accentue en même temps cette pénurie.

La transformation des cultures est un facteur qui, en certaines régions, ne doit pas être négligé. Dans diverses communes de l'arrondissement de Falaise, principalement dans les cantons de Thury-Harcourt, de Morteaux, Coulibœuf, les terres labourées ont été transformées en herbages et il en est résulté une évidente diminution de main-d'œuvre. De même, dans le pays d'Auge, la culture est devenue essentiellement herbagère. L'arrondissement de Vire est devenu également une région de culture herbagère et d'élevage. Dans le département de l'Orne on a constaté une pareille transformation des terres de labour en herbages.

Nous assistons également dans la Manche sur toute la région côtière qui s'étend de Granville aux Pieux,

à une émigration temporaire des journaliers vers l'île de Jersey. Ceux-ci quittent le pays par les bateaux de Granville et de Carteret vers le mois de mai pour la récolte des pommes de terre précoces : ils travaillent à tâche pendant les quelques semaines que dure leur absence. Un ouvrier nourri et logé peut gagner de 4 à 6 francs par jour, mais ils se plaignent de la nourriture et surtout de la boisson composée de thé, de mauvais cidre, et d'ailleurs distribuée parcimonieusement.

Il faut ajouter que les nombreuses beurreries ou laiteries qui, actuellement existent un peu partout, réclament un personnel assez nombreux, de sorte que beaucoup de jeunes gens, au lieu de se placer dans une ferme, vont dans l'un de ces établissements, soit pour conduire une voiture chargée de recueillir le lait dans les campagnes, soit pour travailler à la fabrication du beurre.

Il se produit ainsi une diminution notable d'ouvriers purement agricoles. Cette dernière constatation de la diminution des ouvriers agricoles ne présente guère d'inconvénient au point de vue du phénomène que nous étudions, puisqu'elle est la résultante de la transformation d'une industrie essentiellement agricole. Il y a même lieu de remarquer que beaucoup de ces jeunes gens ainsi occupés aux laiteries ne seraient vraisemblablement pas restés au pays, et auraient cherché une situation ailleurs qu'à la campagne.

Par contre, la désertion de nos campagnes normandes pour la ville constitue un véritable danger; il y a là une tendance contre laquelle il faut réagir. Que les habitants de nos campagnes se persuadent bien que c'est aux champs qu'ils trouveront la situation la plus heureuse et la plus indépendante ! Que les jeunes gens et les jeunes filles résistent à l'attraction des villes ! Il n'est pas difficile en effet de montrer que tel est leur intérêt.

Prenons un enfant au sortir de l'école, à 12 ou 13 ans ; ayant vécu constamment à la campagne, il connaîtra, dès sa première jeunesse, beaucoup de choses intéressant la culture, si ses parents, son instituteur ont pris soin d'aider un peu son esprit curieux et observateur. Supposons-le d'une famille très pauvre, n'ayant aucune avance : il sera placé tout jeune comme petit domestique dans une ferme voisine où il s'occupera un peu de tout; il ne gagnera certes pas beaucoup et il aura une vie relativement fatigante, mais ses occasions de dépenses ne seront pas nombreuses. La plupart du temps il aura une nourriture substantielle, de l'air et de l'exercice qui en feront un « solide gars » : quelle différence entre la mine florissante de santé du petit campagnard et celle du petit apprenti de l'usine ou du petit employé de commerce, ou de magasin !

Sans doute, les petits domestiques de fermes ne sont pas toujours heureux et l'on raconte qu'autrefois, ils se trouvaient en butte aux taquineries mesquines et quelquefois méchantes des domestiques

plus âgés. Il y a, sur ce point, beaucoup d'exagérations. Bien souvent, le petit valet sera placé chez de braves gens qui le traiteront comme un de leurs enfants. Il s'occupera à tous les travaux de la ferme, aidera la fermière dans ses occupations, traira les vaches, s'occupera des travaux de propreté ; puis, devenu plus âgé, il délaissera ces menues occupations qu'il juge avilissantes, et, dès son âge de 16 à 18 ans jusqu'à son départ au régiment, il conduira avec orgueil un harnais, de 2, 3 ou 4 chevaux.

Le service militaire l'appellera deux ou trois ans à la ville et absorbera les économies qu'il aura pu faire. Il ne manquera pas d'occasions pour rester à la ville, mais, s'il veut, à 23 ou 24 ans revenir à la campagne, il y trouvera une bonne place.

En fondant un foyer, il ne pourra plus ou il pourra difficilement se louer à l'année comme domestique, mais, s'il est bon ouvrier, travailleur et sobre, il ne chômera jamais, et les cultivateurs, fermiers ou propriétaires des environs lui assureront toutes ses journées de travail. Sa femme elle-même pourra augmenter les revenus de la maison si elle travaille aux champs ou si elle exerce un métier plus lucratif de couturière ou de blanchisseuse. Un petit ménage organisé de cette façon ne roulera certes pas sur l'or, mais avec de l'ordre et de l'économie de la part de la femme, de la sobriété de la part du mari, l'aisance pourra régner dans la maison.

Notre petit ménage pourra se procurer en pleine campagne, ou à proximité d'une bourgade, pour un

loyer annuel variant de 50 à 80 fr. une habitation non pas luxueuse mais très convenable, comprenant par exemple, une grande cuisine ou salle commune, une petite salle, un cellier, une cour et un jardin. Dans ces conditions, il pourra récolter tous les légumes dont il a besoin, élever force volailles et lapins, et si la chance le favorise en l'épargnant de la maladie, les économies qu'il pourra réaliser, lui permettront d'acheter des moutons et peut-être même une vache. Cela lui sera d'autant plus facile, dans la Manche, surtout dans les arrondissements de Saint-Lo, Coutances et Valognes, que les terrains communaux y sont très nombreux et que, pour une redevance pouvant varier de 8 à 30 francs, on peut herbager les bestiaux depuis Pâques jusqu'à la Toussaint.

Les enfants viendront agrandir la famille et égayer ce modeste toit : les garçons suivront le père dans les champs et seront placés de bonne heure, dans une ferme, comme il l'a été lui-même ; les filles pourront apprendre un métier ou se placer à la bourgade voisine, comme petites bonnes, dans une maison bourgeoise, en attendant qu'elles se marient, mais il faudra surtout qu'elles évitent d'accepter les places qui leur seront offertes dans une grande ville, à Paris surtout, où, dans l'espoir de porter des costumes plus élégants et plus coquets, et de revenir de temps à autre au pays en grande toilette, elles iraient mener une vie déplorable dans une cuisine étroite et surchauffée.

En résumé, l'ouvrier de nos campagnes bas

normandes, peut se faire à la campagne mieux qu'en ville une petite situation indépendante et surtout exempte d'aléas. Il serait bon pour l'agriculture et pour lui-même qu'il en fût profondément persuadé.

* * *

La raréfaction de la main-d'œuvre locale a-t-elle rendu la main-d'œuvre nomade particulièrement nombreuse ? Pour répondre à cette question, il faut distinguer suivant les régions qui nous intéressent.

La Plaine de Caen fait un assez large appel aux étrangers, surtout aux Belges qui viennent chaque année pour exécuter les travaux nécessités par la culture de la betterave à sucre et fourragère et même ceux de la moisson. En dehors des Belges, il vient aussi des ouvriers d'une autre région du Calvados, le Bocage, des autres départements (Manche et Orne surtout) et quelques bretons du voisinage du pays d'Auge pour la fenaison et la moisson. Le nombre total des ouvriers nomades dans le Calvados paraît atteindre environ 1.200 soit 1/10 du nombre des salariés fixes. Presque les trois quarts de ces ouvriers étrangers sont occupés dans l'arrondissement de Caen, surtout dans les cantons de Creully, Douvres, Evrecy, Tilly-sur-Seulles et Troarn où la nature du sol est plus favorable à la culture de la betterave.

Le nombre d'ouvriers nomades est plutôt stationnaire dans ces régions, car si certaines communes signalent une augmentation, d'autres indiquent que les ouvriers du pays commencent à savoir exécuter, sans le concours des Belges, les façons à donner à la bette-

rave à sucre dont la surface cultivée n'a d'ailleurs pas sensiblement augmenté pendant ces dernières années.

D'autre part, l'emploi de plus en plus répandu des faucheuses, moissonneuses, batteuses, rend moins nécessaire le concours des ouvriers étrangers. Mais il y a lieu, en retour, de prévoir un appel supplémentaire à la main-d'œuvre nomade, par suite de la prochaine ouverture d'une distillerie à Caen, du développement de l'industrie minière et de la création de plusieurs usines nouvelles dans la plaine de Caen. Les cultivateurs de cette région sont, en général, satisfaits des ouvriers belges qui sont pour eux des auxiliaires précieux, spécialisés dans le travail de la betterave, actifs, généralement sobres et d'un meilleur rendement que les gens du pays, à égalité de salaire.

Dans l'Orne, il n'existe pour ainsi dire pas de main-d'œuvre nomade. Seules, quelques grandes fermes font venir des Belges ou des Bretons comme domestiques. Il y a cependant une tendance à l'augmentation des étrangers à cause de la pénurie de la main-d'œuvre locale et de la difficulté de s'en procurer dans les départements voisins.

Un autre genre de main-d'œuvre tend encore à s'accroître de plus en plus dans le département de l'Orne : c'est celle des enfants de l'Assistance Publique de la Seine qui, paraît-il, sont recherchés, dès qu'ils se trouvent en âge de travailler.

Dans la Manche, il n'existe pas, à proprement

parler, de main-d'œuvre nomade. Dans les régions de Saint-Lo et de Coutances cependant, un certain nombre d'ouvriers originaires du Calvados ou du Mortainais viennent se louer à des prix variant de 2 à 5 francs par jour, aux moments de la fenaison et de la moisson. De plus, dans les régions de Valognes, Cherbourg et La Hague, des pêcheurs ou des maraîchers de la côte viennent se louer aux mêmes conditions pour faucher (1).

En somme, si l'on fait abstraction de la Campagne de Caen, on peut conclure que la Basse-Normandie ne recourt que très faiblement à la main-d'œuvre étrangère. Il en est tout autrement sur bien des points de notre territoire. On sait que, par suite des difficultés que rencontrent les patrons pour le recrutement de leur personnel, les Belges s'introduisent en assez grand nombre dans les exploitations du Nord, de même que les Piémontais dans le Sud-Est, les Espagnols dans le Sud-Ouest, les Italiens dans le Rhône, la Saône et les Alpes. Ces pays étrangers, dont la population est beaucoup plus dense que celle de la France, expédient de véritables régiments d'hommes pour remplacer la population agricole française qui fait défaut. On a même remarqué à Nancy, l'organisation d'un comité dans le but de

(1) Nous croyons également intéressant de signaler que, depuis plusieurs années, d'assez nombreux fermiers bretons viennent avec leurs familles et tout leur matériel agricole s'implanter dans la Manche sur des terres qu'ils afferment. Ils cultivent généralement très bien et sont très laborieux. Leur immigration n'est certes pas étrangère à l'augmentation des fermages.

canaliser vers la France l'immigration Polonaise. Les compagnies de chemins de fer ont accordé des tarifs avantageux qui permettent de transporter de Pologne en France des individus pour un prix ne dépassant pas 40 à 50 francs. Les ouvriers polonais travaillent par milliers en Meurthe-et-Moselle, dans la Haute-Saône, dans la Côte-d'Or. Ces travailleurs ne se montrent guère courageux et leur emploi présente parfois quelques inconvénients. En 1909, on a placé dans la Côte-d'Or 500 domestiques provenant de la Pologne Autrichienne. En 1910, leur nombre s'est élevé à un millier. Ce résultat est dû à l'initiative d'un cultivateur des environs de Montbard qui se mit en relations avec une agence d'émigration à Cracovie et fit venir des ouvriers de la Pologne Autrichienne.

Cet appel à la main-d'œuvre étrangère a fait naître certaines inquiétudes d'ordre économique qui n'ont pu encore, en raison du chiffre peu important des ouvriers nomades, se manifester en Basse-Normandie.

* * *

Il nous reste à savoir quelle est la catégorie de salariés agricoles qui fournit en Basse-Normandie le plus fort contingent à l'émigration : ce sont très certainement les ouvriers proprement dits et les domestiques et servantes. Les petits propriétaires-journaliers sont rattachés au sol par leur propriété,

si petite soit-elle. Ils cherchent à l'augmenter et c'est seulement lorsqu'ils ne peuvent y parvenir qu'ils pensent à quitter le sol natal. Cette affirmation qui se déduit de l'étude de la mentalité paysanne, se trouve vérifiée par les faits.

La proportion de petits propriétaires qui vendent leur petite propriété et désertent la campagne est très faible dans les régions que nous considérons. Lorsque cela se produit, exceptionnellement d'ailleurs, c'est que la terre est tombée par héritage entre des mains inaptes à la faire valoir, ou bien que les journaliers y sont forcés par de trop fortes charges de famille; plus souvent hélas, il s'agit de ménages d'alcooliques, paresseux et sans ordre, qui hypothèquent leur petit patrimoine jusqu'à sa valeur et sont obligés enfin, sous la menace de leurs créanciers, de vendre tout ce qu'ils possèdent.

Dans la Manche, nous avons pu observer l'attrait qu'exerçait sur ces petits ménages l'exercice d'un commerce quelconque, et l'on voit quelquefois de petits propriétaires réaliser leurs immeubles pour aller habiter dans une petite bourgade voisine ou dans une petite ville : la femme tient une petite boutique et le mari cherche du travail comme journalier ou homme de peine ; ils s'engagent dans cette voie avec l'espoir, souvent déçu, de gagner un peu plus qu'à la campagne et de procurer à leurs enfants des places d'ouvriers ou d'employés.

Mais il existe une proportion beaucoup plus forte de petits propriétaires journaliers qui, au lieu de

vendre, achètent de la terre et arrondissent leurs patrimoines. Dans le département de la Manche, c'est le plus souvent à l'occasion de la liquidation d'un héritage que les petits propriétaires journaliers cherchent à s'agrandir. Lorsqu'un habitant de la ville hérite d'un domaine peu important, et lorsqu'il s'entend peu aux choses de l'agriculture, il charge son notaire de la vente des biens par parcelles ; c'est alors que le paysan, avec ses économies laborieusement amassées, achète le lopin de terre qui voisine avec sa propriété et qu'il convoitait depuis longtemps. Quand l'occasion d'acheter ne se présente pas, il se contentera de louer les terres qui voisinent avec ses champs.

Dans le Calvados, les ouvriers non déjà propriétaires achètent moins facilement de la terre qu'autrefois ; ils préfèrent, lorsqu'ils font des économies, les placer à la caisse d'épargne ; au contraire, la tendance des journaliers-propriétaires est plutôt d'acheter pour arrondir leur petite propriété, mais la proportion de ceux qui achètent n'est guère élevée. Presque nulle aux environs immédiats de Caen, où la culture se fait en grand, cette proportion paraît un peu plus forte dans la région de la côte où l'on fait de la culture maraîchère. Dans l'arrondissement de Falaise, il n'y aurait pas plus de 15 à 20 pour cent des journaliers-propriétaires qui agrandissent leur patrimoine, et ceux qui achètent seraient le plus souvent les petits propriétaires non journaliers qui possèdent déjà suffisamment pour se dispenser de travailler chez les

autres. Enfin, nous faisons sensiblement les mêmes constatations dans le département de l'Orne où la proportion des petits propriétaires journaliers qui vendent leur bien est aussi assez faible.

Il n'est pas sans intérêt de se demander maintenant aux dépens de qui les petits propriétaires agrandissent d'ordinaire leur patrimoine ? Dans le Calvados, c'est le plus souvent aux dépens des petites ou des très petites propriétés, en particulier aux dépens de ménages d'ouvriers devenus propriétaires par suite d'héritages et ne possédant pas les qualités nécessaires pour exploiter eux-mêmes leur terre ; il est rare, en effet, que les grandes fermes se trouvent morcelées. Dans l'Orne, la petite et la moyenne propriété ont tendance à se concentrer ; cette concentration se fait quelquefois aux dépens des moyennes exploitations, à la suite de décès, mais surtout aux dépens de la très petite propriété.

Dans la Manche, c'est au profit de la petite, de la moyenne et même de la grande propriété que les petits propriétaires augmentent leur exploitation. Souvent aussi à la suite d'un décès, les enfants ne voulant ou ne pouvant s'entendre sur le partage de la succession en nature, procèdent à une vente pour sortir de l'indivision. Cette manière de faire a l'inconvénient de disperser le patrimoine familial dont les « vieux » étaient si légitimement fiers. Il est vrai que la plupart du temps il y a nécessité de procéder ainsi à cause de l'existence d'héritiers mineurs : dans ce cas, la vente judiciaire qui s'impose absorbe une

grande partie de la succession ; les frais en sont très élevés et atteignent jusqu'à 50 0/0 (1) du produit de la vente ; si l'on ajoute à ces frais, les droits de mutation par décès, les frais divers de dernière maladie, on voit ce que les héritiers pourront recueillir dans une succession de trois à quatre mille francs. Il est donc évident qu'une réforme s'impose dans cet ordre de faits. Ces résultats constatés depuis longtemps par la statistique n'ont été que très peu modifiés par les dispositions de la loi de 1884 et par l'application des mesures de vérification prescrites par la circulaire du 29 décembre 1899. Aussi la Chancellerie a-t-elle mis à l'étude un projet de loi ayant pour but de réduire d'une façon effective les frais des petites ventes judiciaires (2).

Nous voyons encore assez souvent dans leur règlement de succession, les héritiers consentir au profit de l'un d'eux qui est resté au pays et a assisté ses parents, une cession à titre de licitation. Cet usage est excellent à plusieurs points de vue : il a notamment l'avantage de ne pas faire sortir le bien de la famille, mais il suppose évidemment la bonne entente

(1) Extrait du rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sur l'administration de la justice civile pendent l'année 1910.

(2) N'y aurait-il pas lieu, par exemple, d'autoriser la vente de biens de mineurs sans autres formalités qu'une délibération conforme du conseil de famille en rendant le notaire responsable de l'emploi des fonds revenant aux mineurs ? Dans ces conditions, les frais ne dépasseraient pas 20 à 30 fr. et pourraient même être diminués sans inconvénient par l'exemption du timbre et l'enregistrement gratis. La solution de cette question ne rentre pas dans notre étude, mais comme elle intéresse au plus haut point nos populations agricoles, nous croyons intéressant de la mentionner.

entre tous les héritiers, et certaines économies chez celui au profit duquel une telle cession est consentie.

Nous connaissons maintenant l'importance numérique des populations agricoles en Basse-Normandie, les causes de leur diminution. Nous étudierons maintenant la question des salaires.

CHAPITRE TROISIEME

Les Salaires agricoles

Section I. — Considérations générales
Fluctuations des salaires
Salaire nominal et salaire réel

Section II. — Les salaires agricoles en
Basse-Normandie

CHAPITRE III

Les Salaires

Les salaires sont le facteur principal de la situation de l'ouvrier, car ils déterminent en grande partie ses conditions de vie. D'autre part, l'étude des salaires agricoles présente une grande importance au point de vue de la justice. Il s'agit en effet de savoir si les salariés de l'agriculture reçoivent une part suffisante dans la distribution du produit des revenus de la terre.

Avant d'examiner la question des salaires agricoles en Basse-Normandie, il ne sera pas sans intérêt d'arrêter quelque peu notre attention sur l'étude historique des salaires agricoles dans cette région.

SECTION PREMIÈRE

Considérations générales. — Fluctuation des salaires. — Salaire nominal et salaire réel

Ainsi que le constate le vicomte d'Avenel (1), les exemples de salaires sont très rares au XIII^e^ siècle. « La mesure universellement adoptée du prix du « travail, dit-il, est la journée du manœuvre, c'est-à-« dire la rémunération de la force physique qu'ont « en partage les plus déshérités des enfants des « hommes réduite à son expression la plus simple, « dépouillée autant que possible de science et d'intel-« ligence. » Au XIII^e^ siècle, les exemples de salaires de ce genre sont très rares, ceux des domestiques de ferme ou de ville, ceux des ouvriers de métier ne le sont pas moins. Presque tous ces individus sont alors des serfs qu'on ne paie point, ou des tenanciers que l'on a, une fois pour toutes, payés en terres.

Les textes sont un peu plus nombreux au XIV^e^ siècle. Les ouvriers agricoles sont rares et il y a un grand nombre de terres en friche. Il est si facile d'affermer que personne ne pense à aller travailler pour un salaire, la terre des autres. Du reste si l'offre des bras est rare, la demande l'est aussi. A part les terres

(1) Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1.200 jusqu'en l'an 1800 (Tome 4, page 9).

des seigneurs, il n'y a plus de vastes domaines. Les exploitations sont limitées, et chaque famille suffit à faire valoir la sienne.

Comme elle était rare, la main-d'œuvre était chère. En Normandie, un journalier nourri touchait, pendant la récolte, 8 deniers par jour, et un moissonneur 12 deniers (1). Ces chiffres sont donnés pour l'année 1208. Un faucheur à Rouen, un moissonneur dans la Haute-Normandie se paient jusqu'à 3 sols en 1270 (2).

Pour se rendre compte de la valeur de ces salaires, il ne faut pas oublier que le poids des monnaies a considérablement diminué et qu'une livre représentait, sous Saint Louis, un poids d'argent vingt fois plus fort que sous Louis XVI. D'autre part, un poids d'argent ou d'or avait un pouvoir d'achat beaucoup plus grand alors qu'aujourd'hui. Pour calculer avec précision la puissance d'achat ou puissance commerciale de l'argent, il nous faudrait posséder sur les prix usités autrefois, des données qui nous font absolument défaut. On ne peut, en effet, se baser sur quelques prix pour en déduire une moyenne générale de la valeur. Il faut user de ce procédé avec beaucoup de réserve. M. le vicomte d'Avenel a essayé de dresser un tableau de ce genre. Il a pris comme terme de comparaison le pouvoir d'achat actuel de l'argent et il s'est demandé, étant donné qu'une

(1) V. d'Avenel. Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800.— Tome 3, p. 492.

(2) d°.

certaine somme achète aujourd'hui une quantité de travail ou de marchandise égale à 1, la quantité qu'une même somme d'argent pouvait acheter autrefois. Les résultats qu'il a ainsi obtenus sont consignés dans le tableau suivant que nous lui empruntons (1) ; ils sont d'autant plus intéressants qu'ils permettent de suivre pendant plusieurs siècles la marche réelle des salaires.

(1) M. Levasseur a fait d'ailleurs des réserves sur l'exactitude de ces données.

ANNÉES	Salaires journaliers des ouvriers agricoles		Pouvoir d'achat de la monnaie d'autrefois comparé à celui de la monnaie actuelle supposé égal à 1.
	Nourris	Non Nourris	
1201-1225	»»	»»	4 1/2
1226-1250	»»	0 65	4
1251-1275	0 20	0 60	4
1275-1300	0 26	0 60	4
1301-1325	0 30	0 67	3 1/2
1326-1350	0 37	0 80	3 1/2
1351-1375	0 45	0 90	3
1376-1400	0 35	0 73	4
1401-1425	0 40	0 70	4 1/2
1426-1450	0 37	0 65	4 1/2
1451-1475	0 32	0 60	6
1476-1500	0 30	0 58	6
1501-1525	0 30	0 60	5
1526-1550	0 29	0 70	4
1551-1575	0 33	0 75	3
1576-1600	0 36	0 78	2 1/2
1601-1625	0 32	0 76	3
1626-1650	»»	0 74	2 1/2
1651-1675	0 39	0 80	2
1676-1700	0 43	0 80	2.33
1701-1725	0 35	0 70	2.75
1726-1750	0 34	0 68	3
1751-1775	0 37	0 75	2.33
1776-1800	0 45	0 82	2

En tenant compte du pouvoir de l'argent qui fut, au XIVe siècle, 3 1/2, 3 et 4 fois inférieur à celui qu'il a de nos jours, il est possible de calculer le salaire réel auquel ces prix correspondent. Les prix recueillis par M. d'Avenel fournissent pour les ouvriers non nourris, une moyenne journalière de 67 centimes de 1331 à 1326, de 80 centimes de 1326 à 1350 et de 90 centimes de 1351 à 1375, soit au taux actuel de l'argent 2 fr. 35, 2 fr. 80 et 2 fr. 70.

Parmi les prix recueillis par M. d'Avenel et qui lui ont servi à calculer ces moyennes, signalons qu'en Normandie, en 1301, un moissonneur touche 12 deniers, soit 0 fr. 67 en monnaie de nos jours.

En 1438, un journalier de la Normandie gagnait 2 sols et 6 deniers, c'est-à-dire, en francs : 0 fr. 81 c., ce qui fait à peu près 3 fr. 64 c. de notre monnaie.

La hausse des salaires agricoles à l'époque moderne est un fait incontestable. Elle tient au développement de l'activité économique qui a multiplié la demande de bras et les capitaux destinés à les payer. Dans cet ordre d'idées, la création des chemins de fer, l'organisation du crédit, les progrès de la science agricole, en permettant à la culture d'accroître le taux de ses bénéfices l'ont amenée à consentir à la main-d'œuvre une part de capitaux plus considérable. Mais ces causes ne sont pas les seules qui aient agi. Il faut tenir compte aussi de la diminution constante du nombre des ouvriers agricoles et de la situation que cette diminution leur a faite sur le terrain économique.

Il n'est pas douteux que la plus ou moins grande abondance ou rareté de la main-d'œuvre influe sur son prix. L'exemple des Etats-Unis est frappant à cet égard. Le taux des salaires n'y a presque pas augmenté depuis 20 ans bien que la productivité du travail s'y soit considérablement développée durant cette période ; or, ce stationnement du salaire s'explique par l'augmentation énorme du nombre de travailleurs qui s'est produite par suite de l'immigration des ouvriers étrangers et de l'appropriation des terres disponibles. Un phénomène inverse s'est produit au profit des travailleurs de l'agriculture française et, particulièrement de ceux de la Basse-Normandie. Leur nombre diminuant, ils ont vu leur salaire s'élever : la loi de l'offre et de la demande est toujours vraie.

Il convient aussi de noter que les salariés de l'agriculture ont indirectement profité des grèves qui se sont produites dans l'industrie. On a contesté le rôle de la grève dans le phénomène général de l'élévation des salaires : nous croyons, quant à nous, qu'il faut lui faire sa part d'influence. Sans doute, elle ne rend pas compte, à elle seule, du phénomène, mais elle contribue à le produire.

Ceux qui nient l'efficacité des grèves dans cet ordre d'idées font remarquer que la hausse des salaires a été au moins égale dans les industries où il n'y a pas de grève, et même là où il n'y a guère de syndicats organisés ; et ils citent, en particulier, l'exemple des ouvriers agricoles et des domestiques. A cela, on a

répondu que ceux-ci ont indirectement bénéficié de la hausse des salaires qui s'est produite dans les autres industries où les ouvriers sont organisés. « Si « les salaires ont monté à la campagne, dit M. Gide « (1) c'est parce que les ouvriers des campagnes les « ont quittées pour aller chercher à la ville de plus « hauts salaires. Et de même les gages des domesti- « ques suivent le taux des salaires industriels, en « sorte que ce sont en définitive les métiers organi- « sés qui deviennent les régulateurs du marché du « travail, tandis que jusqu'à présent c'était au contrai- « re la foule des misérables qui pesait sur le marché, « et c'est là un immense progrès économique et « moral ».

Cette conception nous paraît exacte. Elle se vérifie dans une certaine mesure en Basse-Normandie. Les populations rurales de ces régions n'ont pas encore heureusement été gagnées au syndicalisme ; mais l'on constate une certaine irritation de l'ouvrier contre le patron qui se traduit de temps à autre par la mauvaise volonté, le refus momentané et quelquefois excusé, pour la forme seulement, du travail. On nous signalait tout récemment qu'un propriétaire ayant, pour un motif quelconque, congédié un de ses ouvriers, vit, sous l'influence et les mauvais conseils de ce dernier, tout son personnel le quitter en pleine récolte du foin et ne consentir à reprendre le travail qu'à la condition expresse que leur camarade serait

(1) Cours d'Economie Politique 1909, p. 635.

également admis. Il y a là un fait bien significatif et très alarmant.

Si la hausse des salaires agricoles est certaine, il est moins facile d'en déterminer le chiffre exact, même approximativement, car la mesure varie d'un lieu à un autre suivant la durée de la journée, les modes de paiement, la cherté de la vie, l'abondance plus ou moins grande de la main-d'œuvre. Les moyennes ont cependant leur utilité et elles ne doivent pas être négligées.

M. de Foville (1) résume de la manière suivante les progrès des salaires agricoles en France :

EPOQUES	Prix moyen de la journée d'un Homme	Revenu annuel d'une Famille
1700	0 fr. 50	180 fr.
1788	0 » 60	200 »
1813	1 » 05	400 »
1840	1 » 30	500 »
1852	1 » 42	550 »
1862	1 » 85	720 »
1872	2 » 00	800 »
1882	2 » 22	880 »

Le graphique exposé à l'Exposition Universelle de 1900 par l'Office du Travail exprimait en chiffres

(1) La France économique 1890, p. 99.

conventionnels la hausse du salaire pour la France au cours du XIXe siècle.

1806	— 45 fr.	1860	— 70 fr.
1830	— 49 »	1880	— 98 »
1840	— 53 »	1892	— 100 »
1856	— 61 »	1900	— 103 »

Cela correspond à une hausse de 129 pour cent. D'après une statistique plus récente de l'Office du Travail qui va jusqu'en 1906 mais ne remonte que jusqu'à 1853, les salaires ont augmenté de 110 pour cent pendant cette dernière période de 53 ans.

Après avoir constaté la hausse des salaires, une autre question surgit. Il s'agit de savoir si cette hausse est réelle ou seulement nominale ? En d'autres termes, le prix de la vie matérielle a-t-il ou non crû dans une égale proportion ? Il convient de remarquer d'abord que la monnaie a perdu depuis un siècle la moitié de sa valeur, et que cette baisse de valeur de l'étalon monétaire a déterminé une hausse générale des prix. Mais, si la vie matérielle est plus élevée qu'autrefois, son prix n'a pas augmenté autant que les salaires. L'alimentation tient une place d'autant plus considérable dans un budget que ce budget est plus maigre. Or, s'il est vrai que le prix des substances alimentaires a augmenté dans une large proportion, le pain n'est pas sensiblement plus cher qu'autrefois. Le sucre et l'épicerie ont même diminué. D'autre part, les loyers ont augmenté, mais les articles manufacturés (vêtements, meubles, etc...) ont certainement diminué. Il en est de même

du prix des transports. D'une façon générale, le perfectionnement de l'outillage a permis de réduire les frais généraux et, en conséquence, d'abaisser le prix de revient et de vente. Dans son rapport à la Section d'Economie Sociale à l'Exposition de 1900, M. Charles Gide concluait en ces termes : « En « somme, on peut tenir pour certain que la hausse « des prix n'a pas dépassé et très probablement n'a « pas atteint 30 à 40 % ; c'est peu de chose à côté « d'une hausse de salaire de 100 à 150 % et même, en « la défalquant, il reste encore une belle marge pour « la hausse réelle ».

Ces quelques considérations générales exposées, nous devons maintenant entrer dans le détail et déterminer avec précision le taux des salaires en Basse-Normandie : c'est ce que nous ferons dans une section seconde.

SECTION DEUXIÈME

Les salaires agricoles en Basse-Normandie

Les salaires agricoles ont augmenté en Basse-Normandie comme partout ailleurs. L'employeur a subi les conséquences de la loi de l'offre et de la demande.

Les domestiques devenant de plus en plus rares sous l'influence des diverses causes que nous avons étudiées, les « loueries » agricoles ont diminué d'im-

portance. Un domestique trouvera en effet trois ou quatre patrons : on comprend, dans de telles conditions, qu'il se montre de plus en plus exigeant à tous points de vue, et réclame, avec un salaire plus élevé, une condition matérielle plus avantageuse.

Les domestiques viennent d'ailleurs très peu nombreux à ces « loueries », et ceux qui s'y rendent sont souvent peu recommandables. Aussi, les patrons cherchent-ils la main-d'œuvre dont ils ont besoin d'une autre façon et s'adressent-ils, lorsqu'ils le peuvent, à leurs relations personnelles. De cette manière, ils recueillent des renseignements sur ceux qu'ils gagent, ce qui leur est très difficile, sinon impossible, dans les « loueries ». Mais depuis quelques années, le cultivateur n'ayant pas le choix, est souvent obligé de prendre les ouvriers qu'il trouve, bons ou mauvais.

On peut d'ailleurs distinguer dans notre région deux sortes de « loueries » : celles de fin d'année et celles plus spéciales qui ont lieu au moment de la moisson et de la récolte des foins.

Les « loueries » de fin d'année se font, en général, dans les trois premières semaines de juillet. Cette époque nous semble mal choisie : elle coïncide en effet, avec la récolte des foins et le début de la moisson, alors que le travail agricole est en pleine activité. Le cultivateur perd un temps précieux à cette saison, à chercher un ouvrier qu'il doit ensuite mettre au courant de son exploitation. D'un autre côté, le jeune domestique qui devra partir au régiment le

mois de septembre suivant, se trouvera ainsi dans une situation plus précaire. C'est pourquoi la fin de septembre, époque où les travaux agricoles sont moins actifs, surtout dans nos pays d'herbages, et pendant laquelle s'effectuent la libération de la classe et le départ des jeunes soldats, nous semblerait pour ces motifs, bien mieux choisie.

Ces « loueries » donnent lieu à une fête foraine et à des réjouissances publiques organisées surtout dans le but de favoriser le commerce local. Quelques-unes sont très anciennes, comme la Sainte-Anne à Bricquebec, la Madeleine à Saint-Lo, et sont souvent chantées par des poètes locaux. Les domestiques, hommes et femmes, se tiennent sur la place publique; les servantes ont un petit bouquet de fleurs, les conducteurs de chevaux un fouet pour indiquer qu'ils désirent trouver une place.

Dans ces « loueries » les domestiques sont loués à l'année, et les marchés ne sont conclus qu'à grands renforts de paroles, après que le maître et le domestique se sont réciproquement frappés dans la main: les « moques » de cidre, qui remplacent la « bolée » en Bretagne, et les traditionnels « sous de café, » sont également indispensables pour clore dignement un marché. Les domestiques touchent 5 ou 10 francs d'arrhes appelés vulgairement « vin » qu'ils s'empressent de dépenser, l'occasion ne leur manquant pas dans ces réunions.

Un rapprochement, lointain sans doute, mais réel quant aux apparences, s'impose entre ces « loueries »

et les anciens marchés d'esclaves. Le cultivateur s'y rend comme s'il allait acheter des bestiaux ; ces marchés se pratiquent d'ailleurs exactement de la même manière : le domestique qui se loue vante, toujours son aptitude au travail, les qualités qu'il a, et plus souvent celles qu'il n'a pas ; de son côté le patron se représente comme l'ami ou le père de ses domestiques plutôt que leur maître : bref, il s'agit pour l'un comme pour l'autre, de conclure le marché le plus avantageux.

A Saint-Lo, cette « louerie » se tient le 22 juillet, à la grande foire Madeleine, réputée par ses attractions foraines, et aussi par ses pickpokets qui profitent de l'état d'ébriété dans lequel se trouvent les domestiques en ces jours de fête. Les « loueries » de Bricquebec, Carentan, Bayeux, sont également très importantes, mais elles perdent d'année en année leur caractère de « louerie » pour n'être qu'une simple réjouissance publique où les ouvriers agricoles se rendent par habitude. A côté de ces grandes « loueries », il en existe d'autres, moins fréquentées dans chaque chef-lieu de canton ou chaque commune de quelque importance.

Il y a également des « loueries » au moment de la moisson et de la récolte des foins, mais elles tendent de plus en plus à disparaître ; elles n'existent d'ailleurs que pour les journaliers. Elles se tenaient dans les gros bourgs, à un endroit déterminé, le lundi matin de très bonne heure, dès 2 ou 3 heures. Les cultivateurs s'y rendaient en voiture et rame-

naient à la ferme les faucheurs et botteleurs qu'ils avaient engagés pour plusieurs jours ou pour la semaine entière.

Nous savons donc qu'en Basse-Normandie le contrat de louage peut être conclu à la journée, à la tâche ou à l'année.

Le travail à la journée exige une surveillance permanente et assez difficile ; le chef d'exploitation craint que l'ouvrier ne donne pas, non seulement tout son effort mais même un effort moyen. C'est cependant pour les journaliers un rude métier, lorsque, ballottés de ferme en ferme, ils ont un trajet assez long à effectuer pour se rendre le matin à leur travail et le soir pour regagner leur logis.

Toutefois, ces inconvénients sont largement atténués en Basse-Normandie : les journaliers sont souvent nourris chez le cultivateur, et même logés sans que leur salaire en soit diminué. D'un autre côté, il est certain, qu'un journalier sérieux, trouvera du travail à proximité de sa petite chaumière sans être obligé d'effectuer un long parcours pour se rendre à la ferme où il est employé.

En ce qui concerne la surveillance à effectuer, le patron peut organiser son travail de manière à être constamment, ou à peu près, avec ses ouvriers, les exploitations étant, souvent, petites ou moyennes ; il arrivera souvent aussi qu'un de ses enfants, devenu grand, sera employé avec les domestiques, sur le même pied qu'eux, et exercera ainsi une surveillance à la place de son père.

Le travail à la tâche évitera aussi aux chefs d'exploitation une surveillance absorbante et malaisée. Il permet d'ailleurs aux ouvriers une plus grande liberté. En Basse-Normandie, on peut dire que tout ce qui se prête à une mesure se fait à la tâche (moissonnage, fauchage, bottelage, etc.). Les travaux concernant la betterave se font aussi à la tâche. Il en est de même pour la cueillette des pommes, dans le Calvados, par exemple, car, en ce qui concerne la Manche, cette particularité ne nous a pas été signalée.

Il y a lieu toutefois de faire une restriction cette année où la récolte de pommes est trop abondante. Les pommes se vendant à des prix dérisoires de bon marché, le cultivateur se trouve à peine dédommagé des salaires qu'il doit payer pour les faire ramasser. Aussi, dans la région de Coutances beaucoup de cultivateurs donnent deux hectolitres pour dix hectolitres de pommes ramassées.

Le travail à l'année est celui des domestiques et servantes, c'est-à-dire de la catégorie la plus nombreuse dans toutes les régions de la Basse-Normandie. Il y a, dans les exploitations, toute une série de travaux qui exigent une occupation continue et qu'il serait assez incommode, pour ne pas dire impossible, de faire exécuter par des journaliers ou des tâcherons. Il en est ainsi, par exemple, des soins multiples à donner au bétail. Comme les domestiques vivent sur l'exploitation d'une manière constante et sont en quelque sorte attachés à la terre, il est certain que

ces travaux ne souffriront pas. Dans les petites fermes, le domestique s'occupe de tout; dans les grandes exploitations, au contraire, et d'ailleurs assez rares en Basse-Normandie, chacun d'eux a ses occupations déterminées. Les uns sont laboureurs, les autres charretiers, les autres bergers, bouviers, etc. Dans ce cas, il y a souvent un maître-valet pour diriger et surveiller l'exploitation : parfois ce maître-valet dirige lui-même l'exploitation.

Dans les fermes où l'on trouve ce genre de domestiques sans besogne bien déterminée, changeant d'occupation tous les jours et même plusieurs fois par jour, s'occupant en un mot, là où il y a à faire, on se sert d'une expression typique qui le dépeint à merveille : c'est le « travaillant partout ».

On remarquera également que dans la Basse-Normandie, comme ailleurs, le salaire en nature *stricto sensu* a été presque complètement abandonné. Les considérations morales ne manquent certainement pas pour le condamner. On a dit qu'il amoindrissait singulièrement l'indépendance de l'ouvrier en l'obligeant à trouver le placement des produits dont il ne peut faire usage. C'est une vérité évidente. Il est très certain qu'un faucheur, par exemple, qui reçoit en salaire une partie de la moisson, si c'est du blé, en peut faire son pain. Mais s'il a besoin de toutes les autres choses nécessaires à son existence, il lui faudra procéder à un échange qui lui demandera un certain temps et pourra être pour lui l'occasion d'une perte. Il y a là évidemment un gros inconvénient.

Le patron au contraire peut y trouver un avantage considérable. Les fonds dont il dispose pour les salaires se trouvent ainsi accrus de tous les produits qu'il a, et qui sont susceptibles de jouer ce rôle. En payant les ouvriers en nature, il peut réduire d'autant un capital monnayé ou lui donner une autre destination.

L'habitude de payer en nature se traduisait autrefois par la pratique de la levée ou gagnage : l'ouvrier qui moissonnait pour le compte d'un cultivateur, prélevait alors une certaine partie de la récolte, la 12e ou la 13e gerbe. suivant les lieux. Il en était de même pour le bottelage : l'ouvrier qui bottelait le blé pendant l'hiver recevait, comme salaire, un certain nombre de boisseaux de grain. Ce système pouvait avoir l'avantage d'associer en quelque sorte l'ouvrier aux résultats de l'entreprise, mais il donnait lieu à de fréquentes contestations et il supposait que l'ouvrier habitait dans le voisinage immédiat de l'exploitation (1).

L'agriculture se prêtait donc facilement à la pratique du salaire en nature dont il ne serait plus possible actuellement de ressusciter l'usage. Une loi toute récente, puisqu'elle ne date que du 7 décembre 1909, stipule, entre autres dispositions, relatives notamment au lieu et à l'époque du paiement des salaires, que les salaires devront être payés en « monnaie métallique ou fiduciaire ayant cours légal. »

(1) Baudrillart. Populations agricoles de la France. tome 3. p. 259.

Cependant, il importe de remarquer que l'on doit faire rentrer dans la notion de salaire en nature la nourriture et le couchage procurés aux ouvriers agricoles. Ce ne sont pas seulement les domestiques et les servantes qui en bénéficient, mais les journaliers eux-mêmes. Nous verrons que les tâcherons sont, eux aussi, assez souvent nourris et reçoivent presque toujours une certaine quantité de cidre en plus de leurs salaires,

Mais l'on ne saurait condamner cette pratique du salaire en nature limitée au logement et à la nourriture et que bien souvent les circonstances imposent. Nous avons vu que dans les régions de grande culture, les ouvriers sortent de la ferme au moment des repas au coup de cloche comme les ouvriers d'une usine à midi : les hommes mariés rentrent déjeuner chez eux, les célibataires mangent à l'auberge ou prennent pension dans un ménage.

Ce système tend à se généraliser dans la région parisienne notamment, où la femme du fermier mène souvent un train de vie qui l'éloigne beaucoup de la direction journalière de la ferme ; et dans ce cas, elle ne consent plus à s'astreindre à toutes les complications du ménage résultant de la nourriture des ouvriers. Ce travail ne peut être suppléé par les servantes de ferme qui deviennent de plus en plus rares, surtout dans les régions voisines de la capitale. Cette pratique se généralise d'autant plus facilement que l'ouvrier se montre plus exigeant au point de vue de la nourriture.

Ce phénomène n'est pas sans inconvénient aux

points de vue social et moral. Le salaire d'un ouvrier qui n'est ni nourri ni logé à la ferme n'a pas, en réalité, été augmenté du coût de la nourriture retranchée, et dans la plupart des cas, l'ouvrier supportera, presqu'à son insu, une diminution de son salaire réel. D'un autre côté, si le domestique est marié et si sa femme travaille elle-même, elle n'aura pas toujours le temps de préparer son repas, d'où une mauvaise nourriture et des difficultés de toutes sortes. Quant au domestique célibataire, on aperçoit aisément les inconvénients qui résultent pour lui de prendre pension dans une famille, ou d'aller prendre ses repas et vivre continuellement à l'auberge ; là, les occasions de boire, de jouer, et par conséquent de dépenser seront nombreuses : les conversations qu'il y tiendra avec ses compagnons ne seront pas toujours en faveur de son patron et ne feront qu'accentuer son irritation.

Aussi, il ya lieu de souhaiter que le cultivateur en Basse-Normandie continue à loger et à nourrir ses ouvriers. Il est vrai que certains esprits déplorent la soi-disant dépendance de l'ouvrier agricole vis-à-vis de ses maîtres ; demeurant constamment à la ferme, disent-ils, il ne jouit d'aucune liberté, pas même durant ses repas. Cela peut être vrai, dans une certaine mesure, pour les régions de grande culture.

Là, en effet, il y a deux tables servies différemment, et le cultivateur est un « gentleman farmer » qui commande ses ouvriers sans participer à leurs travaux, tandis que dans notre contrée, nous verrons

que le patron et ses domestiques mangent à la même table, partagent les mêmes repas.

Par contre, il existe en Basse-Normandie d'autres formes de salaires en nature que nous devons mentionner. C'est d'abord l'aide de travail : il est assez fréquent de voir les petits propriétaires faire à tour de rôle tel travail les uns chez les autres et se payer ainsi réciproquement en nature, c'est ce qu'on appelle vulgairement « aller en corvée. » Ce sont encore, dans le même ordre d'idées, les ouvriers petits propriétaires qui empruntent aux cultivateurs chez lesquels ils ont coutume de travailler, leurs chevaux ou des ustensiles aratoires pour faire le labour sur leur petit lopin de terre, et payer ensuite ces cultivateurs en journées de travail.

Dans d'autres cas encore, les petits domestiques retiennent en se gageant, en plus de leurs salaires, une ou deux paires de sabots, quelques livres de laine etc., mais cette pratique, sans être abandonnée, a, croyons-nous, une tendance à tomber en désuétude.

On ne saurait donc voir dans toutes ces formes de salaire en nature usitées en Basse-Normandie des pratiques condamnables et répréhensibles aux termes de la loi de 1909. Elles ne constituent pas de la part du patron une exploitation de l'ouvrier ; bien au contraire, elles sont dans certains cas, un moyen de venir en aide au domestique agricole.

Toutefois, on nous indiquait que dans certaines régions de Basse-Normandie, dans la région de Vire et le Mortainais notamment, des cultivateurs payaient

quelquefois leurs ouvriers partie en argent, et partie ..... en eau-de-vie de cidre. Nous ne pouvons ajouter foi à de pareilles assertions. Nous savons que dans ces régions, il se fait une grande consommation d'eau-de-vie de cidre, mais nous ne croyons pas que l'alcool y supplée la monnaie. Il peut se faire qu'un patron, pour récompenser un ouvrier, lui donne, en plus de son salaire un demi-litre ou un litre d'eau-de-vie de cidre, mais il ne faudrait pas voir dans cette manière de procéder une rémunération proprement dite. Il arrive d'ailleurs fréquemment qu'en plus des salaires, le patron donne à ses ouvriers, à titre gracieux, soit des légumes, soit des œufs, soit des laitages pour les enfants, mais cela est absolument en dehors du salaire, quoique procurant un avantage réel à l'ouvrier.

Sous le bénéfice de ces observations, nous allons maintenant entrer dans le détail et préciser par des chiffres le taux exact des salaires, ce qui nous servira de base pour apprécier ensuite les conditions matérielles d'existence de l'ouvrier. Pour cela, nous serons obligé de tenir compte de la distinction du travail à la journée, à la tâche ou à l'année. Le sexe, l'âge des ouvriers et surtout les saisons (été, hiver, saisons intermédiaires) seront également autant de facteurs qui influeront sur le taux des salaires.

I. — CALVADOS

I. Plaine de Caen

Tous les auxiliaires de la ferme sont, en général, nourris dans la Plaine de Caen.

Les journaliers nourris gagnent les prix suivants par journée de travail :

Hommes	en hiver	1.25 à 1.50
	saisons intermédiaires	1.50 à 1.75
	travaux d'été, moisson et fenaison	2.»» à 3.»»
Femmes	hiver	1.25
	été	1.50

La nourriture peut être évaluée à un franc par jour au minimum, nous verrons d'ailleurs de quoi elle est composée.

Les ouvriers travaillant à façon (tâcherons) pour faire la moisson, le sarclage, le démariage et la récolte des betteraves, le fauchage et le bottelage des foins, etc., reçoivent, à l'hectare, aux 100 bottes de foin, etc., des prix variables suivant les années et dont l'offre et la demande sont les régulateurs. Ces prix sont en augmentation très sensible depuis deux ou trois ans.

Ces ouvriers se font en moyenne des journées de 4 à 5 francs et, en plus de ces salaires, ils sont nourris à la ferme.

Les journaliers qui louent en même temps que leurs services, ceux de leurs animaux, se font payer, en général, en dehors de leur salaire personnel, 5 ou

6 francs par journée de cheval attelé, plus la nourriture du cheval.

Les domestiques et servantes sont payés à l'année d'après leurs aptitudes et leurs forces. En plus de leur nourriture et du couchage, ils reçoivent les salaires suivants :

	SALAIRES	
	ANNUELS	JOURNALIERS
Chef de culture ou maître ouvrier....	600 à 800 fr.	1 65 à 2 20
Second valet (18 à 21 ans).....	400 à 500 fr.	1 10 à 1 35
Petit valet { 15 à 18 ans.....	250 à 400 fr.	0 70 à 1 10
Petit valet { 13 à 15 ans.....	150 à 300 fr.	0 40 à 0 80
Valet à tout faire ou valet de ménage (service de cour, des greniers, soins aux bêtes à cornes, jardinage, laiterie), etc.....	400 à 500 fr.	1 10 à 1 35
Vacher.....	400 à 500 fr.	1 40 à 1 35

Les servantes sont payées, suivant l'âge, dans les mêmes proportions que les valets, mais il est rare que leur salaire annuel dépasse 450 fr., soit 1 fr. 25 par jour.

Il est à noter que le grand valet a, en dehors de son salaire fixe, de la nourriture et du couchage, divers menus accessoires, tels qu'un pourboire de 5 francs en général à chaque vente de cheval.

De son côté, le vacher reçoit un pourboire à l'occasion de la vente des vaches ; le valet à tout faire reçoit cinq à dix centimes chaque fois qu'il ramasse une douzaine d'œufs.

II. — Bessin

Nous trouvons sensiblement les mêmes résultats dans le Bessin : les ouvriers agricoles nourris chez le cultivateur et parfois logés reçoivent dans ces conditions les salaires suivants :

		Salaires journaliers
Hommes	Hiver	1 25 à 1 50
	Saisons intermédiaires	1 50 à 2 00
	Eté	2 50 à 3 00
Femmes	Hiver	0 75 à 1 00
	Saisons intermédiaires	1 00 à 1 25
	Eté	1 25 à 1 50

La nourriture est estimée de 1 fr. à 1 fr. 50.

Pendant les travaux de la récolte, les tâcherons gagnent jusqu'à 5 francs par jour et même beaucoup plus, suivant la main-d'œuvre disponible et la durée de leur travail. Le salaire de cette catégorie d'ouvriers augmente d'ailleurs tous les ans : un faucheur est quelquefois payé 4 francs la vergée, soit 20 ares ; un botteleur reçoit parfois 0 fr. 70 pour 100 bottes de foin de 2 à 3 kilogrammes, alors que le prix moyen était de 0 fr. 40 il y a à peine 10 ans.

Les domestiques gagnent, selon l'âge et les aptitudes, depuis 150 francs environ jusqu'à 500 francs annuellement, logés et nourris.

Les servantes reçoivent de 200 à 600 francs. Les éleveurs du Bessin trouvent de plus en plus difficilement cette dernière catégorie de serviteurs à gages.

III. — Pays d'Auge

Le prix de la journée dans le Pays d'Auge varie, pour les journaliers adultes nourris, pendant l'hiver, c'est-à-dire approximativement du 15 septembre au 15 mars, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 et pendant l'été, de 2 fr. 50 à 3 francs. Pendant les mois de mars à juin les salaires varient généralement de 2 fr. à 2 fr. 25 par jour.

Les faucheurs et les botteleurs reçoivent des salaires variables suivant l'offre et la demande et suivant la durée qu'ils donnent à leur journée de travail : ils arrivent à gagner de 4 à 6 francs par jour et même davantage lorsqu'ils sont très courageux et capables.

Pendant la cueillette des pommes qui est faite généralement à la tâche dans cette région, le salaire journalier atteint une plus-value de 0 fr. 25 à 0 fr. 50 sur le prix de la journée d'hiver.

Selon les circonstances, les journaliers sont parfois couchés sans changement de prix.

Les domestiques de fermes loués à l'année gagnent jusqu'à 400, 500 et quelquefois 600 francs par an ; loués au mois, 35 francs par mois environ l'hiver et de 40 à 50 francs en été.

Les salaires à l'année des servantes varient jusqu'à un maximum voisin de 450 francs par an, suivant leur âge et le travail qui leur est demandé.

Il n'y a guère, dans le pays d'Auge de salariés louant en même temps les services d'animaux domestiques.

IV. — Bocage

Les salaires ont sensiblement augmenté, surtout depuis une dizaine d'années.

Les journaliers nourris gagnent par jour :

Hommes	Hiver	1 25 à 1 50
	Saisons intermédiaires	1 25 à 1 50
	Eté	2 »» à 2 50
Femmes	Hiver	» 75 à 1 »»
	Eté	1 »» à 1 50

Les tacherons se font des journées de 2 fr. 50 à 3 fr. 50 en temps ordinaire et de 4 à 5 fr. pendant la moisson. Ils sont, en plus, nourris comme les journaliers.

Les salaires à l'année des serviteurs à gages sont les suivants :

Grand valet	450 à 500 fr.
Second valet	300 à 400 fr.
Petits valets, suivant leur âge	100 à 250 fr.
Valet à tout faire	400 à 450 fr.

Les servantes de fermes sont payées de 120 jusqu'à 400 et même parfois 500 francs suivant leur âge et la besogne qu'elles ont à accomplir. Elles deviennent de plus en plus rares.

MANCHE

Le tableau suivant indiquera pour chacune des régions de la Manche le taux des salaires reçus par les différentes catégories d'ouvriers agricoles :

RÉGIONS	CATÉGORIES D'OUVRIERS AGRICOLES	SALAIRES JOURNALIERS ET ANNUELS
Avranchin	Hommes	Eté : 2 francs (nourriture) Reste de l'année : 1 fr. 25 (nourriture)
	Domestiques à l'année	325 à 375 francs (logement et nourriture)
	Femmes	Eté : 1 fr. 25 à 1 fr. 50 (nourriture) Reste de l'année : 0 fr. 75 (nourriture)
	Servantes à l'année	250 à 280 francs (logement et nourriture)
Mortainais	Hommes	Eté : 1 fr. 40 à 1 fr. 75, 2 fr. exceptionellement [nourriture] Reste de l'année : 1 fr. à 1 fr. 25 (nourriture)
	Domestiques à l'année	250 à 300 francs (logement et nourriture)
	Femmes	Eté : 1 fr. à 1 fr. 25 (nourriture) Reste de l'année : 0 fr. 60 à 0 fr. 75 (nourriture)
	Servantes à l'année	200 à 250 francs (logement et nourriture)
Saint-Lo moins le Cotentin	Hommes	Eté : 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 25.
	Domestiques à l'année	350 à 400 francs (logement et nourriture)
	Femmes	Eté : 1 fr. 25, 1 fr. 40, 1 fr. 50 (nourriture) Reste de l'année : 0 fr. 75, 1 fr. (nourriture)
	Servantes à l'année	180 à 300 fr. suivant leur âge

RÉGIONS	CATÉGORIES D'OUVRIERS AGRICOLES	SALAIRES JOURNALIERS ET ANNUELS
Coutances moins le Cotentin		Le prix de la journée des salariés agricoles est le même que dans la région de Saint-Lo. D'une manière générale, les salariés ne louent pas le travail des bêtes de somme qu'ils possèdent ; lorsque cela arrive exceptionnellement, le surplus à payer est de 3 francs par jour et par animal : le loueur nourrit l'animal.
Valognes et Cherbourg moins le Cotentin, la Hague, le Val-de-Saire	Hommes	Eté : 2 fr., 2 fr. 25, 2 fr. 50 : faucheurs : 3 fr. 50. [nourriture] Reste de l'année : 1 fr. 50, 1 fr. 75 (nourriture)
	Domestiques à l'année	250 à 425 fr. suivant âge et capacités
	Femmes	Eté : 1 fr. à 1 fr. 75 (nourriture) Reste de l'année : 0 fr. 75 à 1 fr. 25 (nourriture)
	Servantes à l'année	200 à 300 fr. suivant âge
La Hague	Hommes	Eté : 1 fr. 75 à 2 fr.(nourriture) Reste de l'année : 1 fr., 1 fr. 10 et 1 fr. 25 (nourriture)
	Domestiques à l'année	325 à 375 fr. (logement et nourriture)
	Femmes	Eté : 1 fr. 25, 1 fr. 50, 1 fr. 75 (nourriture) Reste de l'année : 0 fr. 75.
	Servantes à l'année	200 à 300 fr. suivant âge
Le Val-de-Saire		Le prix de la journée des salariés agricoles est le même que dans la région de Valognes et Cherbourg. Les domestiques touchent souvent des suppléments lors de la vente des animaux qu'ils soignent (chevaux, bovins, ovins). Les servantes employées à la traite (trayotes) reçoivent également des suppléments lors de la vente des veaux.
Cotentin	Hommes	Eté : 2 fr., 2 fr. 25, 2 fr. 50 ; faucheurs 4 et 5 fr. [nourriture] Reste de l'année : 1 fr. 50, 1 fr. 60, 1 fr. 75 (nourriture)
	Domestiques à l'année	250 à 500 fr. suivant âge et capacité
	Femmes	Eté : 1 fr. à 1 fr. 25. Reste de l'année : 0 fr. 75, 1 fr., 1 fr. 25
	Servantes à l'année	200 à 300 francs

Si nous jetons un coup d'œil sur les tableaux suivants relatifs aux salaires agricoles dans le département de la Manche en 1892 et 1900 et que nous reproduisons à titre documentaire, nous constatons une hausse, principalement sur les salaires des journaliers et ceux des ouvriers à tâche, hausse qui, d'ailleurs s'accentue de jour en jour.

I. — *Enquête décennale de 1892 (Manche)*

ÉTÉ			HIVER		
Hommes	Femmes	Enfants	Hommes	Femmes	Enfants
OUVRIERS NOURRIS					
1.44	0.88	0.46	1.08	0.63	0.32
OUVRIERS NON NOURRIS					
2.63	1.66	1.06	2.04	1.33	0.83
OUVRIERS MARAICHERS					
2.38	1.29	0.65	2.08	0.89	0.59

II.—*Salaires agricoles de la Manche en 1900*

GAGES suivant les différentes catégories de salariés.	REGIONS									
	Région côtière (culture maraîchère, = journaliers)	Val-de-Saire	Cotentin	Arrondissement de Saint Lo	Arrondissement de Coutances	Arrondissement de Valognes	La Hague	Avranchin	Nord et centre du Mortainais	Sud du Mortainais
Faucheurs nourris	2 50 à 3 fr.	2 50 à 3 fr.	2 50 à 3 fr.	3 à 5 fr	3 »»	2 et 3	2 25 à 2 50	2 25 à 2 50	1 50	1 50
Premier charretier (grand valet)..	450 à 500	450 à 500	350	350	350	500 à 600	350	350	300	300
Charretier ordinaire...	400	400	300	250 à 300	250	3 à 400	300	300	200	250
Domestique de 15 ans.	200	200	180	75	150	100 à 150	120 à 130	130	80 à 100	90
Bonne pour traire	200	200	280	300 à 360	300	300 à 350	240	250	130 à 150	»
Bonne à tout faire.....	200	200	300	250 à 300	300	2 à 300	200	200	150 à 200	200
Journalière. — Eté	0 75	0 75	1 »»	1 50	1 »»	0 75	0 75	0 75	0 60	0 75
— Hiver ..	»	»	»	1 25	1 »»	0 75	0 75	0 75	0 50	0 50
Journalier. — Eté.....	1 50	»	1 50	2 »»	1 25	1 25	1 25	1 25	1 50	1 25
— Hiver	»	»	»	1 25	1 »»	1 25	1 25	1 25	1 »»	1 »»

OBSERVATION. — Ces salaires s'entendent nourriture comprise pour les journaliers ; nourriture et logement pour toutes les autres catégories.

ORNE

Les mêmes distinctions s'imposent pour ce département où nous distinguons quatre régions :

1re région. — Le Bocage

a) *Journaliers*

		Avec nourriture	Sans nourriture
Eté	Hommes	1.85	3.50
	Femmes	1.»»	2.20
	Enfants	0.70	1.80
Hiver	Hommes	1.25	2.50
	Femmes	0.75	1.90
	Enfants	0.45	1.45

b) *Domestiques à l'année*

Hommes		360 fr.
Femmes		230 fr.
Enfants	13 à 15 ans	120 à 180
	15 à 16 ans	240 à 300

Ces prix, pour cette dernière catégorie, s'entendent évidemment nourriture et logement compris.

Ces chiffres concernent toute la partie du Bocage qui confine à la Mayenne et à la Manche et où la population est plus dense que dans les autres régions.

D'un autre côté, il importe de noter que l'Assistance publique de la Seine place beaucoup d'enfants comme domestiques, voici les prix qu'elle exige des cultivateurs :

De 13 à 14 ans.	110 fr.	95 fr.
De 14 à 15 ans.	150 fr.	120 fr.
De 15 à 16 ans.	190 fr.	165 fr.
De 16 à 17 ans.	215 fr.	195 fr.

2e Région. — La Plaine

a) *Journaliers*

		Avec nourriture	Sans nourriture
Été	Hommes.	2 25	3 50
	Femmes.	1 40	2 20
	Enfants.	0 80	1 50 à 2
Hiver	Hommes.	1 40	2 60
	Femmes.	1	2
	Enfants.	0 40 à 0 50	1 50

b) *Domestiques à l'année (nourris et logés)*

Hommes.		380 fr.
Femmes.		250 fr.
Enfants	13 à 15 ans.	120 à 180
	15 à 25 ans.	150 à 220

Ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux du nord du département. Mais ils n'en sont que plus intéressants car ils donnent une idée exacte de la différence qui existe entre le sud du département, où la main d'œuvre est plus facile à trouver et le nord où elle devient de plus en plus rare.

3e Région. — Les Herbages

a) *Journaliers*

		Avec nourriture	Sans nourriture
Eté	Hommes	2 35	3 50
	Femmes	1 20	2 20
	Enfants	1	2
Hiver	Hommes	1 40	2 60
	Femmes	0 90 à 1 »»	2
	Enfants	0 80 à 1 »»	2

b) *Domestiques à l'année (nourris et logés)*

Hommes	425 fr.
Femmes	285 fr.
Enfants (suivant l'âge et le sexe)	150 à 200 fr.

Il y a lieu de faire la même observation pour cette région que pour la précédente au sujet de l'infériorité des salaires dans la partie qui avoisine la Sarthe.

4e Région. — Le Perche

Enfin, dans cette région nous trouvons les chiffres suivants :

a) *Journaliers*

		Avec nourriture	Sans nourriture
Eté	Hommes	2 »»	3 40
	Femmes	1 25	2 50
	Enfants	0 75 ou 1 fr.	2 »»
Hiver	Hommes	1 40	2 50
	Femmes	1 »»	1 85
	Enfants	» 75	1 25

b) *Domestiques à l'année (nourris et logés)*

Hommes	400 fr.
Femmes	250 à 280 fr.
Enfants (suivant l'âge et le sexe). . .	150 à 200 fr.

* * *

De toute cette série de chiffres il résulte nettement que les salaires agricoles ont augmenté en Basse-Normandie : nous avons d'ailleurs constaté que cette tendance à la hausse persiste au point d'effrayer les cultivateurs pour qui la main d'œuvre, la « servitude » comme ils disent vulgairement, constitue un véritable ennui. Cette hausse loin de diminuer et même de s'arrêter tend à s'accentuer de plus en plus. Au contraire, nous constatons actuellement une nouvelle augmentation des salaires que l'application si subite de la nouvelle loi militaire en augmentant d'un an la durée du service, et en dépeuplant les campagnes par le départ sous les drapeaux de deux classes consécutives, ne fait qu'accentuer.

Nous n'avons donc pas à craindre le marchandage qui se produit quelquefois à propos des salaires de l'industrie. En Basse-Normandie, le patron est obligé de consentir les augmentations que lui impose l'ouvrier, puisque, bien souvent, il ne peut se procurer la main-d'œuvre nécessaire, même au prix d'un salaire plus élevé.

Mais pour étudier la situation de l'ouvrier agricole qui doit se nourrir et se loger, on doit tenir compte de l'augmentation du coût de la vie. Evidemment, les chiffres que nous avons cités constitueraient pour la ville, des salaires réellement insuffisants, mais il faut aussi tenir compte des divers avantages que procure la vie à la campagne, ainsi que des mœurs plus simples.

Néanmoins, dans beaucoup de cas, il sera, sinon indispensable, du moins presque nécessaire que la femme travaille de son côté pour augmenter un peu les revenus de la maison, surtout si la famille est nombreuse. En tout cas, nous ne pensons pas qu'il soit possible aux ouvriers de nos campagnes bas-normandes de mettre de côté le nécessaire pour leurs vieux jours.

Aussi, l'ouvrier agricole devenant de plus en plus rare, n'y aurait-il pas lieu d'essayer d'augmenter ses salaires d'une manière indirecte, en l'intéressant aux bénéfices de l'exploitation, par exemple, et de l'encourager ainsi à rester aux champs. Une première constatation s'impose tout d'abord : c'est qu'on ne peut appliquer à la culture le système de certaines primes ajoutées au salaire lui-même et pratiqué assez facilement dans l'industrie.

Dans cet ordre d'idées, nous trouvons les « primes de sursalaire », combinées entre le salaire à la tâche et le travail au temps, dans lequel les ouvriers sont payés moyennant un prix fixé à forfait pour la journée et pour une certaine quantité de travail

déterminée à l'avance auquel vient s'ajouter une prime si cette moyenne de travail est dépassée.

Certes, ce système pourrait être appliqué dans l'agriculture et même dans notre région où d'assez nombreux travaux, tels que la culture de la betterave, la récolte des foins, des pommes, etc..., comportent le travail à la tâche ; il conviendrait surtout pour stimuler le zèle des domestiques loués à l'année pour un prix forfaitaire. Mais il faut convenir que ces primes ne pourraient jamais être élevées et exigeraient un compte que dans bien des cas, le cultivateur ne saurait prendre le temps d'établir : d'ailleurs, la plupart de ces travaux qui exigent un effort inaccoutumé, se trouvent récompensés par un repas plus copieux le soir, une petite fête à laquelle tous les habitants de la ferme prennent part.

Nous pouvons également mentionner le système de l'échelle mobile des salaires, combinaison qui fait dépendre le taux du salaire des prix des produits vendus, le système des primes à l'économie de la matière première dont l'application sans être absolument impossible en agriculture, présenterait, surtout dans nos régions de petite culture, de sérieux inconvénients et des complications de toutes sortes. Nous ne pensons pas d'ailleurs que les ouvriers préfèrent tous ces systèmes qui les associeraient, il est vrai, aux bénéfices de l'exploitation, mais aussi aux risques.

Le système de la participation directe aux bénéfices de l'agriculture forme également d'assez nom-

breux adeptes : les divers systèmes que nous venons d'indiquer sont d'ailleurs basés sur cette idée, mais il est impossible de l'appliquer dans les domaines particuliers de l'agriculture à cause de l'aléa des récoltes qui, certaines années peuvent se trouver entièrement détruites par une mauvaise saison. D'autre part, en Basse-Normandie, beaucoup de journaliers travaillent par intermittence sur une exploitation, pour quelques jours : comment déterminer alors la part de bénéfices à laquelle ils pourraient prétendre ? On se heurte aussi aux questions de comptabilité ; or, les comptabilités agricoles, d'ailleurs très difficiles, sont souvent mal faites, à cause de l'enchevêtrement d'une culture sur l'autre ; forcément incomplètes dans les grandes exploitations, elles font totalement défaut dans les petites et moyennes exploitations de Basse-Normandie. Il sera en outre très délicat de tenir compte de la part de capital à affecter aux instruments aratoires, au bétail, etc., il sera encore plus difficile de tenir compte de la rente de la terre qu'on ne peut évaluer avec précision. Bref, ce système qui a pu être pratiqué dans l'industrie où tous les inconvénients que nous venons de signaler sont largement atténués, nous semble voué à un échec certain en agriculture, en Basse-Normandie plus que dans toute autre région.

Par contre, nous pensons que certaines primes pourraient être appliquées et que les patrons auraient intérêt à propager. C'est tout d'abord la prime à la qualité du travail ; elle existe assez souvent pour

le blé et la betterave, et l'usage nous en a été signalé dans le Calvados. Spécialement pour certains genres de travaux de la betterave qui demandent un soin spécial, afin de corriger les inconvénients du travail à la tâche (surtout pour le binage), ce système pourrait être appliqué pour encourager les ouvriers qui le feraient avec plus de soin. Mais il va sans dire qu'il s'agit plutôt de gratifications volontaires de la part des patrons et qui ne sont pas prévues dans les contrats de travail.

On a aussi quelquefois essayé d'établir des primes à l'ancienneté des services pour les domestiques qui sont restés depuis longtemps dans la même ferme. Il y a là, évidemment, un excellent moyen, et d'une application très facile, d'engager l'ouvrier à rester longtemps dans la même exploitation. Nous en voyons quelquefois une application en Basse-Normandie à propos des concours agricoles qui se tiennent dans presque tous les cantons : il serait préférable que ces primes soient plus nombreuses, et qu'elles soient ensuite accordées avec plus de tact. N'est-il pas en effet déplacé de comprendre dans le même concours, et de faire figurer sur une même affiche, les primes accordées aux propriétaires pour leurs bestiaux de choix, et les récompenses allouées aux plus anciens serviteurs ? Il est plus convenable, comme cela se fait dans certaines localités, d'accorder ces primes à l'occasion d'une « louerie » par exemple ; ces récompenses pourraient également être honorifiques, consister en médailles ou diplômes de travail

qui flatteraient l'amour-propre bien légitime des domestiques ruraux.

D'ailleurs, tous ces moyens tendant à augmenter le salaire des ouvriers agricoles, à améliorer leur condition et par conséquent à les retenir aux champs, ne seront jamais que des palliatifs, car il faut bien reconnaître que les idées ont changé dans nos campagnes. L'économie est, chez les ouvriers agricoles, plus rare qu'autrefois ; ils ne consentent plus à s'imposer des privations. Il en est d'ailleurs de même dans toutes les classes de la société où l'on vit en général pour soi, dans ce siècle qu'un philosophe a justement appelé le siècle de l'égoïsme. Mais les idées d'égalité ont pénétré les ouvriers agricoles, on les a gâtés par des lois d'assistance souvent appliquées à tort et à travers par des maires et des secrétaires de mairie inexpérimentés.

Alors qu'autrefois les vieux s'efforçaient de garder une « poire pour la soif » pour n'être pas trop à charge pendant leur vieillesse, les jeunes comptent actuellement sur les Pouvoirs publics et demandent de nombreux secours à la commune et au département. Les bureaux de bienfaisance, encore enrichis par l'attribution des biens ecclésiastiques, prodiguent leurs aumônes : les gens d'autrefois plus fiers et, disons-le, plus dignes, ne demandaient l'assistance de la société que poussés par le besoin et la misère ; ceux d'aujourd'hui demandent à tout propos et hors de propos ; nous connaissons des gens, petits propriétaires, jouissant en conséquence d'une petite

aisance, en tout cas, largement à l'abri du besoin, qui sollicitent les secours du bureau de bienfaisance.

Et cependant la loi des retraites ouvrières et paysannes a été accueillie sans enthousiasme en Basse-Normandie : il n'y a évidemment à verser leurs cotisations que les personnes âgées qui retireront, de quelques versements, un avantage réel et imminent : il y a même à ce titre d'assez nombreux retraités facultatifs. Quant aux jeunes gens, ils ne se pressent nullement de s'astreindre aux versements, achats de timbres, changements de cartes et à toutes les nombreuses complications de cette loi. De même que dans toutes les autres contrées de la France, l'échec de cette loi devait être complet en Basse-Normandie où la défiance n'est pas un des traits les moins caractéristiques du paysan.

Ce changement d'idées et de mœurs a nécessairement eu le grave inconvénient d'ébranler l'idée de famille pourtant si fortement ancrée en Basse-Normandie. Alors qu'autrefois les enfants se faisaient un devoir sacré de procurer à leurs parents devenus vieux et incapables de travailler, tout ce dont ils pourraient avoir besoin, de « les assister » en un mot, la génération actuelle a une tendance à s'affranchir de cette obligation naturelle pour en laisser le soin à la société.

Nous aimions mieux le paysan d'autrefois plus simple quoique très fin, au caractère plus posé, ennemi du changement et respectueux des traditions.

CHAPITRE QUATRIÈME

Conditions d'existence matérielle et morale de l'ouvrier agricole

Section I. — Conditions d'existence matérielle

Paragraphe I. — Durée de la journée de travail.
Paragraphe II. — Le Chômage.
Paragraphe III. — Nourriture. Logement. Couchage.

Section II. — Conditions d'existence morale

Paragraphe I. — L'ouvrier agricole au point de vue moral.
Paragraphe II. — Ses rapports avec le patron.

Section III. — De la protection légale des ouvriers agricoles en Basse-Normandie

Appendice. — De la situation des fermiers et des métayers.

CHAPITRE QUATRIÈME

Conditions d'existence matérielle et morale

Les ouvriers agricoles ont, dans l'ensemble, une existence assez fatigante, mais saine et hygiénique et qui s'est beaucoup améliorée depuis quelque temps.

Nous avons déjà parlé de l'existence des journaliers agricoles proprement dits, c'est-à-dire de l'homme marié qui va travailler tous les jours dans les fermes voisines et revient le soir chez lui. La situation d'un ouvrier de ce genre peut, matériellement, être assez bonne, en ce sens que son salaire et celui de sa femme seraient suffisants si l'ordre et l'économie régnaient dans la maison. Nous verrons ce qu'il en est. En tout cas, il est certain que l'ouvrier de nos campagnes n'a rien à envier à l'ouvrier des villes.

Il importe surtout d'étudier la situation des domestiques loués à l'année et vivant à la ferme : ce sont presque toujours des jeunes gens qui n'ont pas été au régiment et des jeunes filles qui ne sont pas encore mariées.

Le salaire n'est qu'un des aspects de la question du salariat : une autre face, c'est le travail fourni et spécialement la durée de la journée de travail. En

outre il s'agit de savoir si les ouvriers ont à se plaindre du chômage qui, de tous les risques qui menacent le salarié, est assurément le plus grave.

Il ne sera pas non plus sans intérêt d'examiner les conditions morales d'existence, de l'ouvrier agricole en Basse-Normandie et d'étudier ses rapports avec le maître. Enfin nous consacrerons une section à l'étude de la protection légale des ouvriers agricoles en Basse-Normandie.

Après avoir poursuivi notre examen sur chacun de ces points, nous fournirons quelques détails sur la situation des fermiers et des métayers : ce sont en effet pour la plupart d'anciens ouvriers agricoles qui, la chance favorisant leur travail, ont eux-mêmes réussi à s'établir. Leur manière de vivre se confond avec celle de leurs domestiques. A ce double titre, ils rentrent dans le cadre de cette étude.

SECTION PREMIÈRE

Conditions d'Existence Matérielle de l'Ouvrier Agricole

PARAGRAPHE PREMIER

Durée de la Journée de Travail

La réduction de la journée de travail est une des réformes auxquelles les ouvriers attachent le plus d'importance. Dans les milieux industriels on la considère comme le moyen d'émanciper l'ouvrier et de lui permettre un relèvement physique, intellectuel, moral et familial.

Dans l'agriculture, la question ne peut se poser en termes aussi absolus. La nécessité du loisir ne s'y présente pas de la même manière. Au surplus, les conditions du travail agricole sont très différentes de celles du travail industriel ; enfin, il peut y avoir une urgence pressante à prolonger en certaines saisons le labeur des champs qui est, dans une large mesure, commandé par la nature elle-même.

Si l'on tient compte de ces observations, on constate aisément que la durée de la journée de travail n'offre rien d'excessif en Basse-Normandie, en examinant principalement le temps perdu pour se rendre

au travail, pour les repas et les nombreuses collations. D'un autre côté, on remarque que nos paysans ne sont jamais pressés et travaillent souvent avec une lenteur qui n'a rien de l'activité des usines ou des chantiers.

C'est ainsi que dans la Plaine de Caen, la durée de la journée de travail effectif est de 9 à 10 heures en hiver, temps des repas déduit, pour atteindre 11 ou 12 heures en été pour les journaliers et les ouvriers gagés à l'année. Les tâcherons font de plus longues journées pour arriver à se constituer de gros salaires. Moins élevée dans le Bessin, la journée de travail effectif est de 8 à 9 heures en hiver et de 10 à 11 heures en été. Elle est voisine de 10 heures en hiver et de 11 heures en été dans le pays d'Auge. Enfin dans le Bocage, elle est de 8 à 9 heures en hiver et de 11 à 12 heures en été ; ici encore les tâcherons (faucheurs, moissonneurs, etc...) qui peuvent augmenter leurs salaires travaillent jusqu'à 14 heures par jour, toutes déductions opérées.

Nous avons sensiblement constaté les mêmes résultats en ce qui concerne la Manche; le tableau suivant résume d'ailleurs la situation en tenant compte des diverses contrées et des saisons.

Durée de la journée de travail agricole dans le Département de la Manche

RÉGIONS	SAISONS	DURÉE DU TRAVAIL	OBSERVATIONS
Mortainais	Eté.....	5 heures du matin à 7 heures du soir	Repos pour 4 repas 2 h. à 2 h. 1/2
	Reste de l'année.	6 heures du matin à 7 heures du soir	
Avranchin	Eté.....	5 heures du matin à 7 heures du soir	do
	Printemps et Automne.....	6 heures du matin à 7 heures du soir	
	Hiver.....	7 heures du matin à 7 heures du soir	
Saint-Lo moins le Cotentin	Eté.....	4 h., 4 h. 1/2 du matin à 7 et même 8 h.	Saison des foins
	Printemps et Automne.....	6 heures du matin à 7 heures du soir	
	Hiver.....	7 heures du matin à 7 heures du soir	

REGIONS	SAISONS	DURÉE DU TRAVAIL	OBSERVATIONS
Coutances moins le Cotentin	Eté.....	5 heures du matin à 7 et 8 heures du soir	Saison des foins
	Printemps et Automne.....	6 heures du matin à 7 heures du soir	
	Hiver.....	7 heures du matin à 7 heures du soir	
Valognes et Cherbourg moins le Cotentin La Hague et Le Val-de-Saire	Eté.....	5 heures du matin à 7 h. 1/2 et 8 h. du soir	Saison des foins
	Reste de l'année.	6 heures du matin à 7 heures du soir	Repos pour repas: 2 h. 1/2
La Hague	Eté.....	5 heures du matin à 7 h. et même 8 h.	Saison des foins
	Reste de l'année.	6 heures du matin à 7 heures du soir	Repos pour repas: 2 h. 1/2
Le Val-de-Saire	Eté.....	5 heures du matin à 7 et 8 h. du soir	Foins et moissons
	Reste de l'année.	6 heures du matin à 7 heures du soir	Repos pour repas: 2 h. 1/2
Cotentin	Eté.....	4 et 4 h. 1/2 du matin à 7 h. 1/2 et 8 h. du soir	Foins
	Reste de l'année.	6 heures du matin à 7 heures du soir	Repos pour repas: 2 h. 1/2

Dans toutes les régions de l'Orne, la durée de la moyenne de la journée est la suivante :

	Eté	Hiver
Bocage.....	11 heures	9 heures
Plaine.....	11 —	9 —
Herbage.....	11 —	8 h. 1/2
Perche.....	10 h. 1/2	9 heures

D'une manière générale, on peut dire qu'à la campagne, la durée maxima du travail est limitée entre le lever et le coucher du soleil. Mais le maximum n'est atteint que rarement, aux moments de presse. De plus, la coutume de la sieste, vers le milieu du jour, est partout répandue pendant la saison des grandes chaleurs.

PARAGRAPHE DEUXIÈME

Le Chômage

Plus que pour les ouvriers urbains, le chômage est la plaie des travailleurs agricoles. Dans l'industrie, le chômage tient aux conditions économiques du moment. En agriculture, au contraire, il tient de la nature même des choses et par suite, l'action de l'homme n'a guère d'effet sur sa durée ; il n'est pas

souvent possible à un chef d'exploitation de réserver du travail aux journaliers, dans le but d'atténuer la gravité de ce fléau. Aussi, le chômage périodique est-il, pour l'ouvrier agricole, le plus grave des dangers qui le menacent. Que la mauvaise saison se prolonge, qu'un temps défavorable gâte les récoltes, et l'équilibre de son budget est irrémédiablement compromis. Il est donc nécessaire que l'ouvrier agricole se réserve, lorsqu'il le peut, un autre travail, soit que ses occupations lui laissent quelques heures de loisir, soit qu'il ait, une fois le chômage venu, tout son temps à lui.

Dans certaines régions, les ouvriers agricoles ont, à côté de leurs occupations ordinaires un métier distinct : dans la Lozère, ils sont également sabotiers; dans l'Hérault, le Gard, ils font des gants, des lainages, des cotonnades. Dans le Nord, les brasseries, les sucreries, les raffineries les occupent. En Provence, les moulins à huile leur donnent du travail pendant trois mois. Dans les pays miniers, la Haute-Loire, notamment, ils se font mineurs. Beaucoup s'engagent aussi, quand la chose leur est possible, dans les chantiers des travaux publics.

Or, nous ne trouvons pas dans nos régions de Basse-Normandie de semblables coutumes ; il est vrai que cette question si grave du chômage agricole ne se pose guère ici : le chômage est en effet à peu près inconnu dans les trois départements de la Basse-Normandie.

Il y a même lieu de remarquer que les populations

riveraines du bord de la mer, maraîchers ou agriculteurs, partagent souvent leurs occupations entre la culture de la terre et les différents travaux qui peuvent être consacrés avantageusement à la mer. Elles trouvent ainsi, une nouvelle source de bénéfice. Le chômage ne saurait donc exister pour ces populations qui, bien souvent, à l'époque des grandes marées, délaissent leurs champs pour se livrer à la récolte du varech et à la pêche qui sont beaucoup plus lucratives.

Il existe également dans le centre de la Manche, dans une région très limitée d'ailleurs dont Marigny et Remilly-sur-Lozon forment les centres, une industrie spéciale : la vannerie. Les habitants travaillent à domicile et à tâche toute l'année ou seulement pendant leurs moments de loisir, et livrent leurs marchandises à des négociants qui s'occupent de trouver des débouchés. Il va de soi qu'il y a là pour les ouvriers agricoles de cette région qui se trouveraient sans travail, un moyen d'échapper au chômage ou même, en temps normal, d'augmenter leurs salaires par un travail supplémentaire.

Nous voyons encore quelquefois, pendant la morte-saison, les ouvriers agricoles, extraire de la pierre ou du sable des carrières. D'autres, sur la côte de la Manche, recueillent le « gui » qu'ils revendent à des négociants 4 à 5 fr. le kilogramme : ceux-ci en font des expéditions en Angleterre et à Jersey à l'époque de Noël pour fêter la « Christmas ». Il y a là, pour nos ouvriers agricoles, une belle source de profit

qui vient fort à propos au moment de l'hiver, mais un réglement très ancien tendant à la destruction du gui sur tous les arbres a été remis en vigueur au printemps dernier. Les gendarmes ont même reçu des ordres très formels de verbaliser contre les cultivateurs qui ne se soumettraient pas à ce réglement.

Les journaliers en Basse-Normandie trouvent à peu près toujours à s'occuper, sauf en temps de grande pluie ou de neige. Ce chômage accidentel varie suivant les intemperies et la mauvaise saison, or, si les hivers étaient plus longs et plus rigoureux autrefois, il est constant que, depuis quelques années, les grands froids et les neiges deviennent très rares.

Dans la Manche, le chômage est évité par la pénurie même des travailleurs : souvent même certains travaux sont délaissés ou négligés par suite du manque de bras, et les cultivateurs font seulement les travaux les plus urgents. Du reste, ils s'efforcent de s'attacher les ouvriers agricoles en leur procurant du travail en toutes saisons. Aux ouvriers notoirement paresseux eux-mêmes, auxquels on est forcé d'avoir recours, on donne du travail à la tâche pendant l'hiver, tels que la confection des fagots, les relevages de haies, « l'étaupinage », etc...

Les ouvriers de la Plaine de Caen ont connu, pendant l'hiver, d'assez décourageants chômages par suite de la généralisation du battage des céréales à la machine, et ce chômage n'est peut-être pas sans avoir eu une certaine influence sur l'exode des ouvriers agricoles. Mais la diminution de la population est

telle aujourd'hui, dans cette région, que tous les bons ouvriers sont employés pendant la mauvaise saison et tous les ouvriers, même les plus mauvais, seraient occupés, si les cultivateurs faisaient donner à leurs herbages et à leurs pommiers les soins nécessaires. Dans le Sud de la Plaine, les ouvriers trouvent d'ailleurs du travail dans les bois et les forêts. Les pépinières de l'arrondissement de Falaise et de l'arrondissement de Caen occupent plusieurs centaines d'ouvriers qui ne chôment jamais, l'hiver étant l'époque des expéditions.

Dans le Bessin, si l'on signale des chômages de un ou deux mois, cela tient, non pas au manque de travail qui est toujours surabondant par rapport à la main-d'œuvre défaillante, mais aux rigueurs de la saison qui retardent les travaux du dehors. Ces périodes ne sont d'ailleurs pas perdues pour les cultivateurs avisés qui peuvent les employer utilement à des travaux d'intérieur et à diverses réparations.

En résumé, dans la région de Basse-Normandie, nous constatons que le chômage proprement dit, c'est-à-dire le manque de travail provenant d'une main-d'œuvre surabondante, n'existe pas, et il est de notoriété publique qu'il n'y a de chômage réel que pour les ouvriers qui ne veulent pas travailler. Le travail purement agricole est assuré à tous les ouvriers de bonne volonté, honnêtes et actifs ; quant aux autres, si, pendant quelques journées d'un hiver exceptionnellement mauvais, ils ne sont pas occupés

dans une ferme, ils trouveront néanmoins une occupation qui leur procurera des ressources suffisantes pour les faire vivre.

PARAGRAPHE TROISIÈME

Nourriture, Logement, Couchage

Y a-t-il eu pour les classes agricoles un relèvement de condition proportionnel aux progrès des autres classes ? En d'autres termes, le revenu de la classe ouvrière a-t-il suivi une progression égale à celle de la richesse générale ? On sait que l'école socialiste le nie. Elle affirme que l'organisation économique actuelle ne peut avoir d'autre effet que de rendre les riches toujours plus riches, et les pauvres toujours plus pauvres. Ne pouvant nier le fait matériel de la hausse des salaires, elle objecte que les besoins de la classe agricole sont beaucoup plus nombreux qu'autrefois, et qu'il faut en tenir compte pour déterminer le minimum indispensable à la vie.

Cela est vrai dans un sens. L'ouvrier de nos jours, avec un salaire bien supérieur à celui de ses aïeux, n'arrive que très difficilement, lorsqu'il y arrive, à mettre quelque chose de côté pour l'épargne. Mais nous verrons que les conditions matérielles de son

existence se sont améliorées, bien qu'elles laissent encore quelque peu à désirer en ce qui concerne principalement le domestique de ferme. Un grand nombre de ses dépenses actuelles auraient semblé autrefois un luxe inutile, et accessible tout au plus aux classes aisées. Ce n'est pas un mal. Si l'accroissement de ses besoins peut lui masquer, dans une certaine mesure la hausse de son salaire, il n'en subsiste pas moins une hausse qui lui a rendu possible de satisfaire des besoins plus nombreux et d'améliorer d'autant sa situation.

D'une manière générale, l'ouvrier agricole est mieux nourri, mieux habillé, au moins en apparence, mieux logé qu'autrefois. Sa situation matérielle s'est donc améliorée dans une large mesure. Les domestiques, en particulier, sont presque toujours traités, non en inférieurs, mais en collaborateurs, sur un certain pied d'égalité avec les membres de la famille. Il en était d'ailleurs ainsi autrefois, et nous verrons même qu'au point de vue des rapports entre le patron et l'ouvrier, la situation était préférable dans le temps passé. Presque tous les ouvriers ruraux sont nourris à la ferme et tous ceux qui y prennent leurs repas mangent à la table du maitre.

De même, le logement des ouvriers agricoles s'est généralement beaucoup amélioré. Le temps n'est plus où ils habitaient des cabanes pitoyables, avec d'étroites ouvertures. Certes il existe encore de ces « chaumines enfumées » construites en argile, recouvertes de chaume et n'ayant d'autres planchers que la terre

battue, mais elles tendent à disparaître et sont remplacées par de petites maisons très convenables, qui procurent un bien-être suffisant. L'abaissement du prix des étoffes a, d'autre part, permis à la classe rurale de se vêtir différemment : les sabots de bois sont réservés au travail et la blouse, quand elle est encore portée, recouvre un complet convenable.

Pour se rendre exactement compte des conditions matérielles d'existence des salariés agricoles en Basse-Normandie, il importe d'étudier en détail chacune des régions et des départements étudiés.

Les salariés agricoles sont généralement bien nourris dans la plaine de Caen. La nourriture comprend, de novembre à juin, la soupe au commencement de la journée, le dîner à midi avec viande de boucherie, le soir, soupe et légumes. Le pain et le cidre leur sont donnés à discrétion. Le café et l'eau-de-vie ne leur sont point non plus ménagés. D'ailleurs, l'ouvrier agricole devient de plus en plus exigeant à ce point de vue. De juin à octobre, il y a une collation à dix heures du matin et une autre dans le courant de l'après-midi, vers quatre heures ; les valets, une fois leurs chevaux mis à l'écurie et avant le pansage, boivent un verre de cidre en mangeant un morceau de pain.

Les conditions de couchage sont restées souvent défectueuses. Si les salaires ont augmenté, si la nourriture est devenue meilleure et plus abondante il est une chose qui ne s'est pas modifiée : c'est l'hygiène des domestiques agricoles. Ils continuent,

comme par le passé, à coucher dans les étables ou les écuries, dans des lits souvent malpropres et ils semblent ignorer les notions les plus élémentaires de la propreté et des soins intimes.

Il y a donc des améliorations à apporter dans le couchage des domestiques à gages. Les fournitures de literie sont souvent insuffisantes. Il faut bien dire aussi que beaucoup de domestiques n'ont aucun souci de leur couchette et passeraient des années sans changer de draps. Il en est même qui couchent tout habillés sans enlever seulement leurs chaussures.

Quant aux ouvriers à tâche, moissonneurs ou autres qui sont logés à la ferme sans être nourris, on leur aménage un lit dans les granges : on leur fournit dans ce cas, des draps, des couvertures et de la paille à discrétion.

Par contre, les servantes sont mieux traitées à cet égard : elles logent très souvent dans les appartements du fermier et sont presque constamment en contact avec la fermière. Elles ont leur chambre, et leur couchage est presque toujours bien constitué et entretenu sainement.

Dans le pays Bessin, le plus grand nombre de salariés nourris prennent leurs repas avec la famille du cultivateur qui use ordinairement de beaucoup d'égards vis-à-vis d'eux. Le couchage est donné dans les mêmes conditions défectueuses pour l'homme, que dans la plaine de Caen. La nourriture dans le Pays d'Auge est généralement très soignée. L'ouvrier

partage le repas du cultivateur, souvent à la même table. Les conditions du couchage sont semblables à ce qui existe dans les autres régions du département ; les servantes couchent généralement sous le même toit que les maîtres tandis que les domestiques ont un lit aménagé dans les autres bâtiments de la ferme.

Mais c'est certainement dans la Manche que la condition des ouvriers agricoles apparait la meilleure. Dans toutes les régions, la nourriture est excellente, abondante et substantielle. Dans le Val-de-Saire, le Cotentin, et la région de Coutances, les domestiques et servantes ont presque toujours du café avec eau-de-vie au repas principal de la journée. Le couchage est bien supérieur, en général, à celui des deux autres départements. Dans l'Avranchin, les domestiques et servantes couchent à la maison dans des appartements séparés et dans de bons lits. On signale aussi, dans le Val-de-Saire, le confortable des lits, et la bonne tenue du mobilier. Lorsque les domestiques couchent à l'écurie, on leur aménage généralement un petit espace séparé du reste de l'appartement par une cloison en planches.

On voit donc qu'il existe une véritable élévation de la condition des ouvriers agricoles. Mais il est possible que, dans une certaine mesure, le bien-être étant chose essentiellement relative, l'ouvrier se sente aussi pauvre qu'autrefois. C'est pourquoi, il sera intéressant, pour mesurer l'élévation actuelle de la condition des ouvriers agricoles, de comparer

le présent au passé et d'ajouter ainsi nos renseignements et nos observations personnelles.

Sans doute, le couchage des domestiques laisse à désirer. Les servantes couchent toujours dans les mêmes bâtiments que les maîtres où elles ont leur chambre, les domestiques couchent souvent dans les communs, parfois même à deux. Cette manière de faire, quelle que soit la propreté assez grande du couchage, manque non seulement de confortable, mais d'hygiène. Le voisinage d'animaux n'est pas en effet, sans occasionner une odeur et une chaleur aussi désagréables que malsaines. D'un autre côté, lorsque les hommes couchent dans une grange, un cellier ou un appartement quelconque, ils souffrent du froid l'hiver. Dans tous les cas, ils échappent à la surveillance du maître, ce qui n'est pas sans danger pour de jeunes domestiques. De grandes améliorations s'imposent donc à ce point de vue, et elles seront vraisemblablement très longues à se produire, car l'ouvrier agricole ne se montre nullement exigeant en ce qui concerne l'hygiène.

Mais il en va tout autrement de la nourriture. Il y a moins de 20 ans, dans toutes les fermes de Basse-Normandie, la nourriture se composait exclusivement de « soupe à la graisse », de galette de blé noir, de cidre, de pain, de lard salé et d'un unique plat de viande pour toute la semaine servi le dimanche. Le café n'était servi que les jours de grande fête. (1)

(1) On nous racontait dernièrement que, dans les grandes fermes, on cuisait une grande casserolée de lard salé ou de bœuf : un morceau était distribué à

Aujourd'hui la viande de boucherie entre fréquemment dans la composition des repas. Le lard salé est donné également plusieurs fois par semaine avec des légumes. Quant à la galette ou à la bouillie de blé noir, elle constitue souvent le repas du vendredi : mais cette galette est souvent délicate et la fermière ajoute à la farine et au lait quelques œufs frais et une bonne tasse de crème. Le café est d'ailleurs servi presque tous les jours et les domestiques ont soin de se dénoncer entre eux les maisons où on ne le sert pas régulièrement. D'une manière générale, la nourriture est donnée à discrétion ; la boisson composée d'excellent cidre est donnée à profusion. Quelle différence nos paysans trouveraient avec la nourriture des villes, dans les restaurants à bon marché où le pain est donné à regret et où le « demi-setier » remplace les grandes « chopines » de cidre !

Les fermiers, beaucoup d'entre eux du moins, perdent l'habitude de fabriquer eux-mêmes leur pain qu'ils préfèrent acheter chez le boulanger. C'est là, une conséquence de la transformation des labours en herbages, et de la diminution de la main-d'œuvre.

La soupe à la graisse est l'aliment le plus fréquent de nos populations rurales. On nous pardonnera, à ce titre, d'en indiquer la recette : dans un récipient rempli d'eau, on fait cuire des légumes de toutes

chaque domestique pour plusieurs jours et chacun, après le repas, mettait un morceau de côté, en y faisant préalablement une marque pour le distinguer des autres. Dans beaucoup de fermes, même actuellement, tous les habitants de la ferme, maîtres ou domestiques, ont chacun leur cuiller et leur fourchette qu'ils remettent après chaque repas dans un espace ménagé sous la planche à pain pour les reprendre au repas suivant.

sortes, le tout assaisonné de poivre et de sel ; on met ensuite un morceau de graisse de bœuf fondue, cuite à point et conservée dans de grandes chaudières en grès. On verse ensuite le tout dans des soupières remplies de pain coupé en tranches. Tout ce mélange forme un ensemble excellent et très réconfortant, dont nos populations se passeraient difficilement. Ajoutons d'ailleurs que les classes aisées ne dédaignent pas ce mets qui constitue bien souvent le potage du repas du soir.

Et, comme les détails ne sont pas superflus en notre matière, indiquons par exemple, la composition des repas dans les fermes de la Manche : le matin, à 6 heures, soupe, pain, beurre, cidre ; à 9 ou 10 heures, collation qui en réalité est le principal repas de la journée avec plat de viande, soit ragoût de veau, ou de mouton, lard salé ou bœuf bouilli, légumes ou salade, café avec eau-de-vie ; à une heure, collation avec pain, beurre, cidre ; dans le courant de l'après-midi, du moins pendant la majeure partie de l'année, à l'exception de l'hiver, nouvelle collation comme à une heure ; le soir, à 7 heures, soupe, reste de viande du midi, ce qui fait au total cinq repas copieux par jour. Ajoutons que les travaux sont souvent interrompus dans la journée pendant dix minutes ou un quart-d'heure pour « boire la bouteille ».

Il est fait ainsi une consommation énorme de cidre. Pendant la moisson et la récolte du foin, c'est-à-dire pendant les plus grandes chaleurs, il n'est pas rare de voir des ouvriers en boire 7 à 8 litres dans leur

journée ; certains dépassent même ce chiffre. Pour invraisemblables qu'elles puissent paraître, ces affirmations sont cependant rigoureusement exactes. Mais, il va sans dire qu'il ne s'agit pas de cidre « pur jus » : le cidre, en tant que boisson habituelle, est un mélange de moitié eau et moitié pur jus de la pomme : c'est ce qu'on appelle vulgairement le cidre « mitoyen ».

Que dire des vêtements ? Nos ouvriers agricoles étaient, peut-être, à certains égards, mieux vêtus autrefois que maintenant. Leurs costumes plus grossiers étaient plus solides. Ils achetaient le drap dont ils avaient besoin chez le tisserand du village ; un pantalon de droguet leur durait des années, leurs chemises de toile étaient inusables. Bien qu'un assez grand nombre n'aient pas perdu ces vieilles habitudes, beaucoup, surtout ceux qui ont accompli leur service militaire, préfèrent au classique gilet à manches et à la belle blouse, un mauvais complet de confection à 29 francs et délaissent la chemise de toile filée au rouet de l'aïeule pour les chemises de mauvaise flanelle qui ne résistent pas à deux lessives. Il n'y a donc pas progrès sur ce point.

Ajoutons enfin que presque tous les domestiques et servantes sont blanchis à la ferme et bien souvent même, la fermière raccommode le linge et les effets du domestique avec le même soin et la même vigilance qu'elle le fait pour les siens. Ce détail montre avec quels égards sont traités, en Basse-Normandie, les domestiques qui veulent se montrer

dignes de l'estime et même de l'affection de leurs maîtres.

SECTION DEUXIÈME

Conditions d'existence morale de l'ouvrier agricole

PARAGRAPHE PREMIER

L'ouvrier agricole au point de vue moral

Nous avons eu l'occasion, au cours des chapitres qui précèdent, de pressentir que les conditions morales d'existence de l'ouvrier agricole laissent, en général, un peu à désirer, dans la Basse-Normandie. Il semble cependant que nos ouvriers agricoles soient d'un niveau intellectuel et moral supérieur à celui d'autrefois; nous verrons en réalité ce qu'il en est, mais, ce que l'on peut affirmer dès maintenant, c'est qu'ils étaient autrefois meilleurs serviteurs, plus simples et plus francs.

On leur reproche, en général, une certaine liberté de mœurs, de langage, un laisser-aller dans toutes leurs habitudes qui serait ainsi chez eux une seconde nature. Si ces faits sont un peu justifiés, ces repro-

ches le seraient-ils autant? Non, assurément, car les travaux auxquels ils sont assujettis, travaux de propreté des étables, soins à donner aux animaux etc., ne sont évidemment pas compatibles avec une mise toujours propre et un caractère raffiné. On se ressent du métier que l'on exerce, dit-on, en agriculture surtout, et c'est pourquoi, l'on doit juger avec sévérité des ouvrages tels que *La Terre*, de Zola, dans lesquels l'auteur se plaît, en des tableaux d'une crudité excessive et souvent d'une vérité suspecte, à avilir toute une classe d'ouvriers qui accomplissent journellement une tâche ingrate et obscure.

Il ne faut donc rien exagérer : observons seulement ce que sont les ouvriers agricoles en Basse-Normandie aux points de vue de l'instruction, de la religion et de la tempérance. Nous rechercherons également quelle est leur manière de servir et quels sont leurs rapports avec les patrons. Les résultats de notre examen ne leur seront pas toujours favorables, mais nous devons à la vérité d'exposer la situation telle qu'elle nous apparaît, avec la plus grande impartialité.

Les ouvriers agricoles reçoivent, en Basse-Normandie une assez bonne instruction : les écoles sont très fréquentées ; aussi savent-ils lire, écrire et compter d'une manière satisfaisante, et la moyenne des illettrés est certainement inférieure à celle de la Bretagne. Mais l'instruction était à vrai dire, aussi répandue il y a 20 ou 25 ans, à une époque où l'instituteur remplissait exclusivement son rôle d'éduca-

teur et avait à soutenir la concurrence des écoles libres : aujourd'hui, le nombre de ces dernières est excessivement limité et l'instituteur trop souvent hélas, est avant tout un agent électoral, qui méconnaît souvent son rôle d'éducateur. D'un autre côté, les jours de congé sont de plus en plus nombreux dans le cours de l'année et les enfants perdent de ce chef un temps précieux pour leur instruction.

Il est, en ce moment, fait une campagne générale pour développer dans les écoles primaires, les programmes en ce qui concerne la science agricole : nous ne voyons pas, quant à nous, qu'il y ait là une réforme intéressante. Les enfants apprendront davantage à ce sujet dans la campagne, le jeudi et pendant les vacances : la culture s'apprend moins dans les livres que par la pratique.

Pour les filles, le travail manuel, sans être précisément délaissé, n'est pas enseigné d'une manière pratique : on leur apprend, à l'école, le crochet, les points de marque, voire même la broderie, alors que deux ans plus tard elles seront peut-être servantes dans une ferme et incapables de tricoter ou de réparer une paire de bas. Serait-il d'ailleurs exagéré d'ajouter que, souvent les institutrices elles-mêmes ne le sauraient ?

Que dire de l'alcoolisme en Basse-Normandie ? Dans le Calvados et l'Avranchin, l'eau-de-vie de cidre et le poiré sont consommés en grande quantité. Les statistiques sont effrayantes à ce sujet. Sur tout le littoral de la Manche, l'eau-de-vie de vin

entre dans la consommation journalière et les femmes elles-mêmes boivent l'eau-de-vie pure. Mais d'une manière générale, aussi bien dans l'Orne et le Calvados que dans la Manche, il se fait une grande consommation de cidre et de café additionné ou plutôt mélangé d'eau-de-vie. Le café n'a de café que le nom : ce n'est souvent que de l'eau chaude passée sur un vieux marc de café et de chicorée ; tant qu'à l'eau-de-vie, elle est presque toujours frelatée et rend souvent malades ceux qui en boivent. Il s'agit naturellement de la consommation effectuée aux cabarets où beaucoup de domestiques se réunissent le dimanche. Ils boivent d'abord du cidre, puis du café qu'ils additionnent constamment d'eau-de-vie. On comprend dans de telles conditions qu'ils s'enivrent facilement : un certain nombre y usent leur santé, et pour peu qu'ils soient d'une constitution un peu délicate ils y trouvent la mort ; d'autres demeurent alcooliques leur vie entière, esclaves de cette passion détestable et pourtant si commune en Basse-Normandie.

Malheureusement, bien que les maîtres soient les premiers à subir les inconvénients de l'ivresse de leurs domestiques qui sont, le lundi, dans l'incapacité de travailler, il n'est pas fait grand chose de leur part pour enrayer ce fléau. Il en est même parmi eux qui, trop souvent, font de copieuses libations aux marchés et aux foires où leurs occupations les appellent, et ils ne pourraient ainsi reprocher à leurs domestiques un défaut dont ils ne sont pas exempts.

Bien mieux, à l'occasion de certains travaux particulièrement durs, là où il faut donner un « coup de collier », la journée se termine souvent par une « beuverie » générale. Il en est ainsi par exemple, le soir du battage du blé noir au fléau, où l'on fête la « parsie » : le fermier réunit, dans une fête, tous les travailleurs, domestiques, hommes de journée, servantes, voisins qui sont venus aider. La fête se prolonge jusqu'à une heure très avancée dans la nuit, chacun chante sa romance, les bouteilles se vident avec entrain et il en résulte un état d'ébriété général.

Quel remède apporter à l'alcoolisme ? Nous n'en voyons vraiment pas de possible. Les conférences, les propagandes antialcooliques sont assez répandues dans nos contrées tant du côté des instituteurs dans les écoles, que du côté des prêtres dans les patronages catholiques, mais nous pensons que les résultats pratiques sans être absolument nuls sont presque insignifiants.

Mais, à la réalité, ce défaut si grave de conséquences soit-il, peut en partie s'expliquer, sinon s'excuser, chez nos ouvriers agricoles. Isolés, travaillant toute la semaine et même le dimanche aux travaux les plus durs, ils vont chercher un peu de distraction à l'auberge du village. Il serait désirable d'établir des sociétés où les jeunes gens pourraient se distraire. Si de telles organisations, sociétés de préparation militaire ou sociétés sportives, patronages catholiques ou laïques sont possibles dans les villes et même dans les bourgs un peu importants

sous les auspices du curé ou de l'instituteur et appelés ainsi à produire les meilleurs effets, il ne sera pas possible aux ouvriers des campagnes d'en profiter. Ils pourront tout au plus y passer une demi-heure ou une heure le dimanche après-midi, et leurs occupations les rappelleront à la ferme.

Ce qu'il faut par dessus tout à nos ouvriers et ce qu'ils ont d'ailleurs, mais dont ils veulent s'affranchir, c'est une vie familiale chez le patron.

La religion est encore en honneur en Basse-Normandie, principalement dans les campagnes : les patrons laissent aux domestiques le temps nécessaire pour les pratiques religieuses. Ajoutons que les servantes vont régulièrement aux offices religieux.

PARAGRAPHE DEUXIÈME

Des rapports de l'ouvrier agricole avec le patron

Quelle peut-être, dans ces conditions, la manière de servir de l'ouvrier agricole, et quels sont ses rapports avec le patron ?

Les servantes donnent assez de satisfaction, bien qu'elles se montrent assez difficiles et exigeantes. Pour peu qu'elles soient intelligentes et adroites, elles préfèrent se placer dans une maison bourgeoise où

elles seront occupées surtout à des travaux d'intérieur ; souvent aussi, elles apprendront le métier de couturière ou de blanchisseuse au lieu d'aller traire les vaches, soigner les bestiaux ou s'occuper, dans les fermes, à des besognes qui ne conviennent pas au caractère délicat de la femme.

Il est, en effet, très dur pour une jeune fille, de traire dix ou quinze vaches deux ou trois fois par jour, par tous les temps et dans des prairies souvent humides.

Si une telle vie ne semble pas toujours sans inconvénients au point de vue physique, il est évident qu'au point de vue moral elle présente de réels dangers.

Quant aux hommes, ils sont loin de donner satisfaction à leurs patrons. Autrefois, les bons domestiques de ferme n'étaient pas rares, et ils faisaient vraiment partie de la maison. Ils restaient d'ailleurs de longues années dans la même ferme, quelquefois même leur vie entière, servant, après le père, le fils qu'ils avaient vu naître. Ils s'intéressaient aux affaires de « la maison » comme ils disaient et où ils se considéraient chez eux. Devenus vieux, incapables de travailler, ils n'oubliaient pas le chemin de la ferme et leur ancien maître subvenait quand même à leurs besoins.

Aujourd'hui les domestiques restent à peine un an dans la même exploitation. Bien que le cultivateur, fermier ou propriétaire, traite ses domestiques avec tous les égards possibles, il ne peut les empêcher de

s'éloigner de lui. Pourtant, la différence sociale entre l'employeur et l'employé, dans nos régions de petité culture n'est pas appréciable ; ils partagent les mêmes travaux, vivent de la même vie, mangent à la même table. Quelle peut-être la cause de ce changement si brusque ? Il a fallu, croyons-nous, que les idées socialistes commencent à faire sentir leur influence.

Sans doute on trouve encore quelques bons domestiques qui appellent leur patron « Maître Jean » ou « Maître Pierre » suivant une vieille coutume charmante de la Normandie, imitant en cela la femme elle-même et les enfants du fermier ou du propriétaire, des domestiques qui s'intéressent aux affaires de leur patron et qui disent avec orgueil « notre terre, notre ferme, nos récoltes, mes chevaux », qui se donnent le droit de réprimander les enfants de leur maître, et même de les corriger « pour le bien » quand ils échappent à la surveillance de leurs parents, mais ce genre de domestiques devient aujourd'hui l'exception.

Les domestiques s'absentent le plus souvent possible de la ferme ; ils partent à bicyclette au bourg ou à la ville voisine pour se rencontrer au cabaret avec des amis. Nous en connaissons même qui prennent des permis de chasse et qui ne se privent pas, à l'époque de l'ouverture, de faire des journées complètes de chasse. Ils savent qu'ils sont indispensables à leurs maîtres et ils en abusent, car, la culture, les animaux surtout réclament des soins continuels. A la première observation qui leur déplaît

relativement à leur travail mal fait ou à un retard quelconque, ils mettent facilement le marché à la main.

A ce sujet, il nous revient à la mémoire une conversation que nous avons eue avec une brave fermière des environs de Coutances, respectueuse du passé, mais très clairvoyante, sachant discerner le bon et le mauvais côté des idées nouvelles. En quelques mots simples et pittoresques, elle nous traça la situation de l'ouvrier agricole actuel dans la ferme, en la comparant au passé ; nous croyons intéressant d'en reproduire les idées : « Autrefois, et de cela il y a à peine vingt ans, nous disait-elle, nous formions dans la ferme, domestiques et maîtres, une véritable famille ; le petit valet grandissait à la maison qu'il ne quittait que pour aller au régiment ou contraint par d'autres circonstances majeures. Si un domestique ou une servante nous quittaient, il y avait de part et d'autre une certaine émotion mal dissimulée ; patrons et ouvriers se serraient amicalement la main, se souhaitant réciproquement et très sincèrement bonne chance et se promettaient de se revoir. Nous passions nos veillées gaiement, tous ensemble, les femmes tricotant ou travaillant à la couture, les hommes s'occupant à quelques menus travaux tels qu'à la fabrication de paniers ou à de petites réparations diverses, etc... ou bien, causaient tout simplement pour passer le temps. Il régnait entre tout le personnel de la ferme une véritable intimité, sans aucune arrière-pensée. Dans ce bon

vieux temps, la vie à la ferme était des plus agréables, le travail se faisait gaiement, aucune idée de jalousie n'animait l'esprit du domestique. »

« Maintenant, la situation a complètement changé, les domestiques font un ou deux ans dans la même ferme, rarement davantage et partent leur service terminé, avec tout leur attirail, souvent sans un mot d'adieu. Et pourtant, notre attitude à leur égard n'a certes pas changé : nous les voyons s'éloigner de nous, nous regarder en ennemis, *parce que nous sommes patrons*, et cette attitude ils la tiennent même envers nos garçons qui, pourtant, travaillent constamment avec eux. Le soir, ils prennent rapidement leur repas, pour aller, soit à l'auberge, le dimanche surtout, pour y passer une partie de la nuit, soit dans l'appartement où ils couchent : là, éclairés seulement d'une bougie, ils passent leur temps à lire des romans d'aventures de toutes sortes, ou des journaux illustrés, souvent immoraux ».

De cette conversation, il serait imprudent de généraliser à outrance et de porter un jugement défavorable sur toute la classe des ouvriers agricoles, mais on doit cependant conclure que les bons ouvriers forment actuellement l'exception.

Et, puisque nous causons de lectures, ajoutons que depuis quelques années, les habitants des campagnes ont une tendance très marquée à se livrer à la lecture. Dans les mauvaises lectures, qui les intéressent souvent plus que les bonnes, il faut voir en partie du moins, la cause de cette irritation regrettable

que nous avons signalée. Les milieux catholiques s'occupent activement de lutter contre la mauvaise presse et les mauvaises lectures en général. Cette question est en effet à l'ordre du jour dans presque tous les congrès qui tiennent leurs assises dans notre région et cette campagne appelée à produire d'heureux résultats sur la mentalité des ouvriers de nos campagnes mérite, à ce titre, d'être vivement encouragée.

La situation n'est donc pas brillante à ce dernier point de vue. Cependant, nous devons constater que cette crise est, en Basse-Normandie, moins importante que dans nombre d'autres contrées agricoles, à cause de la faible importance des exploitations agricoles et des morcellements de la propriété qui rendent plus étroits les rapports entre patrons et ouvriers.

SECTION TROISIEME

De la protection légale des ouvriers agricoles en Basse-Normandie

Après avoir ainsi examiné les conditions d'existence matérielle et morale des ouvriers agricoles en Basse-Normandie, il nous vient tout naturellement

à l'esprit une question : si, en effet, la situation de cette catégorie de travailleurs est dans l'ensemble assez bonne et laisse à désirer sur certains points, ne serait-il pas possible d'y apporter quelques améliorations ?

Jetons un rapide coup d'œil sur la législation ouvrière actuelle, nous constatons le souci continuel d'une amélioration et aussi d'une réglementation à outrance en ce qui concerne le travail industriel et commercial. Dès le 9 septembre 1848 une loi déterminait la durée de la journée de travail dans les manufactures. L'apprentissage se trouvait étroitement réglementé par une loi de 1851. Le travail des femmes et des enfants était limité, de manière à éviter tout surmenage, par les lois de 1874, du 2 novembre 1892 et du 30 mars 1900. D'un autre côté, les syndicats professionnels étaient autorisés par la loi du 21 mars 1900, tandis que quelques années plus tard, des conditions plus favorables d'hygiène et de sécurité étaient assurées aux ouvriers industriels par la loi du 12 juin 1893 modifiée par celle du 11 juillet 1903. Une loi du 12 janvier 1895 put protéger les salaires de l'ouvrier contre des créanciers trop exigeants. Le repos hebdomadaire fut rendu obligatoire. Enfin la grande loi du 9 avril 1898 et celle du 12 avril 1906 vint mettre les ouvriers et les employés à l'abri des conséquences d'un accident en faisant subir au patron les risques professionnels.

Cette énumération, si longue soit-elle, et bien qu'imparfaite, témoigne d'une vive sollicitude du

législateur envers le prolétariat urbain, or, pendant cette même période, il est remarquable de constater que l'attention ne s'est que très rarement dirigée du côté des travailleurs et des serviteurs ruraux. Nous retrouvons, en leur faveur, la loi du 30 juin 1899 sur les accidents du travail causés dans les exploitations agricoles par l'emploi de machines mues par des moteurs inanimés, loi qui n'est d'ailleurs qu'une conséquence toute naturelle de la loi de 1898 applicable aux travailleurs urbains. Nous pouvons mentionner également la loi du 18 juillet 1907 sur la faculté d'adhésion à la législation des accidents de travail et qui ne concerne qu'indirectement les ouvriers ruraux, la loi du 12 juillet 1909 sur le bien de famille insaisissable, restée d'ailleurs sans application, et enfin celle du 14 juillet 1909 sur les retraites ouvrières et paysannes. Nos populations agricoles profitent d'ailleurs largement, nous l'avons dit, des lois d'assistance.

Il est donc notoire qu'il n'existe pas de réglementation du travail agricole en France. Il convient de remarquer que la mise en vigueur des lois que nous avons mentionnées à propos de l'industrie a souvent rencontré une sérieuse résistance de la part des ouvriers dont elles lésaient quelquefois les intérêts et bouleversaient les habitudes au début de leur application. Toutefois, ce mouvement législatif a produit dans l'ensemble d'heureux résultats et supprimé des abus dont les conséquences auraient pu devenir fort graves : n'a-t-on pas en effet remarqué

que dans certaines usines, des enfants de treize à quinze ans étaient journellement occupés à des travaux beaucoup trop fatigants pour leur âge, jusqu'à quinze et dix-sept heures par jour (1).

Un exemple de cette nature justifie l'intervention du législateur, mais devons-nous souhaiter dans l'agriculture en général, et dans la Basse-Normandie en particulier, l'extension du rôle protecteur de l'Etat ? En admettant que la protection législative soit nécessaire, serait-elle instituée efficacement en notre matière ?

Nous avons, en traitant la question des salaires, suffisamment démontré que la diminution de la main-d'œuvre assurait aux ouvriers un salaire convenable et, qu'en tout cas, les bénéfices de l'exploitation agricole ne permettaient pas au patron de consentir une nouvelle augmentation de salaire.

En ce qui concerne la durée du travail, nous savons qu'elle n'a rien d'exagéré en Basse-Normandie. Les chiffres que nous avons cités ne peuvent d'ailleurs être qu'approximatifs, car on ne pourra jamais, dans l'agriculture, établir des statistiques aussi précises que pour le travail industriel où les ouvriers entrent à l'usine et en sortent à heure fixe. Il y a de plus en agriculture toute une catégorie de travaux pour lesquels il est difficile, sinon impossible, de parler de durée de la journée de travail. En ce qui concerne les

(1) De Villermé, vers 1840, dans une étude sur les conditions du travail des ouvriers de la soie, rapporte que des enfants de quatre à sept ans travaillaient debout de quatorze à dix-sept heures par jour.

journaliers, il n'y a pas ici de réglement d'atelier qui puisse les concerner. Dans une ferme, tous les journaliers ne viennent pas à la même heure, leurs travaux varient suivant les saisons, les uns travaillent à tâche, d'autres à la journée. Comment dans de telles conditions établir une réglementation ? Il est évident qu'il ne saurait être question d'une réglementation aussi étroite que dans l'industrie, une loi devrait avoir plus de souplesse et faire varier la durée du travail en tenant compter des différentes saisons.

M. Van der Velde, le grand socialiste belge, propose de fixer la durée du travail agricole à six heures en hiver et dix heures en été. Ces chiffres ne semblent pas sérieux. Quelle raison pourra--on faire valoir pour empêcher un ouvrier de travailler plus de six heures par jour? Et en été, ne serait-il pas ridicule de limiter le travail à une durée fixe, quand une heure ou deux de travail supplémentaire suffiraient pour rentrer une récolte menacée par l'orage ?

En outre, on rencontrerait de très grandes difficultés dans l'application de ces règles par suite de l'impossibilité de contrôle de l'inspection du travail en agriculture : on se heurterait donc à des difficultés insurmontables de toute nature. On ne peut s'arrêter à une telle réglementation que ni les faits, ni les intéressés ne suscitent en Basse-Normandie, malgré les quelques circontances où les exigences des saisons réclament une prolongation de la journée de travail.

Nous avons également eu l'occasion, à propos des conditions d'existence morale de l'ouvrier, de parler de la journée du dimanche. Les cultivateurs, en Basse-Normandie, ne font travailler le dimanche que lorsque les nécessités de la culture l'exigent ; ces nécessités sont parfois si impérieuses que la loi religieuse elle-même permet le travail ce jour-là, lorsque l'inclémence de la saison semble compromettre les récoltes. Il ne saurait donc être question d'une application de la loi sur le repos hebdomadaire en Basse-Normandie, les travaux courants étant, au surplus, effectués le plus souvent le dimanche, par le patron et sa famille, alors que leurs domestiques quittent la ferme pour aller se promener et chercher ailleurs des distractions.

Bien que le travail auquel soient assujetties les servantes de ferme n'aille pas toujours sans inconvénients au point de vue moral, nous ne voyons pas bien de quelle manière une loi pourrait y apporter remède. Il serait vraiment désirable que les femmes ne soient occupées à la ferme qu'à des travaux de propreté et d'intérieur, en contact permanent avec la fermière.

Les travaux habituels auxquels elles se livrent, bien qu'ils soient souvent fort pénibles, ne semblent pas toutefois avoir de fâcheux résultats au point de vue physique ; leur santé, en tout cas, est tout aussi florissante que celle des ouvrières d'usine ou des employées de commerce. Au surplus, règlementer leur travail serait presque impossible puisque la

fermière et ses filles participent souvent à ces mêmes occupations. Mais nous constatons que les servantes se recrutant de plus en plus difficilement, sont souvent remplacées dans les travaux les plus pénibles et les plus fatigants, comme celui de la traite des vaches, par exemple, par de jeunes domestiques qui ne consentent à accepter ce travail qu'avec des appointements plus élevés.

En ce qui concerne la réglementation du travail des enfants, la question est loin de se poser avec la même urgence que dans l'industrie où les travaux industriels sont généralement continus et accomplis avec le secours de moteurs inanimés et de machines fonctionnant souvent sans arrêt : ils ne laissent pas en conséquence une minute de répit en dehors des repos réguliers, et l'enfant souvent employé comme auxiliaire d'un ouvrier, peut être l'objet d'un véritable surmenage, d'autant plus grave que l'air des usines et des ateliers est vicié. On ne rencontre rien de semblable dans l'agriculture de notre région : les enfants sont employés à des travaux qui ne nécessitent pas de grands efforts nerveux, et leur laissent de nombreux instants de repos. Ils seront, tout jeunes, employés à garder quelques bestiaux dans la ferme où leur père travaille comme journalier, ou bien encore, ils aideront la fermière à l'intérieur de la maison à divers travaux, tels que la préparation de la nourriture des bestiaux. Il faut d'ailleurs remarquer qu'ils ne sont généralement pas loués dans une ferme avant leur douzième année et nous

avons eu l'occasion de dire que leurs maîtres les traitaient généralement avec beaucoup de douceur et d'égards.

Dans un autre ordre d'idées, il y a lieu, par contre, de signaler un abus assez fréquent en Basse-Normandie à l'égard des petits domestiques. Souvent, leurs parents, au lieu de les laisser toucher leurs salaires et les engager à l'épargne, s'en emparent, et ne leur laissent que le strict nécessaire. Ce n'est qu'à partir d'un âge assez avancé, quand ils commencent à réfléchir et à prendre de la hardiesse qu'ils protestent contre ce procédé, et entendent toucher l'intégralité de leurs salaires. Il y a là une pratique regrettable contre laquelle il serait urgent de réagir, d'autant plus qu'elle est bien de nature à décourager les jeunes domestiques.

Il nous semble qu'il serait également intéressant de protéger les petits domestiques contre les dangers des conversations souvent grossières, quand elles ne sont pas profondément immorales, qu'ils entendent à la ferme. C'est un fait assez fréquent en Basse-Normandie et probablement aussi dans les autres régions agricoles de la France. Il est, nous semble-t-il, assez important pour que nous puissions le signaler ici. Evidemment, il ne saurait être question en cette matière d'intervention législative ; mais il appartient, dans une exploitation agricole, au patron comme à tout domestique qui a quelque conscience de sa dignité, d'observer une certaine retenue dans son langage en présence d'un enfant, obligé de quitter

le toit familial, dès son jeune âge, pour aller ailleurs gagner sa vie.

Il est intéressant à ce sujet de mentionner un vœu de la « Verein für social politik », grande association économique allemande, d'où est sortie toute la poussée du socialisme d'état en Allemagne, vœu tendant à édicter une défense absolue pour les enfants de moins de dix ans, de garder les bestiaux, en raison de l'immoralité toute particulière que cette garde peut avoir. Nous sommes loin, en France, de ce souci de la moralité de la jeunesse.

De tout cet ensemble de considérations, il résulte nettement que l'intervention du législateur en Basse-Normandie est inutile et serait d'ailleurs impossible. Nous verrons cependant que les socialistes réclament le relèvement de la classe ouvrière agricole par un ensemble de lois. Van der Velde, le grand socialiste Belge, préconise une législation protectrice pour enrayer le fléau de la dépopulation des campagnes et arrêter l'émigration des ouvriers agricoles vers les centres urbains « tentaculaires ». On constate la même tendance chez Kautsky, le chef du socialisme allemand, qui insiste plus particulièrement sur la nécessité de lois réglementant le travail agricole. En France également, l'Union des Travailleurs de la Terre, véritable filiale de la Confédération Générale du Travail, avec des tendances parfois plus exagérées que celles de la C. G. T. elle-même, réclame à grands cris la protection des travailleurs de la terre.

Il y a dans toutes ces tendances, une profonde

méprise : le travail agricole ne pourra jamais être réglementé surtout en Basse-Normandie où le patron travaille à côté de son ouvrier, et même quelquefois sans aucun aide salarié. En outre, le travail agricole, rebelle par sa nature, à toute réglementation comporte moins que l'industrie, une protection légale. L'hiver apporte avec lui des périodes de repos pour les ouvriers : une réglementation légale apporterait une nouvelle cause d'appauvrissement général dans l'agriculture. L'ouvrier agricole recevra donc la protection la plus efficace de la part de son patron, parce que, là, les entrepreneurs sont bien plus près de leurs domestiques que dans l'industrie, et ils n'ont pas à subir les lois de la concurrence comme dans les autres branches de l'activité économique.

Le meilleur remède à la crise ouvrière agricole serait, croyons-nous, de favoriser par tous les moyens possibles, le développement de la culture et de faciliter l'accession à la propriété. Les syndicats de cultivateurs sont appelés à ce sujet à produire d'excellents résultats par l'organisation du crédit agricole, l'achat de machines, d'engrais et surtout l'écoulement des produits agricoles (1). Il faudrait principalement que les droits de mutation et de succession auxquels la terrre ne peut se dérober, soient notablement diminués, et cependant, n'existe-t-il pas à l'heure actuelle, des projets de loi tendant à les augmenter ? La situation du propriétaire, du

(1) Cette année, par exemple, un syndicat d'exportations aurait rendu d'immenses services aux cultivateurs pour l'exportation des pommes.

cultivateur en général s'améliorant, il est indéniable que la situation de l'ouvrier agricole deviendra également meilleure.

Nous avons vu que la protection de l'ouvrier agricole en Basse-Normandie contre le patron ne s'impose nullement. Par contre, l'ouvrier rural a besoin d'être protégé contre lui-même et surtout contre l'envahissement des doctrines socialistes qui ne font que l'irriter inutilement. Après un rapide exposé de la condition des fermiers et des métayers, nous aurons l'occasion, dans notre conclusion, de constater que le mouvement socialiste et syndicaliste est heureusement fort peu avancé en Basse-Normandie.

APPENDICE

Fermiers et Métayers

La condition des fermiers et des métayers rentre, par un certain côté, dans notre sujet. Il existe en effet toute une classe mixte de petits propriétaires fermiers qui, sans cesser de cultiver leur petit patrimoine avec l'espoir de l'arrondir peut-être plus tard, se trouvent obligés, à cause de la pénurie de leurs revenus, de travailler en même temps pour autrui. Les uns vont se louer comme journaliers, mais les autres préfèrent affermer une terre.

Il ne rentre pas dans le cadre de notre étude de traiter la grave question de l'indemnité susceptible d'être allouée au fermier sortant pour la plus-value qu'il a pu faire acquérir à la terre par son travail et les soins d'une bonne culture. Mais il semble intéressant d'en dire quelques mots, car le fermier normand, intéressé, et peut-être quelque peu âpre au

gain, a une certaine tendance à se montrer exigeant envers son propriétaire lorsqu'il cultive la même terre depuis un certain nombre d'années. Il est certain qu'un fonds de terre bien cultivé acquiert avec les années une certaine plus-value, tandis qu'une culture négligée pourra le mettre presque en non-valeur, mais, dans le premier cas, le fermier, par les bénéfices qu'il réalise, bénéfices d'autant plus élevés que la terre sera mieux cultivée, récupère les dépenses faites, et, d'autre part, il ne faut pas oublier que le propriétaire a fourni la matière première, c'est-à-dire la terre sur laquelle s'est exercée l'activité du fermier. Mais le plus fort argument réside évidemment dans la difficulté en présence de laquelle on se trouve pour évaluer cette plus-value. Le fermier est du reste tenu, selon l'expression du Code civil « de jouir en bon père de famille », c'est-à-dire comme le ferait le propriétaire lui-même, au mieux de ses intérêts ; en cultivant avec soin, il ne fait donc que son devoir, conforme d'ailleurs à ses intérêts, et rien de plus.

L'on ne voit pas non plus pourquoi le fermier qui, par sa négligence ou sa mauvaise administration a pu mettre la terre en nulle valeur ne serait pas tenu à une indemnité envers un propriétaire. Ce dernier a bien un recours contre les deprédations que son fermier a pu commettre, mais on ne pourra jamais évidemment apprécier le préjudice causé à la terre elle-même par une culture malhabile ou négligée. D'un autre côté, le recours du propriétaire

se heurtera le plus souvent à l'insolvabilité d'un tel fermier.

Donnons maintenant quelques détails sur la situation des fermiers et des métayers en Basse-Normandie.

Il convient tout d'abord de remarquer que le métayage est excessivement rare dans notre région. Il n'en est fait aucune mention dans le Calvados et l'Orne. Les quelques exemples que l'on en trouve dans la Manche sont presque exclusivement limités au Mortainais et dans la région confinant au Bocage. Le tableau suivant (1) nous indiquera en effet le nombre et l'étendue des différentes cultures dans le département de la Manche. Il confirme également ce que nous avons dit relativement à l'étendue moyenne des cultures dans cette même région.

	Nombre de cultures	Etendue totale	Etendue moyenne d'une culture.
		Milliers d'hectares	hectares
Culture directe	56.363	262.500	4 66
Culture indirecte — Métayage et colonats	310	4.000	18 31
Culture indirecte — Fermages et locations verbales	33.550	231.900	6 91
Totaux	90.223	498.400	

1 Bulletin du Ministère de l'Agriculture.

Les cultivateurs préfèrent affermer une petite terre en rapport avec les ressources dont ils disposent plutôt que de pratiquer le métayage, organisation assez compliquée qui exige, pour un homme consciencieux, une comptabilité des plus rigoureuses. Un de nos correspondants, quelque peu ironique, croyait devoir ajouter que le métayage ne convenait pas au caractère normand. A moins d'exercer une surveillance constante et d'ailleurs impossible, le propriétaire n'y retrouvera que rarement son compte.

Une augmentation sensible se fait sentir en ce qui concerne les baux à ferme, mais dans l'ensemble le prix de location des fermes n'a rien d'exagéré, car si l'augmentation des salaires provenant de la pénurie d'ouvriers augmente les frais généraux du fermier, le commerce agricole depuis quelques années est exceptionnellement bon et les animaux se vendent des prix très élevés.

Dans la Manche notamment, les conditions du fermage sont favorables aux preneurs ; d'un autre côté, le sol est généralement riche, les voies de communication nombreuses et les marchés et foires répandus un peu partout rendent les débouchés et les transactions faciles.

On signale également que, dans l'Orne, les baux à ferme ne contiennent plus de clauses onéreuses. Les prix payables en argent sont très raisonnables, les fermes se louant assez difficilement dans cette région depuis une vingtaine d'années. Cependant une amélioration sensible sur ce point se fait sentir depuis

un certain temps, comme dans la Manche, par suite de l'arrivée de fermiers venant de la Sarthe et de la Mayenne. D'ailleurs, les redevances en nature ou faisances ont de plus en plus tendance à disparaître..

Il ne faut donc point s'étonner que la plupart des cultivateurs fassent, depuis quelques années surtout, de bonnes affaires. S'il en est quelques-uns qui ne réussissent pas, il ne faut pas en chercher les causes dans les conditions trop onéreuses de fermage. Si un ouvrier agricole, disposant de quelques économies, afferme sans succès, une petite terre, c'est qu'il sera servi par un ensemble de circonstances défavorables, telles que de mauvaises années au début du bail, pertes par épizooties, accidents, etc..., dont il ne pourra sortir indemne, faute d'avances suffisantes. Souvent aussi, il recherchera trop de bien-être, fera des dépenses qui ne seront pas en rapport avec ses recettes (table trop luxueuse, voitures et chevaux de luxe, fréquentation assidue et tardive des marchés, etc.), ou bien encore, il ne saura pas, par incapacité, faire donner à la culture et à l'élevage ce que ces deux branches de la production agricole doivent normalement produire dans notre région.

Bien que la situation des fermiers soit satisfaisante en Basse-Normandie, beaucoup se plaignent de leur sort pour obtenir une diminution du prix de leur fermage. Dans beaucoup de départements, leur situation est cependant loin d'être aussi bonne. Dans la Limagne, par exemple, la région viticole vient de subir une série de mauvaises années qui rendent

très difficile la situation des métayers, des vignerons à moitié fruits et des fermiers. De plus, la rareté et la cherté de la main-d'œuvre viennent encore accroître la gravité de la situation, et l'on ne s'étonnera pas de voir, dans ces régions, la misère provoquer souvent des conflits d'intérêts entre les propriétaires et les vignerons à colonage.

Il en est de même dans le nord de la France, principalement dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord où la concurrence maladroite que se font entre eux les fermiers rendent les conditions de fermage plus onéreuses. Nous savons que le phénomène contraire se produirait plutôt en Basse-Normandie où le paysan plus fin et plus rusé délaisse cette surenchère qui servirait les intérêts du propriétaire au détriment des siens.

CONCLUSION

Les ouvriers agricoles et le mouvement syndicaliste en Basse-Normandie

CONCLUSION

Les ouvriers agricoles et le mouvement syndicaliste en Basse-Normandie

La situation des ouvriers agricoles en Basse-Normandie n'est pas parfaite, mais elle est assez bonne. Nous croyons pouvoir résumer en cette proposition toute l'étude qui précède.

Les ouvriers reçoivent un salaire suffisant. Ils ne sont pas surchargés de travail. Ils sont bien nourris et ne souffrent pas du chômage. Les hommes pourraient être couchés dans des conditions plus hygiéniques mais le progrès est facile à réaliser sur ce point. Enfin leurs maîtres les considèrent avec égard et bienveillance.

D'une manière générale, les salariés de l'agriculture, du moins ceux qui ne désertent pas la campagne, ne semblent pas mécontents de leur sort en Basse-Normandie. Aussi n'est-il pas étonnant qu'ils ne se soient pas laissés entraîner dans le mouvement syndicaliste.

On connait les origines de ce mouvement. Ce furent les ouvriers agricoles des vignobles méridionaux qui le déterminèrent. A Aimargues, dans le Gard, en 1900, les ouvriers viticoles, réduits au chômage par la mévente, s'étaient imposés de force à plusieurs propriétaires. Une première grève éclata le 4 mai 1903 à Peyrac-sur-Mer (Aude), une autre à Mésignan-Levêque le 24 novembre, une autre à Sérignan (Hérault) le 14 décembre, etc.

La statistique de l'Office du Travail a enregistré, pour la période de novembre 1904 à juillet 1905, plus de 150 grèves et environ 50.000 grévistes. En même temps, les syndicats s'étaient multipliés. Un Congrès fut tenu à Narbonne du 13 au 17 août 1904. Un autre Congrès s'ouvrit à Perpignan du 13 au 16 août 1905.

Le mouvement gréviste et syndicaliste gagna peu à peu d'autres régions de la France. Ce fut surtout dans le Sud-Ouest, le Centre et la région parisienne que la propagande eut le plus d'effet et que les grèves furent plus nombreuses.

La Normandie n'a pas été touchée par ce courant, à cause du morcellement des propriétés qui rend moins nécessaire le concours du salarié. Les ouvriers agricoles se trouvent dans ces conditions plus dispersés et plus isolés les uns des autres, conditions évidemment très défavorables à l'organisation de syndicats.

La « prolétarisation » des ouvriers agricoles dont nous avons déterminé la condition est peu avancée. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Ce qui entraîne, en

effet, cette prolétarisation, c'est d'abord le chômage, provoqué par la mécanique agricole, et l'existence des pâturages. Or, le chômage ne saurait agir ici, puisque, nous l'avons remarqué, il est presque complètement inconnu dans la Basse-Normandie.

En outre, quelque chose de l'ancienne intimité entre tous les travailleurs, chefs d'exploitation et ouvriers a subsisté dans ces régions. Les salariés sont le plus souvent nourris à la table du maître, logés sous le même toit.

En Basse-Normandie, moins encore que partout ailleurs, nous ne verrions une application opportune des doctrines socialistes. Ce saut dans l'inconnu que rien ne justifierait, que l'état actuel des choses repousse, donnerait les plus lamentables résultats.

Dans le dernier quart du dix-neuvième siècle, les socialistes se pénétrèrent de cette idée qu'un mouvement social était impossible sans le concours de la grande masse des paysans, et que la plus forte garantie du maintien du système social actuel résidait précisément dans l'appui tacite que cette masse lui procurait. Jules Guesde qualifiait les paysans de « souteneurs du passé ». En 1880, au Congrès du Havre, les socialistes avaient condamné en bloc toute appropriation individuelle, y compris celle de la petite propriété foncière. « La possession des moyens de production disait l'une des résolutions (1), ne saurait être individuelle 1° parce qu'elle est incompatible

(1) Léon Blum. Les congrès ouvriers et socialistes français.

avec l'état actuel de la technique industrielle et agricole et 2° parce qu'elle rétablirait les inégalités sociales.... Le congrès déclare nécessaire l'appropriation collective le plus tôt possible, et par tous les moyens, du sol, sous-sol et instruments de travail ».

Voilà évidemment une formule que les paysans bas-normands et tous les paysans en général refuseraient de contresigner. Jusqu'ici ils sont demeurés résolument hostiles à l'idée collectiviste ; l'ouvrier lui-même, le véritable prolétaire agricole respecte encore l'idée de propriété, car il a souvent l'espoir d'acquérir à son tour une petite maison et un jardin tant est grand dans notre région le désir de posséder un peu de terre, d'avoir un peu de « bien ».

A Saint-Mandé, M. Millerand, développant son fameux programme dut, pour calmer les craintes légitimes des paysans déclarer qu'on ne toucherait pas à la petite propriété agricole, parce que dans ce cas le possesseur du sol réunit dans sa main l'instrument de production et le produit intégral du travail.

Les succès du parti socialiste grandirent au Parlement. Les discussions théoriques devinrent nombreuses à la tribune. Mais si les socialistes pouvaient trouver des arguments en faveur de leur système, l'évolution de l'agriculture leur infligeait le plus formel démenti. La Chambre retentit à la fin de l'année 1897 de controverses passionnées qui ne furent pas sans susciter une forte émotion dans le pays. On se rappelle le retentissant discours de

M. Jaurès, à la Chambre des Députés, en juin 1897. Il s'attacha à démontrer que l'agriculture suivait une évolution analogue à celle de l'industrie. Il affirma que les grands domaines se reconstitueraient avec le concours indispensable des capitaux mobiliers et aux dépens d'une petite et moyenne propriété devenues impuissantes. « Ainsi, Messieurs, disait-il, « (1) l'alternative est posée en termes singulièrement « menaçants, ou bien la production agricole ne fera « point appel à la puissance du capital, au concours « de la finance, etc., et faute de capitaux, faute de « grands progrès qui ne sont possibles que par le « grand capital, elle languira, elle succombera devant « l'universelle concurrence, ou bien elle fera appel à « ses capitaux et elle sera sauvée par eux... sauvée, « mais absorbée ».

L'orateur dépeignait toute une population d'ouvriers agricoles déprimés par une vie de privations et d'incertitudes, et d'ailleurs incapables de s'y soustraire. « C'est ainsi, continuait-il, qu'en France, les salariés agricoles, ouvriers, journaliers, domestiques de ferme, ne sont pas encore arrivés au sentiment de leur intérêt de classe, au sentiment de leur unité ; c'est ainsi qu'ils languissent à l'heure présente, à la merci des maîtres de tous ordres, nobles ou bourgeois qui distribuent à leur gré le travail et le chômage, et les ouvriers agricoles qui n'ont aucune parcelle de propriété constituent dans notre pays une

(1) *Journal Officiel*, séance du 26 juin, p. 649.

classe si dépendante, et apparaissent comme une quantité tellement négligeable que jamais ici, vous n'avez eu l'occasion de légiférer pour eux... Or, la première chose à faire, Messieurs, si nous voulons faire pénétrer un peu de progrès, non pas seulement dans ce que j'appellerai la surface visible du monde agricole, mais jusque dans ses profondeurs jusqu'ici ignorées ou dédaignées par les gouvernements et les législateurs, c'est d'arracher ces hommes et ces femmes à l'état de demi-inconscience, de passivité, de demi-obscurité où ils languissent aujourd'hui... »

Ces déclamations, qui sont en quelque sorte comme une amplification de la boutade connue de la Bruyère ne furent, en réalité, nullement appréciées par nos paysans.

Le 10 juillet, M. Deschanel répondit solidement au leader de l'extrême-gauche. Il n'eut pas de peine à montrer l'extrême division du sol due au Code civil et le nombre toujours grandissant des ouvriers agricoles parvenus sinon à la propriété, du moins à une situation indépendante telle que le fermage. Le salarié agricole, disait-il avec raison, ne sera dans la société collectiviste qu'une sorte de sous-propriétaire soumis au domaine éminent de l'Etat. La vraie doctrine de la Révolution Française est toute différente, elle consiste dans un droit de propriété absolument indépendant de l'Etat.

La Chambre, le 20 novembre suivant, affirmait par une écrasante majorité, que la transformation de la

propriété individuelle en propriété collective serait la ruine de l'agriculture.

Karl Marx affirmait que l'agriculture ne pouvait échapper à une concentration capitaliste et que, dans un avenir assez prochain, les petites exploitations ruinées par la concurrence des capitaux auraient été par eux absorbées. La propriété paysanne a cependant, nous l'avons dit, continué à faire preuve d'une remarquable stabilité. « Les petites et moyennes exploi-« tations agricoles, a dit M. Bourguin (1) se main-« tiennent sans même présenter, comme beaucoup de « métiers industriels, des indices de décadence qui « fassent naître des doutes sur leur faculté de « résistance. »

Il est vrai que des obstacles de toutes sortes s'opposent au développement des grands domaines. Kaustky (2) a fait remarquer qu'une grande entreprise industrielle peut se fonder sans que soit supprimée l'autonomie d'exploitations moins importantes. Au contraire, le sol, moyen le plus important en agriculture, ne peut être acquis à la grande exploitation que par la centralisation de plusieurs propriétés.

Mais cette centralisation est souvent entravée par la nature des lieux et les diverses espèces de culture, par les difficultés de transmission ou l'élévation des prix.

D'ailleurs il faut distinguer exploitation et propriété. Il peut y avoir concentration juridique dans les

(1) Les systèmes socialistes et l'évolution économique (p. 201).

(2) La question agraire, p. 207.

mains d'un même propriétaire d'exploitations séparées au point de vue technique. Nous répétons que la grande propriété gagne très lentement du terrain.

Les théories marxistes ne s'appliquent donc pas en réalité à l'agriculture. Cependant il n'est pas niable que le capitalisme a exercé en agriculture une certaine influence. La terre, qui était autrefois la première base des rapports hiérarchiques entre les hommes, a pris la valeur d'une marchandise et est devenue un objet de placement comme une autre. Sa fonction actuelle est de fournir un revenu en argent. De plus en plus, l'agriculture produit pour le marché et elle se spécialise de la manière qu'elle juge la plus avantageuse. Enfin, les méthodes de culture se sont perfectionnées et ont entraîné une complication croissante du matériel. Des industries distinctes se sont installées pour transformer les produits du sol.

Aussi la question naît-elle de savoir comment les petites propriétés feront pour soutenir la concurrence des grands domaines. Il leur faudrait suivre les progrès de la technique agricole. Les petits propriétaires ont cherché dans l'association le moyen de soutenir la concurrence. Ils ont créé des syndicats agricoles, des sociétés de crédit, des coopératives de toutes espèces. Ces groupements, en réduisant les frais généraux de chaque exploitation, permettent d'abaisser les prix de revient et de reculer la limite d'absorption utile du sol. On ne pourrait conclure à la disparition de la petite propriété que si l'association

était impuissante à lui permettre de soutenir la concurrence des grands domaines. Or cela est loin d'être établi, nous voyons particulièrement en Basse-Normandie l'idée mutualiste sagement comprise faire de réels progrès. Nous avons eu l'occasion au cours de notre étude de signaler plusieurs fois l'heureuse initiative du Syndicat des agriculteurs de la Manche (1). Ce syndicat possède maintenant une caisse de crédit agricole établie sur le type Raiffeisen fort bien organisée qui fournit à ses adhérents les fonds dont ils peuvent avoir besoin à des conditions très avantageuses, exemptes de frais et de formalités coûteuses. Or, jusqu'à présent il était pénible de constater que les petits cultivateurs ou petits propriétaires journaliers qui avaient besoin d'argent, n'en obtenaient qu'en hypothéquant leurs quelques «vergées» de terre et cela leur coûtait fort cher. Quant au Crédit Foncier de France, les conditions des prêts qu'il consent et les garanties qu'il demande rendent son concours presque impossible à nos cultivateurs.

Ajoutons que la grande propriété qui doit faire un plus large appel à la main-d'œuvre, de plus en plus rare, trouve de ce fait un véritable obstacle. Le petit cultivateur, au contraire, n'a pas à redouter cet inconvénient : les membres de sa famille suffisent souvent à l'exploitation avec le concours d'un jour-

1) Le Syndicat des Agriculteurs de la Manche ne s'occupe pas de l'ouvrier agricole proprement dit. Il ne groupe que les cultivateurs. En présence de la crise actuelle de la main-d'œuvre il nous semble qu'il y aurait un réel intérêt à stimuler le zèle des salariés agricoles en fournissant par exemple aux meilleurs d'entre eux et aux plus capables les avances nécessaires pour s'établir petits fermiers.

nalier au moment où il y a le plus à faire. Il est vrai que la nouvelle loi militaire augmentant d'un an la durée du service actif le frappera peut-être plus durement en lui enlevant, surtout cette année, quelquefois deux de ses enfants, mais n'y aura-t-il pas, d'après le projet en cours, de longues permissions de moisson facilement accordées, qui permettront aux soldats de venir passer un mois et même davantage à la ferme au moment des récoltes ?

De même qu'on n'observe pas dans l'agriculture un mouvement de concentration analogue à celui qui a modifié si profondément les caractères de la production industrielle, de même on ne remarque pas que la masse des travailleurs agricoles ait été prolétarisée à l'instar des foules ouvrières de l'industrie. « Dans la sphère de l'agriculture, disait K. Marx (1), la grande industrie agit plus révolutionnairement que partout ailleurs, en ce sens qu'elle fait disparaître le paysan, le rempart de l'ancienne société et lui substitue le salarié. Le besoin de transformations sociales et la lutte des classes sont ainsi ramenées dans les campagnes, au même niveau que dans les villes ».

La théorie de Marx n'a certainement pas reçu la confirmation des faits ni en Basse-Normandie, ni dans les autres régions de France. Si dans l'ensemble le nombre des gros propriétaires fonciers a diminué, le nombre des paysans propriétaires n'a pas cessé de

(1) Le capital, Livre I, p. 217.

croître avec une régularité caractéristique. Ils étaient 1.812.573 en 1862, 2.150.696 en 1882 et 2.199.220 en 1892. La diminution porte exclusivement sur la classe mixte de petits propriétaires fonciers qui, sans cesser de cultiver leur bien, se trouvent obligés, à cause de l'insuffisance de leurs revenus, de travailler en même temps comme journaliers. Mais nous avons vu que lorsque cette catégorie de paysans se trouve dépossédée de son bien c'est le plus souvent par suite d'incurie et de mauvaise administration.

D'autre part il n'est pas exact de dire avec K. Marx, que les besoins de transformations sociales sont éprouvés par les salariés des campagnes avec autant d'intensité que par les ouvriers des centres urbains. En réalité, ce que les socialistes appellent l'éducation syndicaliste est très peu avancée dans les masses rurales. Il ne faudrait pas se faire illusion et prendre pour des phénomènes profonds des faits très superficiels comme ceux qui se sont produits il y a quelques années dans le Midi viticole ou, plus récemment et sous l'influence de circonstances tout à fait spéciales, en Champagne. Le paysan, même quand il est salarié, demeure par tempérament, un être positif, attentif aux réalités immédiates, rebelle aux idées chimériques, aux promesses fallacieuses, aux rêves d'aventures sociales. Malgré les quelques symptômes que nous avons signalés au cours de cette étude, dus principalement à la diminution du nombre des ouvriers agricoles, qui, de ce fait, se sentent indispensables, le mouvement socialiste et syndicaliste a

reçu un échec complet auprès de nos ouvriers agricoles qui ont, du reste, d'autant moins de motifs de se plaindre que leur situation apparait comme satisfaisante à beaucoup d'égards.

Table

DES MATIÈRES

TABLE

Bibliographie et Sources.
Introduction 1
I. — Considérations générales sur le Prolétariat agricole.. 1
II. — Objet et plan de l'ouvrage..... 1

CHAPITRE PREMIER

Géographie agricole de la Basse-Normandie..... 9

CHAPITRE DEUXIÈME

La population des salariés agricoles..... 25
Section I. — Sa répartition..... 28
Section II. — L'émigration rurale et ses conséquences.... 40

CHAPITRE TROISIÈME

Les salaires agricoles..... 67
Section I. — Considérations générales. Fluctuation des salaires.
Salaire nominal et salaire réel..... 70
Section II. — Les salaires agricoles en Basse-Normandie.. 79

CHAPITRE QUATRIÈME

Conditions d'existence matérielle et morale de l'ouvrier agricole..... 111
Section Première. — Conditions d'existence matérielle.... 115
Paragraphe I. — Durée de la journée de travail..... 115
Paragraphe II. — Le Chômage..... 119
Paragraphe III. — Nourriture, logement, couchage..... 124
Section Deuxième. — Conditions d'existence morale..... 133
Paragraphe I. — L'ouvrier agricole au point de vue moral. 133
Paragraphe II. — Ses rapports avec le patron..... 138
Section Troisième. — De la protection légale des ouvriers agricoles en Basse-Normandie..... 143

APPENDICE

De la situation des fermiers et des métayers..... 154

CONCLUSION

Les ouvriers agricoles et le mouvement syndicaliste en Basse-Normandie..... 161

Rennes, 31 Octobre 1913.

Vu : *Le Doyen*, Vu et permis d'imprimer,

G. DE CAQUERAY. *Le Recteur :* L. GÉRARD VARET.